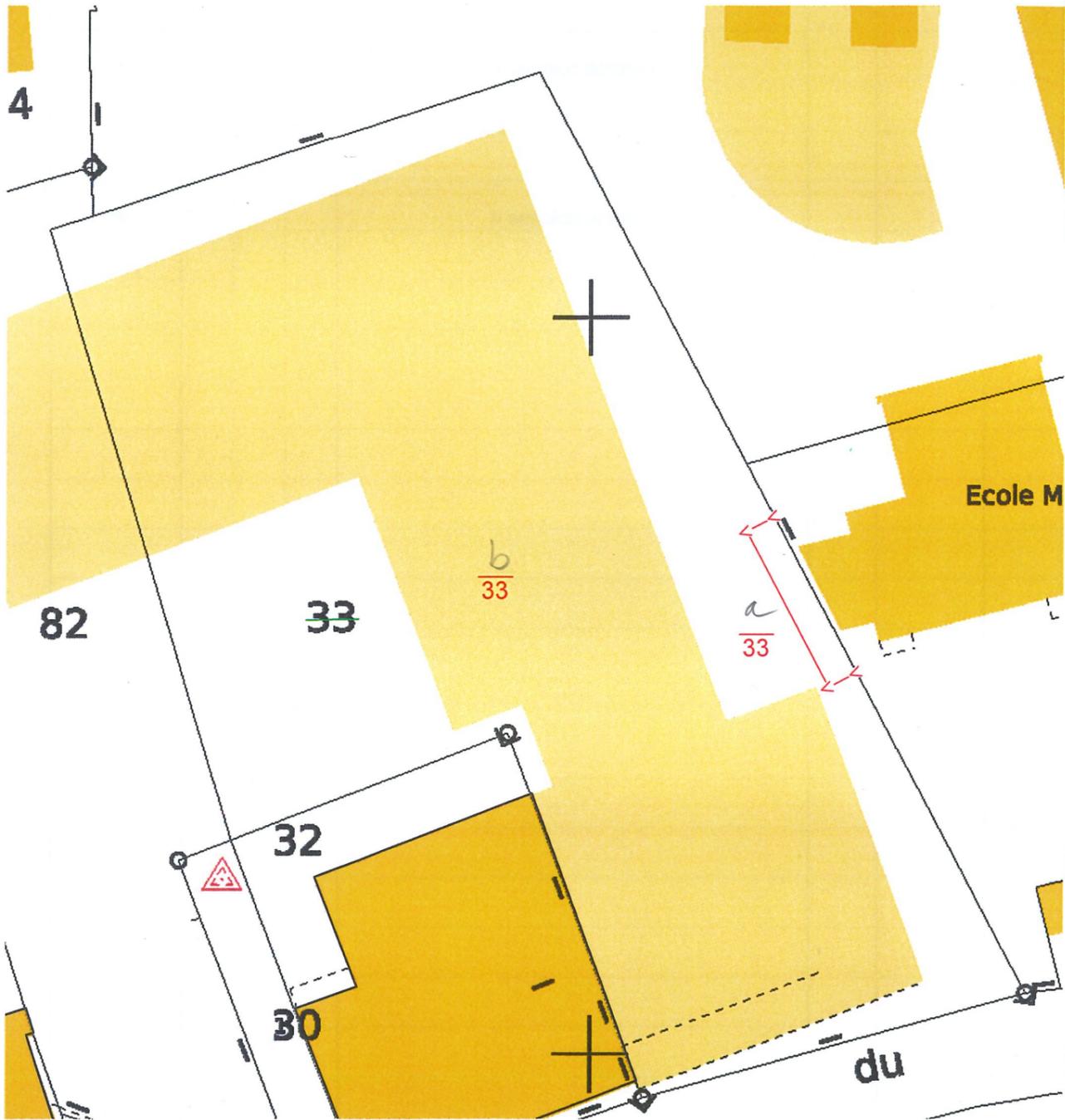


COMMUNE DE RIBEAUVILLE

Section : 000-AN

Echelle 1/400



200112

Département  
**HAUT- RHIN**

Commune  
**RIBEAUVILLE**

Tribunal d'Instance  
**RIBEAUVILLE**

Date de dépôt

DIRECTION GENERALE DES ÎMPOTS

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

6463 PVA  
(avril 1992)

**COPIE**

## PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884  
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE  
DU DOCUMENT

Section **AN** Numéros **33**

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A Colmar, le 12 mai 2021

*Le Géomètre-Expert*

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

L'inspecteur



Commune : RIBEAUVILLE (680269)  
 Surface géographique : 600 m<sup>2</sup>  
 Contenance : 601 m<sup>2</sup>  
 Adresse : --  
 Bâtie : Non  
 Urbaine : Oui

## Propriétaire(s) :

Compte : N00060 (4)

### Propriétaire :

M NADELHOFFER RENE Né(e) le 30/09/1933 à 68 RIBEAUVILLE0005 RUE DU PARC 68150 RIBEAUVILLE  
 indivision simple

### Propriétaire :

MME BAUMERT SIMONE GERMAINE NADELHOFFER SIMONE Né(e) le 14/06/1935 à 68 RIBEAUVILLE0005 RUE DU PARC 68150 RIBEAUVILLE  
 indivision simple

### Propriétaire :

MME NADELHOFFER CATHY HAAS CATHY Né(e) le 25/03/1960 à 68 COLMAR0054 RUE DE LANDAU 68150 RIBEAUVILLE  
 indivision simple

### Propriétaire :

M NADELHOFFER MARC Né(e) le 01/06/1963 à 68 COLMAR0001 RUE DU ROTENBERG 68150 RIBEAUVILLE  
 indivision simple

## Subdivision(s) fiscale(s) (1) :

Compte	Lettre	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m <sup>2</sup> )	Revenu (€)	Référence (€)
N00060		Jardins	MARNA	Jardins (autres que les jardins d'agrément)	01	601	13,52	5,97
<b>Total</b>						<b>601</b>	<b>13,52</b>	<b>5,97</b>





- arbres plantés ① à ⑦
- haie vive mixte
- espaces verts sur dalle étanchée
- jardin à usage privatif
- dalles béton gris (terrasses)
- pavés 20x20 drainants à joints ouverts (stationnements)
- cheminement piéton en pavés béton + bordurette béton
- surface paysagère aménagée en pavés drainants pouvant accueillir la présentation des bacs gris de collecte des déchets
- clôture à barreaudage brun h = 0.80 m sur muret h = 0.50 m
- clôture à barreaudage
- clôture grillagée à mailles souples vert foncé
- division du terrain

**maîtrise d'ouvrage**  
**PIERRE & TERRITOIRES**  
 11 rue du Marais Vert  
 67 084 STRASBOURG CEDEX  
 tél. 03 88 21 30 76  
 mail. p.fromont@pifa.fr

**architecte mandataire**  
  
 67 600 Selestat  
 03 90 57 20 10  
 agence@ixo-architecture.fr

**bet structures**  
**GETTEC**  
 67 800 BISCHHEIM  
 tél. 03 88 33 40 93  
 mail. gettec.batement@evc.net

**bet fluides**  
**THERMI D**  
 68 700 CERNAY  
 tél. 03 89 37 27 89  
 mail. sangelegrio.gilles@thermi-d.com

**contrôleur technique**  
**SOCOTEC**  
 68 000 COLMAR  
 tél. 03 89 29 36 42  
 mail. rachidbyoud@socotec.com

**SPS**  
**SOCOTEC**  
 tél. mail.

**bet acoustique**  
**SOCOTEC**  
 67 037  
 tél. 03 88 37 55 55  
 mail. fanny.moser@socotec.com

P261  
**54 logements**  
 site Nadelhoffer  
 RIBEAUVILLE

**PC 02 / 05a**  
 Plan de masse

02/2021  
 22.03.2021  
 date  
 dépôt du dossier permis de construire  
 modifications

référencement altimétrique ±0.00 + 234.00 m IGN69  
 plan topographique Cabinet BILHAUT Géomètres du 25/11/2017, fichier 20112\_topo.dwg

échelle 1 : 250  
 chef de projet/dessinateur SR/TD

nom de l'association	nature de l'avantage	TOTAL LOCAUX			autres:	disposition de personnel ou prestation	taux horaire	TOTAL PERSONNEL	TOTAL GENERAL	
		mise à disposition de salle								
1 fêtes diverses						150,00	40,00	6 000,00	6 000,00	
2 Bayou club	Salle du Théâtre 220 €/mois			2 420,00		-	-	-	2 420,00	
3 archers	gymnase	50,00	9,15	457,50					457,50	
4 baby gym	gymnase	46,00	9,15	420,90					420,90	
5 judo	gymnase	66,00	9,15	603,90					603,90	
6 France shotokan	gymnase	115,00	9,15	1 052,25					1 052,25	
7 Badminton	gymnase	136,00	9,15	1 244,40					1 244,40	
8 ASR Football	gymnase	50,00	9,15	457,50	Stades	-	-	26 000,00	26 457,50	
9 ASR Football	club house 450 €/mois et vestiaires 450 €/mois			10 800,00	-				10 800,00	
10 Gymplaisir	gymnase	16,00	9,15	146,40					146,40	
11 Handball	gymnase	154,00	9,15	1 409,10					1 409,10	
12 basket	gymnase	82,00	9,15	750,30	-	-	40,00	-	750,30	
12 basket	gymnase college			795,00					795,00	
13 Sport pour tous	gymnase	16,00	9,15	146,40					146,40	
14 Ribototem boxe	gymnase	64,00	9,15	585,60					585,60	
15 Cirquanium	gymnase	122,00	9,15	1 116,30					1 116,30	
16 Interludes	locaux 450 €/mois			5 400,00		1/4 temps permanent		7 500,00	12 900,00	
17 Marché de Noël						-	40,00	-	-	
18 Atelier reliure	Ancienne perception/450 € mois			5 400,00		4,50	40,00	180,00	5 580,00	
19 Athléroute						3,00	40,00	120,00	120,00	
20 festival musique ancienne										
21 Comité des fêtes	Maison du Bailli	locaux Maison Bailli 450€/mois		5 400,00		-	-	-	5 400,00	
	personnel tech					-	40,00	-	-	
	personnel adm					mi temps permanent		16 000,00	16 000,00	
	Hangar	Hangar 220 €/mois		2 640,00		45,00	40,00	1 800,00	4 440,00	
	atelier couture	Locaux Ancien Tribunal 220 €/mois		2 640,00		66,00	40,00	2 640,00	5 280,00	
22 Les plumes de Ribeaupillé	Maison Jeanne d'arc 220 €/mois			2 640,00					2 640,00	
23 Vogésia	locaux Maison Jeanne d'arc 450€/mois			5 400,00					5 400,00	
24 Ribototem	locaux maison Jeanne d'arc 900€/mois			10 800,00		1/4 temps permanent		7 500,00	18 300,00	
	locaux rue des Juifs salle Théâtre et Ecole Streng 220 €/mois			2 640,00					2 640,00	
25 Ecole musique	locaux Maison Jeanne d'arc 600€/mois			7 200,00		1/4 temps permanent		7 500,00	14 700,00	
26 Dusenbach						16,00	40,00	640,00	640,00	
27 association sportive culturelle turque	locaux maison Jeanne d'arc 450€/mois			5 400,00					5 400,00	
28 Cercle recherches histo.	Ancienne Sous-Préfecture 450€/mois			5 400,00					5 400,00	
	Salle tour Bouchers 4 semaines			1 200,00					1 200,00	
29 Syndicat Apiculteurs	Altenholz 450€/mois			5 400,00		1,00	40,00	40,00	5 440,00	
30 Ass.Indigo	Maison Jeanne d'arc			450,00					450,00	
31 Amicale donneurs sang	SDT 2 jours			220,00					220,00	
32 Amis Verreries	Chapelle-école 220/mois			2 640,00					2 640,00	
33 Apfelbisser	Ancien lavoir 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
34 Club vosgien	SDT/caveau			255,00					255,00	
35 JSP	Gymnase	6,00	9,15	54,90					54,90	
36 Ass.talipot	locaux école Rotenberg 150€/mois			1 500,00					1 500,00	
37 Stumbahisel	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
38 Gym Boom	salle théâtre 220 €/mois			2 640,00					2 640,00	
39 Filz en délire	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
40 Ribototem:escrime	Maison du Bailli 450€/mois			5 400,00					5 400,00	
41 Club Couture	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
42 Club photo	Ancienne perception/450 € mois			5 400,00					5 400,00	
43 St Vincent de Paul	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
44 Université Populaire	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
45 ACUFA	Caveau 1 jour			70,00					70,00	
46 Club scrabble	SDT 2 jours			220,00					220,00	
47 Amicale Retraités	Caveau 1 jour			70,00					70,00	
48 Confrérie rois mages	Maison Jeanne d'arc 220 €/mois			2 640,00					2 640,00	
49 Dancerie des Ribeaupierre	Maison Jeanne d'arc 220€/mois			2 640,00					2 640,00	
50 Conservatoire des Arts graphiques	ancien abattoir 450 €/mois			5 400,00		109,00	40,00	4 360,00	9 760,00	
51 Ribolab	Ancienne école des filles 450 €/mois			5 400,00		11,00	40,00	440,00	5 840,00	
52 PG Team						114,00	40,00	4 560,00	4 560,00	
TOTAL				141 601,50 €	0,00 €			85 280,00 €	0,00 €	226 881,50 €

estimation en €	Nature de la prestation
6 000,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
2 420,00	mise à disposition de locaux (Salle Théâtre)
457,50	mise à disposition de locaux (gymnase)
420,90	mise à disposition de locaux(gymnase)
603,90	mise à disposition de locaux(gymnase)
1 052,25	mise à disposition de locaux(gymnase)
1 244,40	mise à disposition de locaux(gymnase)
26 457,50	mise à disposition de personnel et de locaux; prestation(gymnase et stades)
10 800,00	mise à disposition de locaux(club house et vestiaires)
146,40	mise à disposition de locaux(gymnase)
1 409,10	mise à disposition de locaux(gymnase)
750,30	mise à disposition personnel/ de locaux(gymnase)
795,00	mise à disposition personnel/ de locaux(gymnase)
146,40	mise à disposition de locaux (gymnase)
585,60	mise à disposition de locaux (gymnase)
1 116,30	mise à disposition de locaux (gymnase)
12 900,00	mise à disposition de personnel et de locaux (MJA)
-	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
5 580,00	mise à disposition de personnel et de locaux (anc.perception)
120,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
5 400,00	mise à disposition de locaux(maison Bailli)
25 720,00	mise à disposition de personnel et locaux
	mise à disposition Hangar
	mise à disposition anc.tribunal
2 640,00	mise à disposition de locaux (M Jeanne d'arc)
5 400,00	mise à disposition de locaux(maison Jeanne d'arc)
18 300,00	mise à disposition de personnel et de locaux (MJA)
2 640,00	mise à disposition de locaux(rue des Juifs)
14 700,00	mise à disposition de personnel et de locaux(MJA)
640,00	mise à disposition de personnel
5 400,00	mise à disposition de locaux(Maison Jeanne Arc)
5 400,00	mise à disposition de locaux(anc.Sous-Préfecture))
1 200,00	mise à disposition de locaux (expo )
5 440,00	mise à disposition de locaux(Altenholz + salles)
450,00	mise à disposition de locaux (MJA)
220,00	mise à disposition de locaux(salle théâtre don du sang)
2 640,00	mise à disposition de locaux(chapelle Verrerie)
2 640,00	mise à disposition de locaux(anc.lavoir/verger école)
255,00	mise à disposition de locaux(MJA/caveau)
54,90	mise à disposition de locaux (gymnase)
1 500,00	mise à disposition de locaux(Ecole Rotenberg)
2 640,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
2 640,00	mise a disposition salle théâtre
2 640,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
5 400,00	mise a disposition maison du bailli
2 640,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
5 400,00	mise à disposition locaux ancienne perception
2 640,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
2 640,00	mise à disposition de locaux (Maison Jeanne d'Arc)
70,00	mise à disposition de locaux (caveau)
220,00	mise à disposition de locaux (salle Théâtre)
70,00	mise à disposition de locaux (caveau)
2 640,00	mise à disposition de locaux (MJA)
2 640,00	mise à disposition de locaux (Maison Jeanne d'Arc)
9 760,00	mise à disposition de personnel et locaux
5 840,00	mise à disposition de personnel et locaux
4 560,00	mise à disposition de personnel
226 881,50 €	

Dénomination de l'association	Subventions 2020	Subventions 2021
<b>A. Associations locales</b>		
<b>1.Club Vosgien de Ribeauvillé et environs</b> : demande formulée, notamment pour travaux au Schelmenkopf et rénovation balisage sentiers (1 000 €) ; demande exceptionnelle pour l'assainissement autonome (4 000 €); dossier à l'étude	1 000,00	1 000,00
<b>2.Harmonie Municipale Vogesia de Ribeauvillé</b> : demande de subvention formulée	5 000,00	2 000,00
<b>3.RIBOTOTEM</b> : demande de subvention formulée pour l'achat matériel sportif pour cours Pilate, Yoga, Gym (2 500€); l'achat de matériel informatique et télétravail (1 300€)	-	3 800,00
<b>4.Ass.Jeunes Sapeurs Pompiers Pays de Ribeauvillé</b> : pas de demande de subvention formulée;(affectée habituellement à l'achat de tenue JSP	305,00	305,00
<b>5.Ass. Invalides,Anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Lorraine</b> : demande formulée(achat plaques funéraires, gerbes,,,,)	300,00	300,00
<b>6.Interludes</b> : demande formulée	3 000,00	3 000,00
<b>7.Amicales des sapeurs pompiers de Ribeauvillé</b> : pas de demande de subvention formulée;(affectée à la prise en charge cotisation Union Départementale des SP)	1 300,00	1 300,00
<b>8.Orchestre MUCKALOCH</b> : subvention pour 3 prestations musicales pendant l'été	1 500,00	1 500,00
<b>9.Syndicat Viticole de Ribeauvillé</b> : traitement des vignes par confusion sexuelle(345 ha X 20 €);provision dans l'attente de la communication des surfaces traitées	6 000,00	6 900,00
<b>10.Cercle Recherches Historiques Ribeauvillé et environs</b> : demande formulée pour la numérisation et l'enrichissement du fonds documentaire	1 500,00	1 500,00
<b>11.Festival de Musique Ancienne</b>		3 000,00
<b>12.Association Espoir</b> : pas de demande de subvention formulée ; Provision (Clausmatt)	500,00	500,00
<b>13.Compagnie INDIGO</b> : atelier théâtre	800,00	-
<b>TOTAL A</b>	<b>21 205,00</b>	<b>25 105,00</b>
<b>B.Associations diverses</b>		
<b>APALIB</b> : demande de subvention formulée	500,00	500,00
<b>APAMAD</b> : demande de subvention formulée	500,00	500,00
<b>Sté St Vincent de Paul</b> : conférence de Ribeauvillé: Pas de demande de subvention formulée (affectée habituellement au transport de personnes en difficulté à Colmar)	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL B</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Dénomination de l'association	Subventions 2020	Subventions 2021
<b>C. Etablissements scolaires</b>		
<b>1. Fondation Providence de Ribeauvillé</b>		
forfait externat de 550,00€ X 47 élèves de Ribeauvillé (43 élèves en 2020)	23 650,00	25 850,00
Subvention classe de découverte au mois d'Avril 2020 à Aubure reportée	600,00	-
Réserve pour classe de découverte	1 000,00	1 000,00
<b>2. Ecole élémentaire Rotenberg : ass. sportive et culturelle: réserve pour classe de découverte</b>	3 500,00	3 500,00
<b>TOTAL C</b>	<b>28 750,00</b>	<b>30 350,00</b>
<b>D. ECOLES DE MUSIQUE</b>		
<b>1. Ecole de musique de Ribeauvillé "Les Ménétriers":</b>		
Pratiques collective : 7,62 € x 3 ateliers x 35 semaines	1 070,00	800,00
Coordination et direction	19 600,00	14 000,00
Participation 50 % frais d'inscription des jeunes pratiquant 1 instrument à vent et membre de la Vogesia (soit 324 € X 21 élèves concernés ; PM 22 en 2020)	7 128,00	6 804,00
Participation 7,50 € X 44 élèves X 10 mois (49 élèves en 2020)	3 675,00	3 300,00
<b>2. Ecoles de musique autres que Ribeauvillé : réserve</b>	200,00	200,00
<b>TOTAL D</b>	<b>31 673,00</b>	<b>25 104,00</b>
<b>E. Dotation action sociale personnel communal</b>		
<b>Groupement Action Sociale du Ht Rhin (GAS):</b> participation remplacée par le versement d'une cotisation au CNAS	3 740,00	-
<b>Subventions colonies de vacances/centre de loisirs:</b> participation remplacée par le versement d'une cotisation au CNAS	400,00	-
<b>Amicale du Personnel de la ville de Ribeauvillé (œuvres sociales):</b> demande formulée (voyage, bons retraités.)	7 600,00	7 600,00
<b>TOTAL E</b>	<b>11 740,00</b>	<b>7 600,00</b>
<b>F. Associations sportives : 16€/jeune licencié et 8 €/licencié adulte</b>		
Jeunes licenciés: tableau en PJ	880,00	835,00
Basket club de Ribeauvillé: provision	760,00	760,00
ASR Football: provision	3 192,00	3 192,00
ASR Football: participation embauche nouvel entraîneur	5 000,00	5 000,00

Dénomination de l'association	Subventions 2020	Subventions 2021
Entente Judo club Kodokan Ribeauvillé/ Berghheim: provision	240,00	240,00
RIBOTOTEM: Gymplaisir	304,00	360,00
Athléroute	368,00	-
Cie des archers de Ribeaupierre:provision	176,00	176,00
Ass. sportive école Rotenberg	160,00	160,00
Ass. sportive école Ste Marie	160,00	160,00
Ass. sportive Collège Ménétriers	160,00	160,00
Ass. sportive Collège Ste Marie	160,00	160,00
Ass. sportive Lycée	160,00	160,00
Gym Boom	128,00	120,00
RIBOTOTEM Laser run	152,00	152,00
Handball club Ribeauvillé	784,00	824,00
RIBOTOTEM Club échecs	280,00	144,00
France shotokan Ribeauvillé	376,00	440,00
RIBOTOTEM Boxe:provision	64,00	64,00
Déplacement compétitions sportives:réservation	3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL F</b>	<b>16 504,00</b>	<b>16 107,00</b>
<b>G.Enveloppes pour travaux</b>		
Restauration de maisons anciennes et de murets du vignoble : selon barème	25 000,00	25 000,00
<b>TOTAL G</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>H.Autres subventions</b>		
1.Comité des Fêtes: remboursement de frais engagés lors du marché de Noël et du Piff	6 000,00	-
4.Actions de coopération décentralisée: GESCOD	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL H</b>	<b>21 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>157 872,00</b>	<b>146 266,00</b>
<b>BUDGET</b>	<b>170 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>12 128,00</b>	<b>3 734,00</b>

**Commune de Ribeauvillé**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**Décision n°05/ 2021**

**Objet :**

**DECISION D'ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE**

VU les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions ;

M. le Maire décide,

L'assurance BRETEUIL de la Commune de Ribeauvillé propose un complément d'indemnisation d'un montant de 500 € correspondant à la franchise dans le cadre du sinistre n° 202100032, suite à un incident survenu le 11/02/2021, sur un lampadaire situé dans la Grand'Rue.

L'indemnisation complémentaire est acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal.

Fait à Ribeauvillé, le 8 avril 2021

Le Maire

Jean-Louis CHRIST



**Transmise en Préfecture le :**  
**Notifiée le :**  
**Affichée le :**

**Commune de Ribeauvillé**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**Décision n°06/ 2021**

**Objet :**

**DECISION D'ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE**

VU les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions ;

M. le Maire décide,

L'assurance BRETEUIL de la Commune de Ribeauvillé propose un complément d'indemnisation d'un montant de 500 € correspondant à la franchise dans le cadre du sinistre n° 201808739, suite à un incident survenu le 30/11/2018, sur une borne en fonte située dans la 10 Grand'Rue de l'Eglise.

L'indemnisation complémentaire est acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal.

Fait à Ribeauvillé, le 21 avril 2021

Le Maire

Jean-Louis CHRIST



**Transmise en Préfecture le :**  
**Notifiée le :**  
**Affichée le :**

**Décision portant PREEMPTION, n°07-2021**

**bail commercial,  
56, grand'rue - 68 150 RIBEAUVILLE  
cadastré section AE parcelle n°20**

RIBEAUVILLE, le 12/05/2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;  
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L214-1 à 3 ;  
VU la délibération n°5 du 28/10/2010 instaurant le Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial ;  
VU la délibération n°7 du 15/07/2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vue d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 20/04/2021 du mandataire, le Notaire Stéphanie GLATZ – BP22 - 68 340 RIQUEWIHR, pour un bail commercial portant sur un local au RDC d'une surface d'environ 50m<sup>2</sup>, cadastré section AE, parcelle n°20, au 56 grand'rue à Ribeauvillé, appartenant à la société Cœur de Ribeauvillé, n° de SIRET 75308517400013, représentée par la SELAS KOCH et ASSOCIES, liquidateur judiciaire, pour un montant de 58 000€ + commission d'agence de 7 000€. Le montant du loyer mensuel est de 1 046,60€ TTC ; étant précisé que le bail commercial se poursuit actuellement par tacite reconduction et que la période triennale actuellement en cours expirera le 16/04/2022.

CONSIDERANT le bail commercial initial du 12/04/2007 et la cession de fonds de commerce et de bail du 28/09/2012 ;

CONSIDERANT la destination des lieux « (...) exploitation de tous commerces à l'exclusion de toute activité de parfumerie, institut de beauté, restauration sur place ou à emporter même temporairement ».

CONSIDERANT le fait que le bien objet de la DIA est inclus au périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et donc d'exercice du droit de préemption commercial ;

CONSIDERANT le fait que la préemption permettra de préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale de Ribeauvillé ;

ETANT PRECISE que la commune a l'obligation de rétrocéder le bail commercial dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date d'effet de la prise au bail, à charge pour elle de trouver un repreneur ;

**DECISION**

Article 1 : La ville de Ribeauvillé exerce son droit de préemption commercial sur le bail commercial portant sur le local au RDC d'une surface d'environ 50m<sup>2</sup>, situé 56, grand'rue à Ribeauvillé (section AE, parcelle n°20) ;

Article 2 : L'acquisition s'effectuera aux prix et conditions de la DIA :

Prix de 58 000€

Loyer de 1 046,60€ TTC par mois, selon le bail en vigueur

Article 3 : Le paiement du prix sera réalisé dans les conditions prévues par la réglementation.



Le Maire

Jean-Louis CHRIST

Destinataires :

- Préfecture du Haut-Rhin
- SELAS KOCH et ASSOCIES, liquidateur judiciaire
- Maître Sandrine GLATZ, Notaire mandataire
- Maître Pierre-Yves THUET, Notaire de l'acquéreur, Ville de Ribeauvillé
- Information au Conseil Municipal
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

[www.ribeauville.fr](http://www.ribeauville.fr)



**Décision n°08/ 2021**  
**Acquisition de parcelle boisée**  
**Exercice du droit de Préférence**  
**Section 3 n°230 de 16.71 ares**

RIBEAUVILLE, le 28/05/2021

VU le Code Forestier et notamment son article L 331-22 ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;  
VU la délibération du 27/05/2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;  
notamment ses alinéas n°4 et n°15 ;  
VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 26/10/2020 du mandataire l'étude SCP ZANETTE,  
MEURLET-KOHLER domiciliée 15 E route de Sélestat à BERGHEIM (68 750), pour la parcelle section  
3 n°230, pour 16.71 ares, lieu-dit Altenholtz pour un montant de 700€.

CONSIDERANT les acquisitions amiables antérieures réalisées par la ville de Ribeauvillé, dans une  
logique d'acquisition et/ ou échanges de parcelles en vue de réalisation de « zones  
tampons » entre vigne et forêt ;

**DECISION**

Article 1 : La ville de Ribeauvillé exerce son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle  
boisée cadastrée section 3 n°230, d'une contenance de 16 ares71, lieu-dit Altenholtz ;

Article 2 : L'acquisition s'effectuera aux prix et conditions de la DIA, soit au prix de 700€, frais de  
Notaire en sus.

Article 3 : Le paiement du prix sera réalisé dans les conditions prévues par la réglementation.

Destinataires :

- M. le Préfet
- Etude notariale SCP ZANETTE, MEURLET-KOHLER
- Information au Conseil Municipal
- Recueil des actes administratifs
- Affichage



Le Maire

Jean-Louis CHRIST

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur et d'un recours contentieux devant le  
Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Commune de Ribeauvillé**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**Décision n°09/ 2021**

**Objet :**

**DECISION D'ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE**

VU les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions ;

M. le Maire décide,

L'assurance BRETEUIL de la Commune de Ribeauvillé propose une indemnisation d'un montant de 216 € dans le cadre du sinistre n°201808738, en remboursement de la facture concernant les dégâts occasionnés suite à un incident survenu le 16/11/2018, sur un bac à fleurs en grès situé rue Ortlieb.

L'indemnisation est acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal.

Fait à Ribeauvillé, le 31 mai 2021

Le Maire

Jean-Louis CHRIST



**Transmise en Préfecture le :**  
**Notifiée le :**  
**Affichée le :**



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2020

> Synthèse locale Assainissement

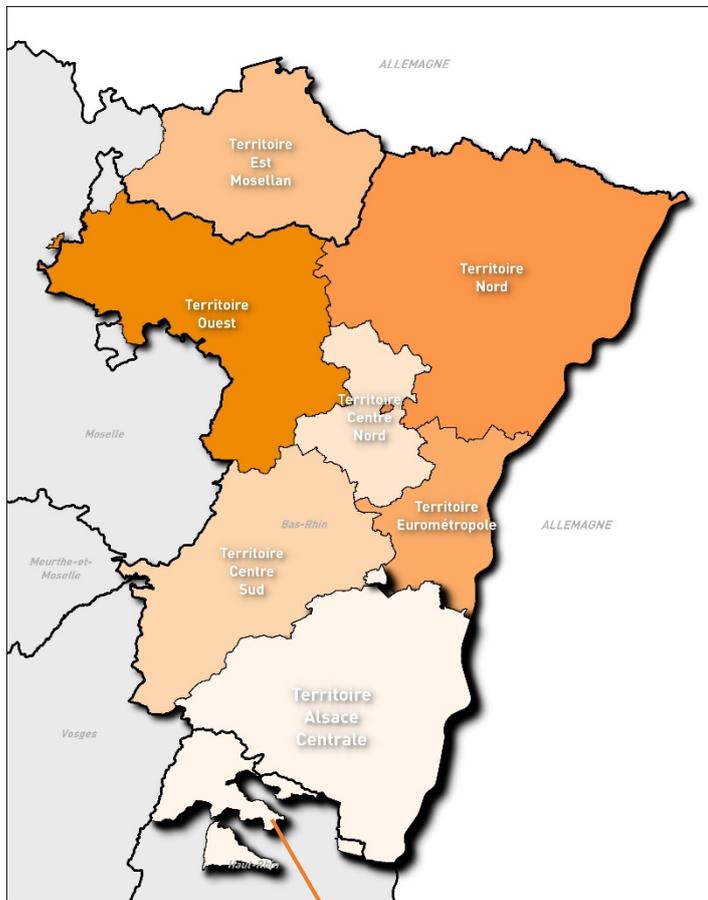
## TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

VILLE DE RIBEAUVILLE





## VOTRE COMMISSION LOCALE



## CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE RIBEAUVILLE

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2019

Membre du SDEA depuis : 01/01/2019

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 2

## Vos usagers

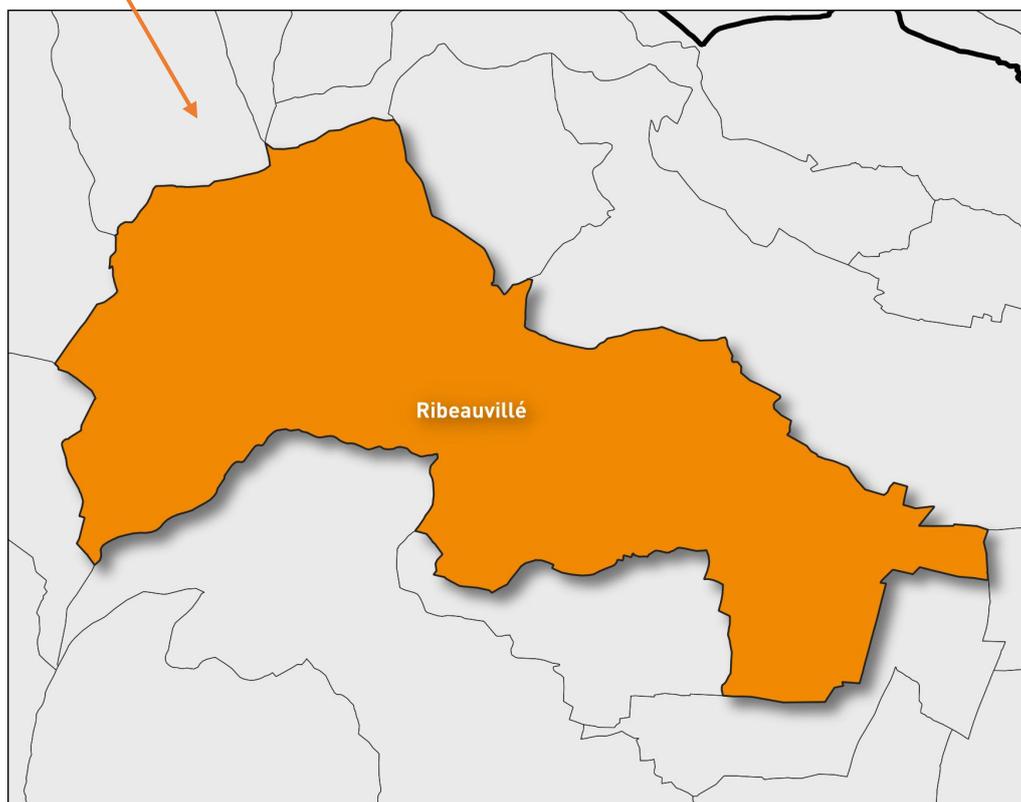
- 1 761 abonnés
- 4 893 habitants desservis

## Vos volumes

- 395 477 m<sup>3</sup> assainis
- 225 m<sup>3</sup> assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

Centre et Antenne de rattachement : Benfeld et Sélestat





## VOTRE PATRIMOINE



**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE :**  
Louis ERBLAND

**LE PRÉSIDENT DU SDEA :**  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

### Maîtrise et gestion de la crise sanitaire COVID-19

L'année 2020 a été marquée par le démarrage de la crise sanitaire COVID-19. L'objectif du SDEA et de ses agents a été de s'adapter en vue d'assurer la continuité des services publics du cycle de l'eau pour l'ensemble des périmètres, tout en limitant l'impact économique, social et environnemental de la crise.

L'ensemble des opérations de maintenance curative et préventive a été poursuivi pour assurer la continuité de l'excellence et la durabilité du service en veillant à la santé-sécurité des agents du SDEA à l'appui de protocoles d'intervention sécurisés COVID-19.

### Des défis pour la nouvelle mandature 2020-2026

Par ailleurs, le renouvellement municipal en 2020 a conduit à la désignation de l'ensemble des délégués des communes membres siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA. Impliqués dans 3 niveaux de gouvernance : local, territorial et global, de nombreux défis attendent les élus du SDEA lors de cette nouvelle mandature 2020-2026.

En premier lieu, les défis institutionnels vont constituer autant d'opportunités pour co-construire les organisations locales les plus pertinentes autour de l'ADN du SDEA : la mutualisation – solidarité – proximité, ainsi que la vision intégrée du petit et du grand cycle de l'eau.

Notre feuille de route intègre également la poursuite des efforts en matière d'investissements, de transformation numérique et managériale, mais aussi en matière d'innovation pour conforter l'excellence et la durabilité du service rendu.

Le troisième défi à relever lors de ce mandat est celui des nouvelles réponses à apporter sur l'exemplarité en matière de cycle de l'eau et de transition écologique, telles que développer des solutions pérennes de protection des ressources en eau, associées à la transition vers de nouveaux modèles de production agricole.

Tous ces défis ne sauraient être relevés sans la mobilisation renforcée de toutes les parties prenantes et le fruit d'une co-construction de tous les acteurs. La diversité des territoires, des organisations et des sensibilités constitue un formidable catalyseur d'intelligence collective.



## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration

CAPACITE	
m <sup>3</sup> /jour	Equiv-hab
3 096	12 000

- 1 bassin d'orage
- 16 déversoirs d'orage
- 2 stations de pompage
- 30,7 km de réseaux communaux
- 984 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102	102	102
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	100 %



## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

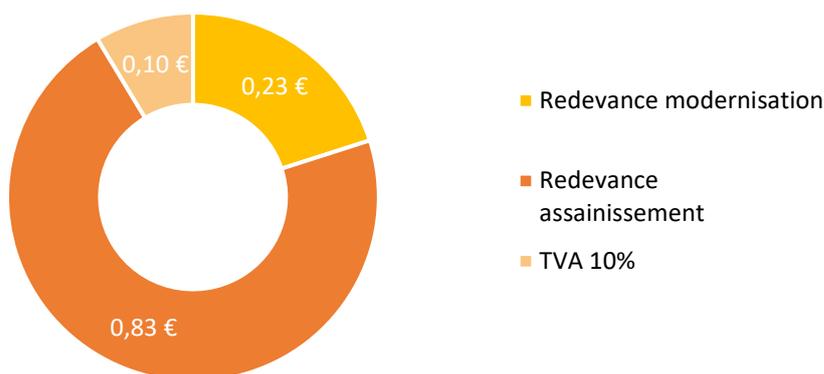
### PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

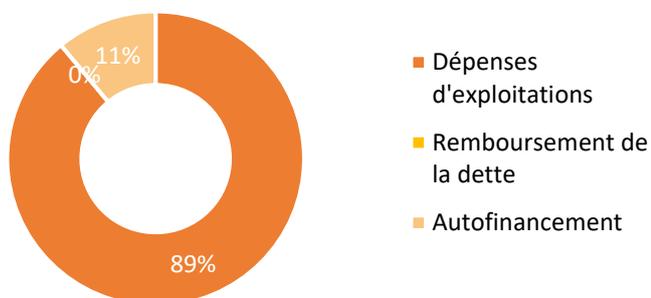
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : **0,00 €** HT/an
- Part variable : **0,83 €** HT le m<sup>3</sup>
- Redevance assainissement du périmètre : **0,83 €** HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,17 €** TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

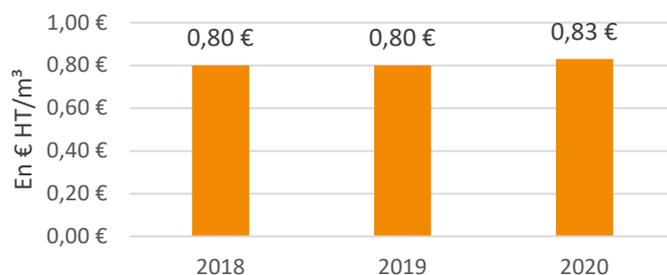
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



#### Affectation pour 100 € de recette

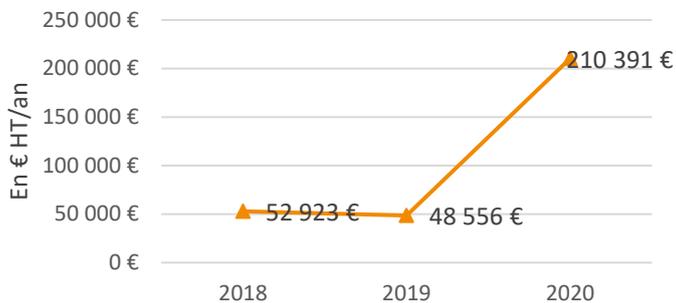


#### Evolution des tarifs de l'assainissement

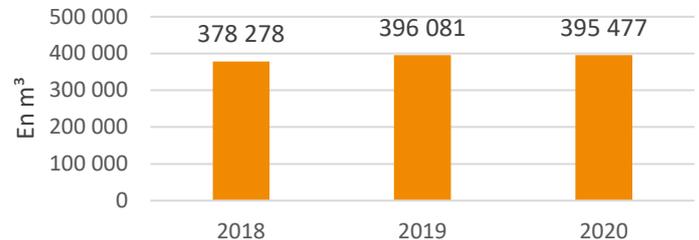




## Montant des investissements



## Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Les recettes de fonctionnement du périmètre de Ribeauvillé assainissement sont en hausse de 11 % par rapport aux prévisions budgétaires, suite à une augmentation des participations de tiers et de la participation pour assainissement collectif (PAC). Ce bon résultat permet de compenser la hausse des charges de fonctionnement (+ 6 %), impactée en partie par la gestion de la crise sanitaire, et permet de maintenir le résultat d'exploitation 2020, stable par rapport à 2019. Les travaux d'investissement (210 k€) ont été intégralement autofinancés. Le périmètre clôture ainsi l'année 2020 avec un résultat de 589k€.

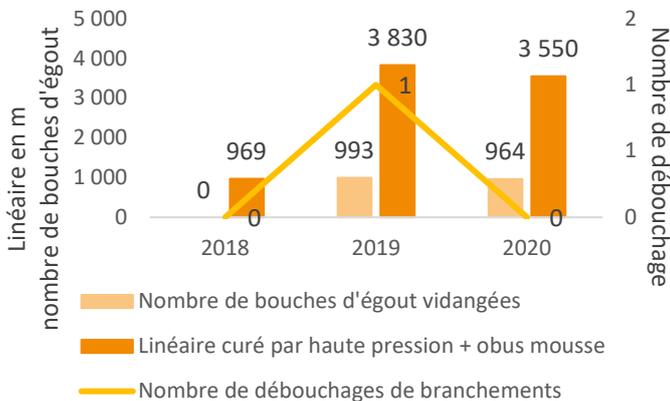
Indicateurs financiers	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	%	2,65 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0 ‰	0 ‰	0,55 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.

## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

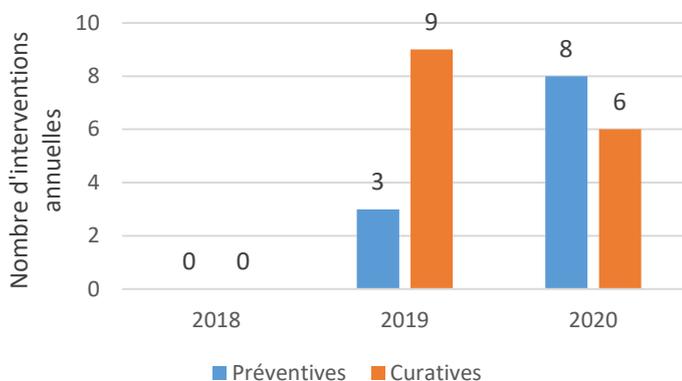
#### ➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



#### CHIFFRES CLÉS

- **23,14** tonnes de sables extraits du réseau
- **3,55** km de réseaux curés
- **10,89** % taux de curage
- **0** nettoyage de stations de pompage
- **964** bouches d'égout vidangées
- **0** débouchage de branchement
- **3** surverses équipées en autosurveillance

#### ➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



#### ➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2019	2020
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	4
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	80

#### Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curatives des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2020. Cette diminution est liée à une baisse du nombre d'interventions sur la station de refoulement route de Guémar (casino). Le nombre de maintenances préventives des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2020, suite à la hausse de l'effectif des agents de maintenance, permettant de réaliser un plus grand nombre d'intervention.

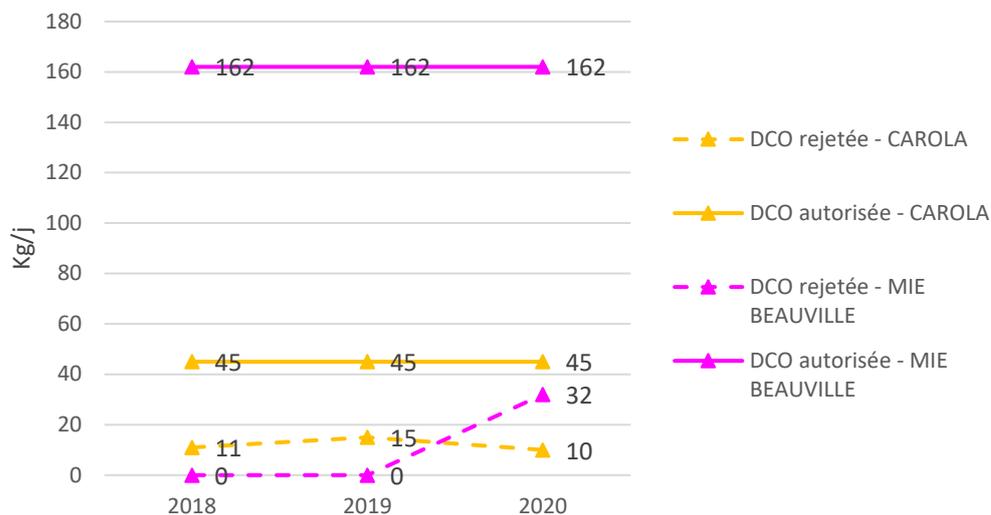


## ➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2019	2020
Domestiques	10	15
Assimilables Domestiques	0	0
Usagers non Domestiques	0	0
Total	10	15

## INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

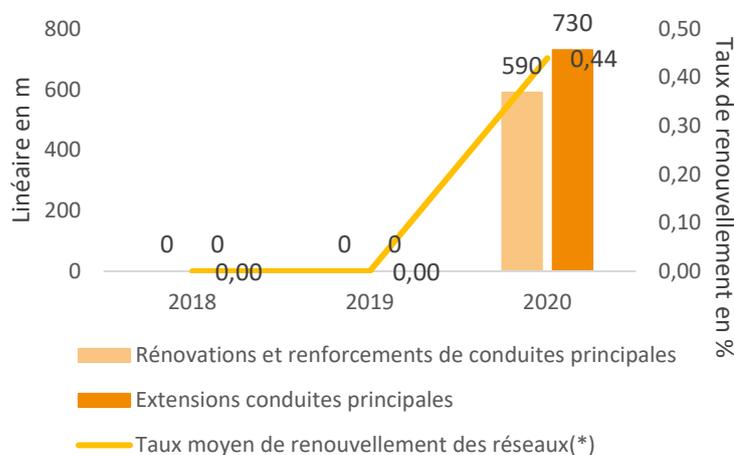
### Autorisation et charges rejetées



2 Industriels dont 1 (\*) conventionné avec le SDEA

### Industriels

- **MIE-Beauvillé** : manufacture d'impression sur étoffe. L'autorisation de rejet devrait être renouvelée en 2021 avec des seuils de rejet en baisse, adaptés aux rejets actuels.
- **Carola (SA des Eaux Minérales de Ribeauvillé)** : collecte et traitement des eaux usées issues de l'usine d'embouteillage d'eau de source, essentiellement les eaux de nettoyage des bouteilles en verre et celles issues du décollage des étiquettes, soit environ 90 EH. Le dispositif de mesure des volumes rejetés par l'usine n'étant pas conforme, celui-ci sera remplacé par un dispositif d'autosurveillance fiable au plus tard fin 2021.

**TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX****Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement de la rue Henri Kugler et du réseau d'assainissement public traversant le camping Coubertin ont été réalisés au printemps 2020. Ces réseaux datant de leur origine ont fait l'objet d'un diagnostic d'état qui a mis en évidence de nombreuses pathologies (infiltrations, ensemble complexe de racines, problème structurel, corrosion et abrasion). Les réseaux d'assainissement ont été réhabilités par des techniques sans tranchées, à savoir par tubage continu par tubes polymérisés sur place (590 ml de gaine en DN400 & DN300, étanchements de regard de visite et des piquages de branchement).

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue Beysser ont également été réalisés au printemps 2020, préalablement aux travaux de voirie programmés par la Ville de Ribeauvillé. Une conduite d'eaux usées en PVC renforcé DN250 a été posée sur 80 ml. L'extension de ce nouveau réseau a permis le raccordement de trois maisons d'habitation au réseau d'assainissement eaux usées. Ces trois habitations étaient encore raccordées sur des fosses septiques individuelles avec un rejet du trop-plein vers le réseau d'eaux pluviales de la Ville de Ribeauvillé.

Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement du Périmètre de RIBEAUVILLÉ seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, en coordination avec les travaux de voirie programmés par la Ville de Ribeauvillé.

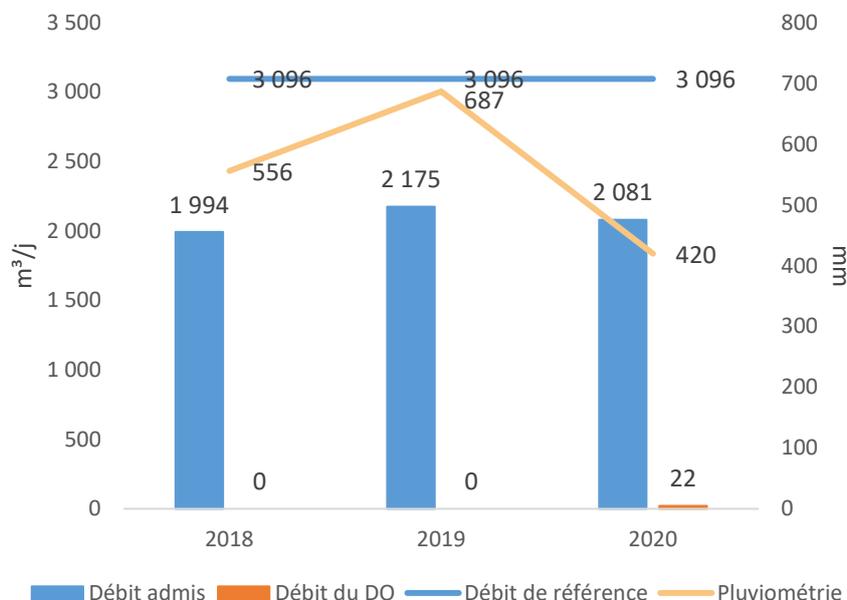
Il n'y a pas eu d'opération d'investissement sur les stations de pompage d'eaux usées en 2020.



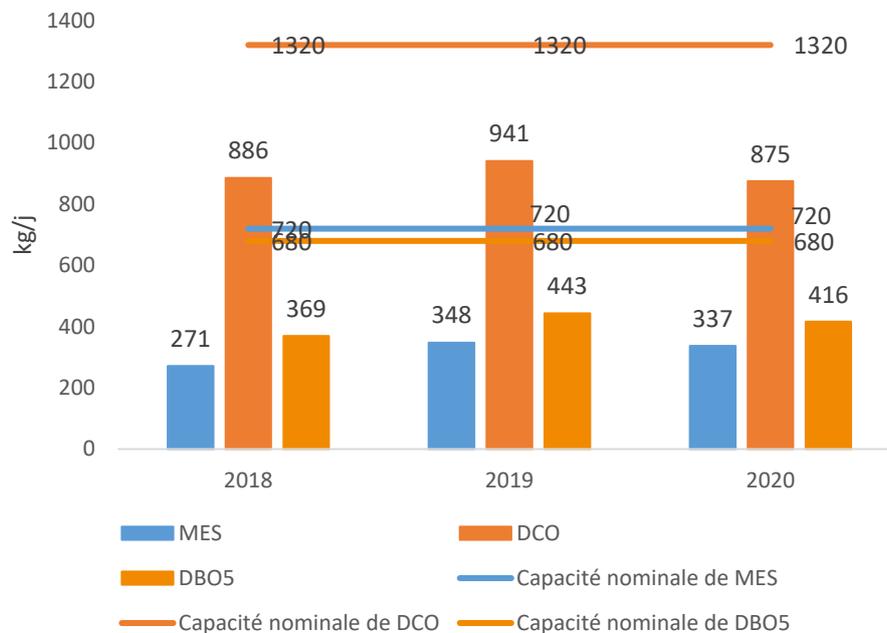
## ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

### LA FILIÈRE EAU

#### ➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



#### ➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **53 %** de la valeur nominale, contre **46 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Ribeauvillé	53 %	46 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	98 %	98 %	98 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	98 %	98 %	98 %

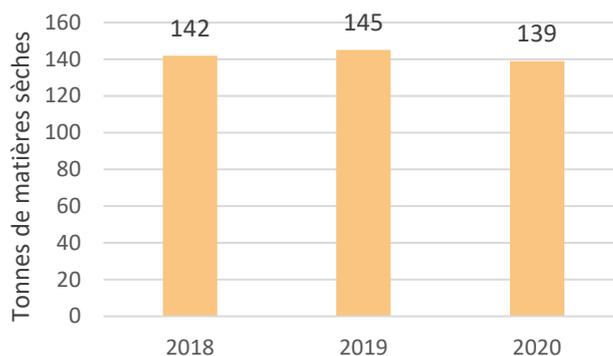
## Bilan de fonctionnement et Travaux

Sur la base du paramètre DCO le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée par la station d'épuration de RIBEAUVILLÉ correspond en moyenne à 8 550 équivalents-habitants (hypothèse : 110 g DCO/EH/j). Au niveau des charges admises sur l'installation en 2020, la pollution organique représente 46 % de la capacité nominale, alors que la charge hydraulique représente 53 % de la capacité nominale. Au niveau de la conformité des rejets d'eaux traitées vers le milieu naturel, les 5 indicateurs de conformité calculés sont globalement très satisfaisants.

## EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

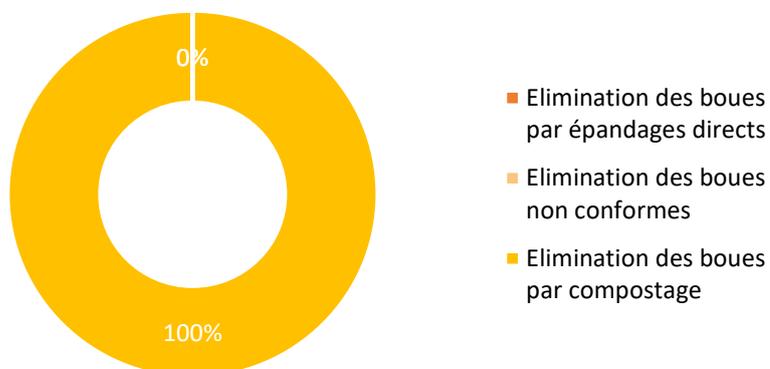
## LA FILIÈRE BOUE

## ➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

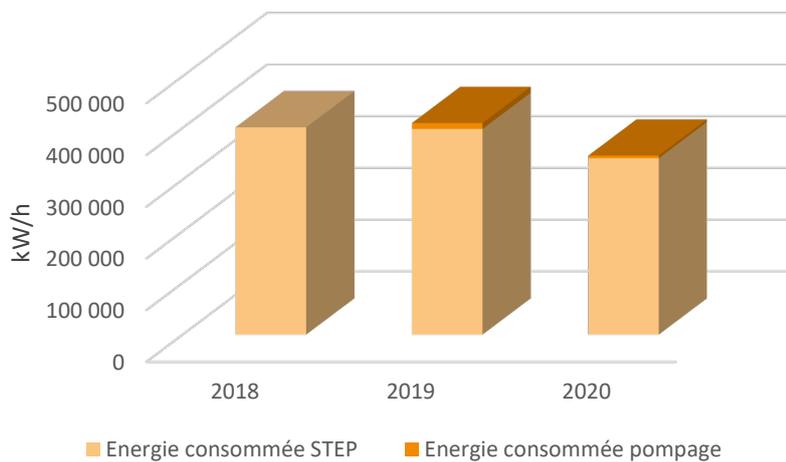
L'ensemble des boues produites par la station d'épuration de Ribeauvillé (1 020 tonnes) a été évacué vers la plate-forme de compostage des boues d'Agrivalor. Le compost produit a été épandu sur les parcelles du secteur mises à disposition par les agriculteurs. Ces épandages sont encadrés par un plan d'épandage réglementaire des boues. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues et le compost sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires.

## ➤ Éliminations des boues





## ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION  
D'EPURATION (STEP)

## VOTRE ACTUALITÉ

## ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Suite à la campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau qui a permis d'identifier des micropolluants en quantité significative, la phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration de Ribeauvillé est en cours et doit s'achever à la fin de l'année 2021. Ce diagnostic a pour objectif d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.

## AUTRES INFORMATIONS

**Station d'épuration** : mise en conformité du canal de sortie, remplacement du venturi et reprise du béton.



## ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

*Tubage du réseau d'assainissement traversant le Camping Coubertin*



## LE SDEA, ACTEUR DU PROJET OBEPINE !

Comme vous le savez, le SDEA est régulièrement associé à des programmes de recherche appliquée, aux côtés de différents laboratoires, sur des sujets émergents de sciences et techniques de l'eau.

C'est donc tout naturellement que notre Syndicat a participé dès février 2020 au projet de suivi de la Covid dans les eaux usées porté par l'IUT Louis Pasteur, en fournissant des échantillons représentatifs en provenance de diverses stations d'épuration. Lauréat en juillet 2020 d'un appel à projet de la Région Grand Est, ce programme a ensuite intégré le réseau OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) chargé de regrouper les données à l'échelle nationale et de développer un outil et une méthodologie de surveillance de la dynamique épidémiologique du virus.

### COMMENT LE SDEA PARTICIPE AU SUIVI COVID DANS LES EAUX USÉES ?

Ce sont 11 stations d'épuration du périmètre du SDEA qui ont été choisies pour leur taille et leur dispersion géographique : Brumath, Erstein, Molsheim, Sainte-Marie-Aux-Mines, Saverne, Schweighouse-sur-Moder, Sélestat, Valff, Villé, Weyersheim et Wissembourg.

Les échantillons représentatifs des effluents reçus en entrée de station sont prélevés selon les sites une ou deux fois par semaine et mis à disposition de l'IUT Louis Pasteur pour analyse puis les données sont envoyées à OBEPINE pour traitement et diffusion. En retour, le SDEA transmet les résultats commentés aux élus des périmètres concernés.

La surveillance du SARS-CoV2 dans les eaux usées complète les données épidémiologiques et constitue un indicateur précoce, avec plusieurs jours d'avance, de l'évolution de la circulation du virus dans la population sur un territoire donné.

### COMMENT ACCÉDER AUX RÉSULTATS ?

Depuis janvier, le réseau OBEPINE a commencé à publier les indicateurs de tendance sur son site internet [www.reseau-obepine.fr](http://www.reseau-obepine.fr). Ils sont présentés sous la forme de courbes :

- > L'indicateur de tendance sur les dernières semaines ;
- > L'indicateur depuis le début du suivi de la station d'épuration ;
- > Les indicateurs épidémiologiques de Santé Publique France (tests positifs et taux de positivité des tests sur le périmètre géographique concerné).

Les résultats des 11 stations de notre périmètre sont en ligne sur notre site Internet [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr).

### SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Retrouvez-nous sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et Youtube.

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.

Rejoignez nos communautés sur les réseaux sociaux et engagez la conversation.





## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m<sup>3</sup>** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



## ➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 893
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	139 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2020)	1,17 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,44 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,077 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,55 ‰

\*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sortent des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

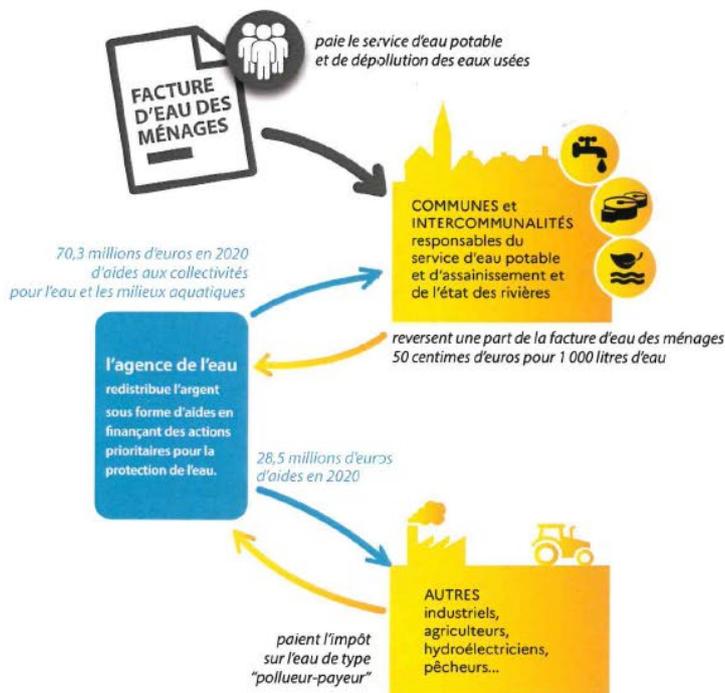
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.





## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2020...



#### LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

**5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020.** Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

#### EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1<sup>er</sup> concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

#### PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.





LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELB-DIC - mars 2021  
Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Crédit : photos - agence de l'eau Rhin-Meuse - isobonno - application : AERMÉC

Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHIN-MEUSE

COMITÉ  
DE BASSIN  
RHIN-MEUSE

**Donnez votre avis sur**

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

# les inondations et le milieu marin

# L'eau



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Nouveau** Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2020

> Synthèse locale Eau Potable

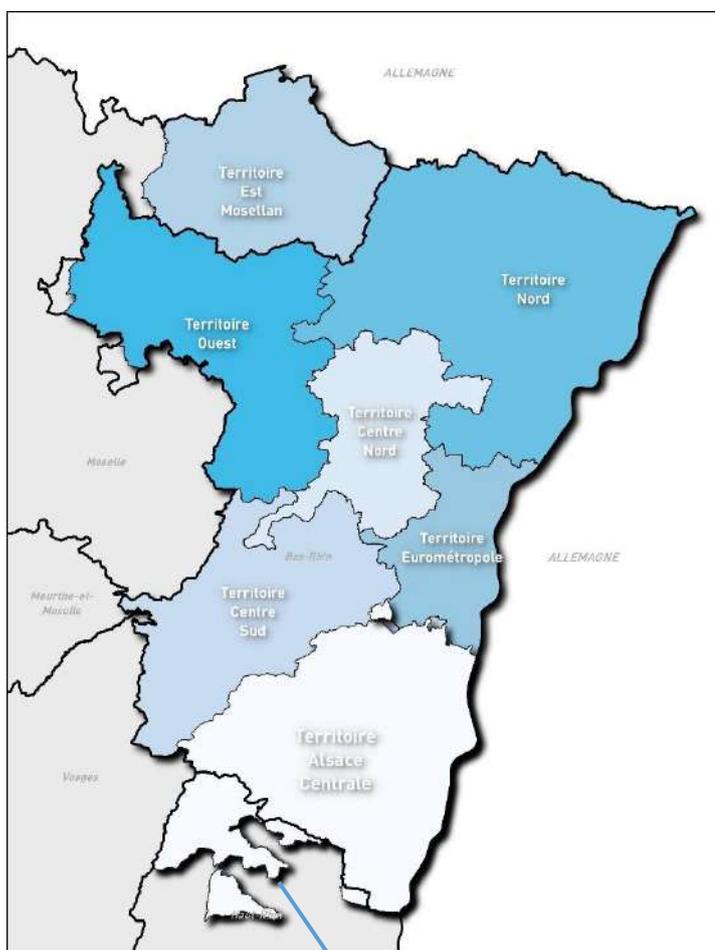
## TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

### VILLE DE RIBEAUVILLE





## VOTRE COMMISSION LOCALE



### CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

**Nom :** PERIMETRE DE RIBEAUVILLE

**Domaine :** Eau Potable

Intégration du périmètre : **01/01/2019**

Membre du SDEA depuis **01/01/2019**

**Nombre de communes :** 1

**Nombre de délégués :** 2

#### Vos usagers

- 1 762 abonnés
- 4 893 habitants desservis

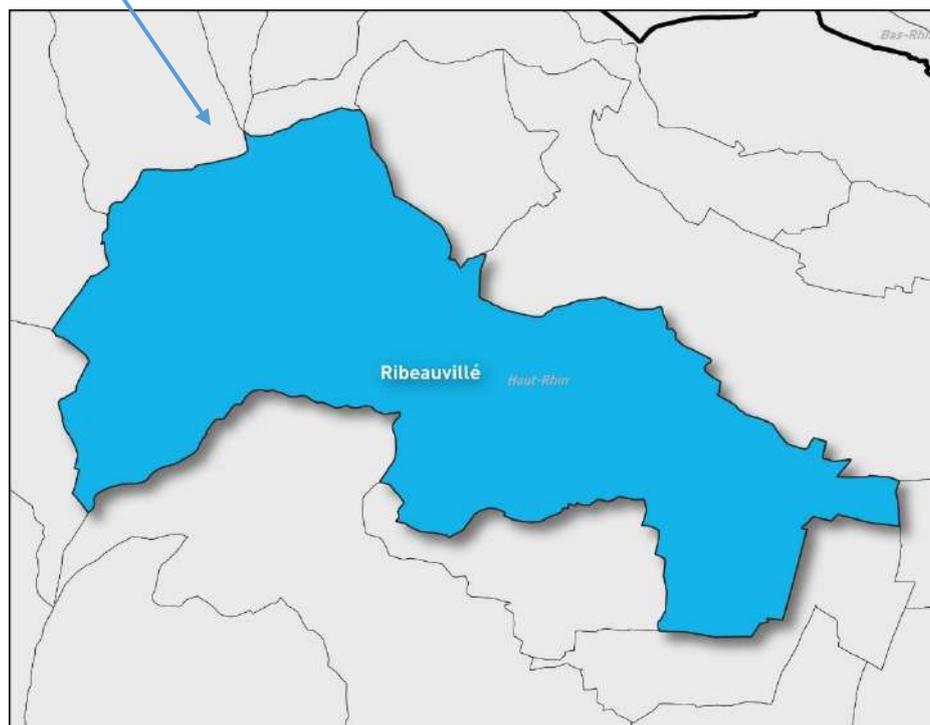
#### Vos volumes

- 360 564 m<sup>3</sup> consommés
- 74 m<sup>3</sup> consommés/habitant
- 205 m<sup>3</sup> consommés/abonné

#### Les Gros Consommateurs :

ESB - HOTEL BARRIERE RIBEAUVILLE  
 COMMUNAUTE DES COMMUNES DE RIBEAUVILLE

**Territoire :** TERRITOIRE ALSACE CENTRALE  
**Centre de rattachement :** Benfeld, Sélestat





**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE :**  
Christine WEISSBART

**LE PRESIDENT DU SDEA :**  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

### **Maîtrise et gestion de la crise sanitaire COVID-19**

L'année 2020 a été marquée par le démarrage de la crise sanitaire COVID-19. L'objectif du SDEA et de ses agents a été de s'adapter en vue d'assurer la continuité des services publics du cycle de l'eau pour l'ensemble des périmètres, tout en limitant l'impact économique, social et environnemental de la crise.

L'ensemble des opérations de maintenance curative et préventive a été poursuivi pour assurer la continuité de l'excellence et la durabilité du service en veillant à la santé-sécurité des agents du SDEA à l'appui de protocoles d'intervention sécurisés COVID-19.

### **Des défis pour la nouvelle mandature 2020-2026**

Par ailleurs, le renouvellement municipal en 2020 a conduit à la désignation de l'ensemble des délégués des communes membres siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA. Impliqués dans 3 niveaux de gouvernance : local, territorial et global, de nombreux défis attendent les élus du SDEA lors de cette nouvelle mandature 2020-2026.

En premier lieu, les défis institutionnels vont constituer autant d'opportunités pour co-construire les organisations locales les plus pertinentes autour de l'ADN du SDEA : la mutualisation – solidarité – proximité ainsi que la vision intégrée du petit et du grand cycle de l'eau.

Notre feuille de route intègre également la poursuite des efforts en matière d'investissements, de transformation numérique et managériale mais aussi en matière d'innovation pour conforter l'excellence et la durabilité du service rendu.

Le troisième défi à relever lors de ce mandat est celui des nouvelles réponses à apporter sur l'exemplarité en matière de cycle de l'eau et de transition écologique telles que développer des solutions pérennes de protection des ressources en eau, associées à la transition vers de nouveaux modèles de production agricole.

Tous ces défis ne sauraient être relevés sans la mobilisation renforcée de toutes les parties prenantes et le fruit d'une co-construction de tous les acteurs. La diversité des territoires, des organisations et des sensibilités constitue un formidable catalyseur d'intelligence collective.



## VOTRE PATRIMOINE

## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

## Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **2 702** m<sup>3</sup>/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **1 241** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **46** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **2 177** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **81** %
  
- **Aucun** puits
- **10** sources
- **4** réservoirs (capacité totale de stockage : 3 152 m<sup>3</sup>)
- **1** station de traitement
- **1** unité de désinfection
- **45,766** km de conduites

## Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **2 442** m<sup>3</sup>
- Autonomie réservoir en moyenne : **2** jours
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **27** h

Indicateurs de performance	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	115
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	80 %



## LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

## CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env 1 à 6 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env 2 à 5 selon l'UDI

## CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2018	2019	2020
Taux de conformité microbiologique	93,33 %	100 %	92,86 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	30	27	28
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	2	0	2
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	52	27	28
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	0	0

Eau de bonne qualité bactériologique, douce et faiblement nitratée. En 2020, une légère dégradation de la qualité bactériologique a été détectée ponctuellement sur la période estivale sur le réseau de distribution du secteur Petite Verrerie. Les actions correctives (chloration, purges) ont permis de rétablir la qualité de l'eau distribuée. La mise en place d'une désinfection en continu sur ce secteur est en cours d'étude. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>



## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

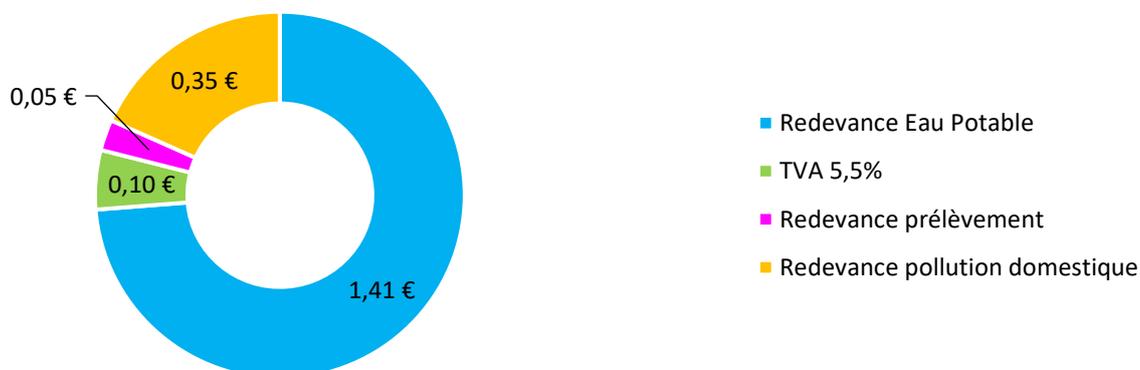
## PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre :

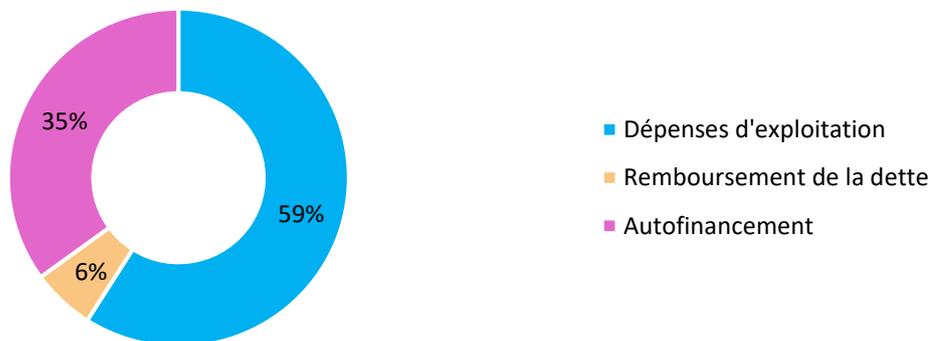
Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : **38,48 € HT/an**
- Part variable : **1,087 € HT le m<sup>3</sup>**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,41 € HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,91 € TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**

3 263 factures émises dans l'année

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## Affectation pour 100 € de recette





### Evolution des tarifs de l'eau



### Montant des investissements



Indicateurs financiers	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,6 an	0,6 an	0,4 an
Capital restant dû	179 549 €	161 869 €	121 168 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	ND
Montant des abandons de créances	3 802 €	0 €	1 549 €
Taux de réclamations global	0 ‰	0,25 ‰	0,55 ‰

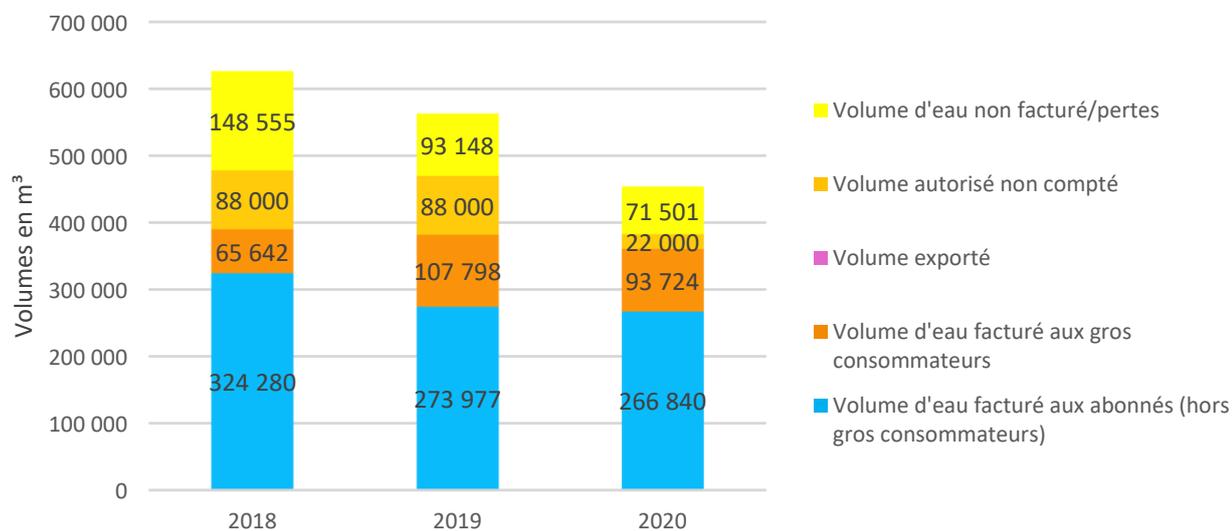
Malgré une hausse des charges d'exploitation liées en partie à la gestion de la crise COVID, l'autofinancement du périmètre de Ribeauvillé eau potable augmente de 3 %. Les bons résultats en matière de ventes d'eau et de participations de tiers, ainsi que le report des travaux rue Ortlieb et Salzmann en 2021 permettent de financer les travaux d'investissements 2020 pour un montant de 136k € sans recours à l'emprunt et de solder l'année avec un résultat de clôture de plus de 120k €. La dette, vieillissante, avoisine les 0,5 année.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRODUCTION - VENTES



Nette baisse des volumes mis en distribution pour des ventes restées relativement stables. Baisse progressive des volumes de perte sur le réseau.

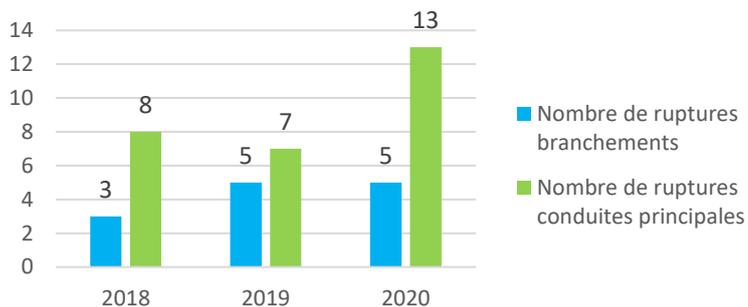
## INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2020
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	48 h
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	7,38 %
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

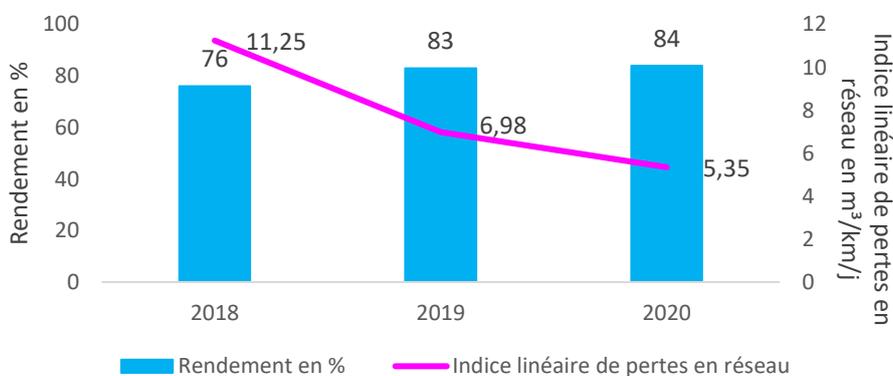
Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2020	0,28
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*)
2020	6,99



### NOMBRE DE RUPTURES REPAREES



### RENDEMENT ET ILP(\*) DES RESEAUX



Bonnes performances du réseau avec un rendement se maintenant à plus de 80%.

#### APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 175 appareils
- 1 réparation sur poteau d'incendie
- 3 remplacements

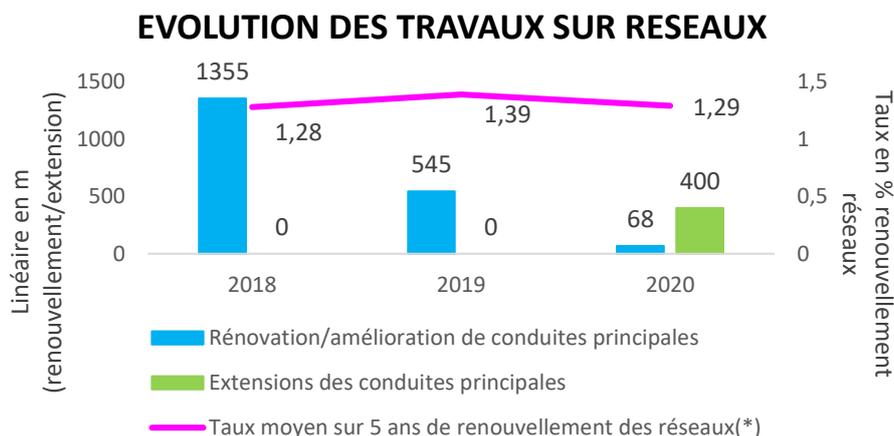
#### PARC DE COMPTEURS

- 1 727 nombre total de compteurs
- 14 compteurs remplacés, soit 0,81% du parc
- 98% de compteurs radio-relevés



## LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

### INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES



Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable de la rue Beysser ont été réalisés au printemps 2020, préalablement aux travaux de voirie programmés par la Ville de Ribeauvillé. Ces travaux ont consisté au remplacement de vieilles conduites en fonte grise par 68 mètres linéaires de conduite en fonte ductile en diamètre 80 mm, la rénovation et mise en conformité de 5 branchements particuliers d'eau potable et la pose d'un nouveau poteau d'incendie.

En 2021, seront engagées les travaux de renforcement du réseau d'eau potable des rues Ortlieb et Salzman, ainsi que la rue de l'Industrie. Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable des rues Ortlieb et Salzman consistent au remplacement d'anciennes conduites en fonte grise DN80 et DN100 par 225 ml de conduite DN100 et DN150 en fonte ductile ainsi que 14 reprises et mise en conformité de branchements particuliers jusqu'au compteur existant. Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de l'Industrie consistent au remplacement d'anciennes conduites en fonte grise DN80 par 250 ml de conduite DN150 en fonte ductile ainsi que 10 reprises et mise en conformité de branchements particuliers jusqu'au compteur existant.

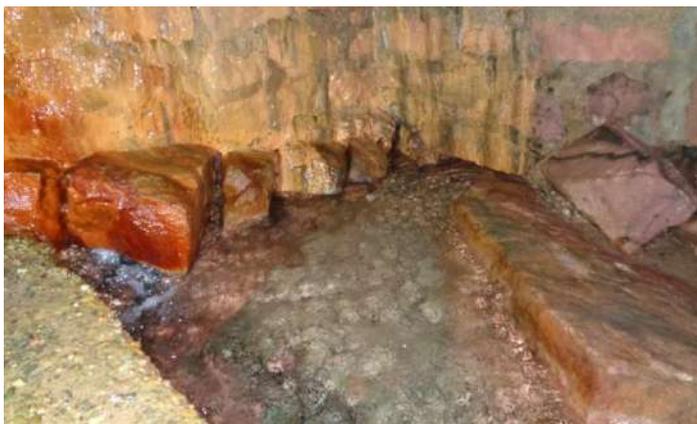
Les travaux de rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable du Périmètre de RIBEAUVILLE seront encore prolongés dans les 5 années à venir dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, en coordination avec les travaux de voirie programmés par la Ville de Ribeauvillé.

## VOTRE ACTUALITÉ

## ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Une étude diagnostic du réseau avec une modélisation de son fonctionnement et approche de gestion patrimoniale est en cours. Cette étude permettra de disposer d'un état des lieux complet des installations et d'identifier les priorités d'intervention. Celle-ci porte sur les thèmes de :

- l'établissement d'un état des lieux des installations de production et distribution d'eau
- l'approche des besoins en sécurisation de la ressource pour palier à d'éventuelles situations de fragilité en anticipant les situations futures : besoins en eau, réchauffement climatique, qualité de l'eau
- la préservation du patrimoine en intégrant les besoins en rénovations des réseaux et ouvrages selon les priorités définies par une analyse multicritères.

Diagnostic des ouvrages

Source Muesbach Amont



Collecteur Muesbach



Station de traitement



Rue Beysser - Rénovation du réseau d'eau potable



## LE SDEA FACE AU COVID-19

En mars dernier, la crise sanitaire a plongé le monde entier dans une période inédite, particulièrement difficile pour les services publics confrontés à la nécessité de maintenir leurs actions essentielles sans aucune aide des pouvoirs publics. Le SDEA a su gérer collectivement cette crise de manière exemplaire grâce à une mobilisation et un engagement sans faille de ses agents.

### DES DÉFIS À RELEVER

Dès le début du confinement, l'organisation a été adaptée pour s'assurer de la bonne gestion de toutes les situations d'urgence, y compris pendant la permanence, pour assurer la continuité des services publics du cycle de l'eau, tout en limitant l'impact économique, social et environnemental.

Le SDEA s'est attaché à relever 3 défis pour gérer au mieux la crise :

- > Préserver la santé-sécurité au travail de nos collaborateurs et organiser une gestion optimale des ressources humaines ;
- > Assurer la continuité dans l'excellence et durabilité du service rendu ;
- > Garantir une gestion particulièrement rigoureuse de l'argent public.



### MAINTENIR LE SERVICE PUBLIC TOUT EN PROTÉGEANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Sur le terrain, dans les ateliers et sur l'ensemble des Territoires, nos 350 collègues concernés ont pu maintenir l'activité d'exploitation des réseaux et ouvrages, de maintenance préventive et curative et de chantiers en s'adaptant progressivement à la situation de crise sanitaire, grâce aux différents dispositifs déployés.

Ainsi, les agents sur stations d'épuration ont pu maintenir un niveau de performance maximal pour le traitement des eaux usées et la gestion des boues résiduaires a été repensée suite à des contraintes réglementaires, les égoutiers ont assuré l'entretien préventif des réseaux d'assainissement pour garantir leur bon fonctionnement.

Les équipes eau potable ont œuvré pour la continuité de la production et de la distribution d'eau, les collègues maintenance et travaux spécialisés ont pu garantir la maintenance préventive et curative des ouvrages et équipements ; le laboratoire a continué des prélèvements et analyses d'eau pour conserver une qualité de l'eau irréprochable, la chloration préventive de l'eau a été assurée sur l'ensemble des sites et de nombreux chantiers ont repris.

Si les accueils physiques ont été maintenus pour les urgences dans les centres par la mise en place d'un protocole visiteurs et d'équipements de protection plexiglass, les opérations à domicile ont dû être suspendues. Seules les urgences (fuites) ont été transitoirement assurées en continu. Le standard et les services facturation et finances, quant à eux, n'ont pas cessé de fonctionner.

Cette crise a permis de renforcer le dialogue social, les outils de communication interne, le travail collectif à distance, la mobilisation collective et le développement de nouvelles solidarités entre périmètres, offrant ainsi de nouvelles perspectives et opportunités à capitaliser pour la suite.

Remercions les agents pour leur engagement et leur implication pour garantir la continuité du service public et permettre à tous de disposer d'une eau potable pendant cette période exceptionnelle.

### REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.





## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

### INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

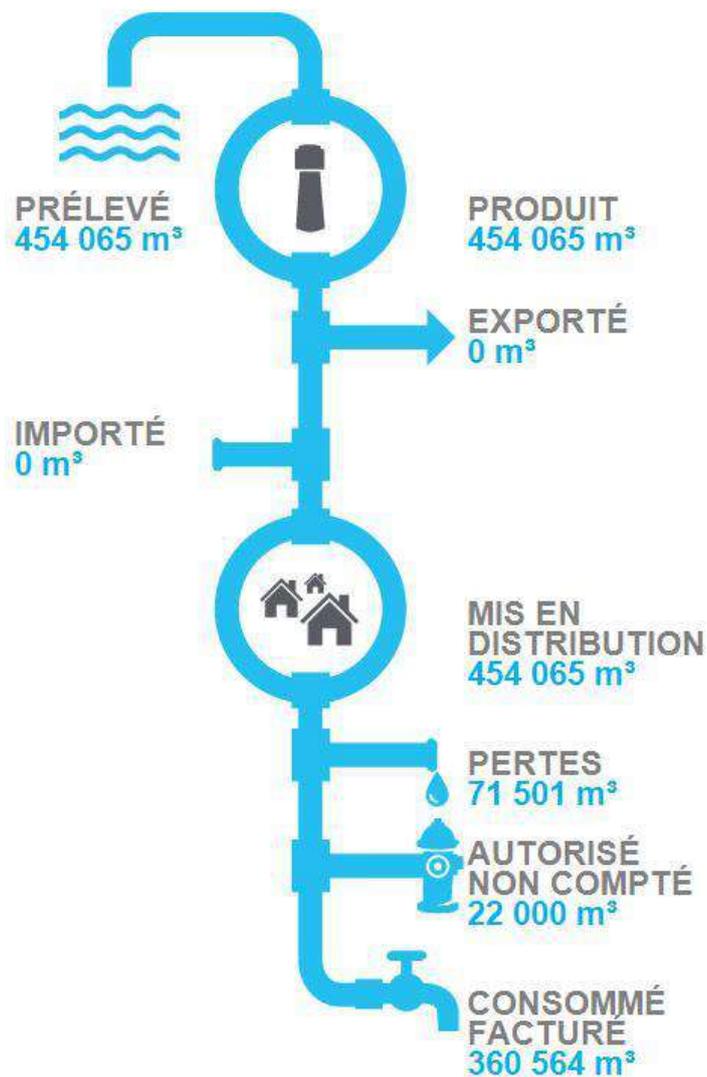
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux - Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.



## ANNEXE

## SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





## Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 893
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2020)	1,91 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 h
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,86 %
	<b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>	
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	28
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	2
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
	<b>OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :</b>	
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	28
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	0
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	6,99 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	5,35 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,29 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1.549 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	7,38 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,4 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P155.1	Taux de réclamations	0,55 ‰



## RUPTURES 2020

Commune	Adresse	Type de rupture	Fin de travaux
RIBEAUVILLE	Place Berckheim	Conduite principale	12/02/2020
RIBEAUVILLE	Rue Henri Kugler	Branchement	14/02/2020
RIBEAUVILLE	Rue Saint Morand	Conduite principale	28/02/2020
RIBEAUVILLE	Avenue du Général de Gaulle	Conduite principale	02/03/2020
RIBEAUVILLE	Rue du Traminer	Branchement	04/03/2020
RIBEAUVILLE	Impasse du Colchique	Conduite principale	02/07/2020
RIBEAUVILLE	Rue de l'Industrie	Conduite principale	08/07/2020
RIBEAUVILLE	Impasse de la Valériane	Conduite principale	14/08/2020
RIBEAUVILLE	Rue du Château	Conduite principale	10/09/2020
RIBEAUVILLE	Rue de l'Industrie	Conduite principale	14/10/2020
RIBEAUVILLE	Avenue du Général de Gaulle	Branchement	30/10/2020
RIBEAUVILLE	Rue du Général Beysser	Conduite principale	31/10/2020
RIBEAUVILLE	Rue du Général Beysser	Conduite principale	31/10/2020
RIBEAUVILLE	Avenue du Général de Gaulle	Branchement	31/10/2020
RIBEAUVILLE	Avenue du Général de Gaulle	Branchement	31/10/2020
RIBEAUVILLE	Rue du Général Beysser	Conduite principale	31/10/2020
RIBEAUVILLE	Impasse de la Valériane	Conduite principale	17/11/2020
RIBEAUVILLE	Avenue du Général de Gaulle	Conduite principale	12/12/2020

# Qualité de l'eau distribuée en 2020

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) RIBEAUVILLE Secteur Pépinière

#### ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Pépinière (zone en amont du réservoir Pépinière) de la ville de RIBEAUVILLE (10 habitants) est alimenté en eau par un groupe de 5 sources et un groupe de 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 12/11/1973 et 26/03/1998 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 3,1<sup>°f</sup> (degré français)
- pH : 6,3

La référence de qualité n'a pas été respectée, à plusieurs reprises, pour le paramètre pH en raison de son acidité.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur mesurée : 2,2 mg/l

Cette valeur témoigne d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité*

- Teneur moyenne en chlorures : 16,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le SDEA sur le secteur PEPINIÈRE de RIBEAUVILLE est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Au vu des résultats antérieurs, l'exploitant doit étudier la mise en place d'un traitement de désinfection permanente pour sécuriser la qualité bactériologique de l'eau.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2020

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) RIBEAUVILLE Secteur PETITE VERRERIE

#### ORIGINE DE L'EAU

Le secteur PETITE VERRERIE (4 habitants permanents) de la commune de RIBEAUVILLE est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 12/11/1973 et dispose de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 7 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 2 analyses non-conformes aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 71.4 %

L'analyse de l'eau a révélé la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### Eau de qualité microbiologique moyenne.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 1,2°f (degré français)
- pH : 7,0

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur mesurée : 1,4 mg/l

Cette valeur témoigne d'une ressource bien protégée des apports en nitrates

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité*

- Teneur moyenne en chlorures : 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,05 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le SDEA sur le secteur PETITE VERRERIE de RIBEAUVILLE est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.

Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne. L'exploitant doit étudier la mise en place d'un traitement de désinfection permanente pour sécuriser la qualité de l'eau.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2020

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) RIBEAUVILLE Secteur GRANDE VERRERIE

#### ORIGINE DE L'EAU

Le secteur GRANDE VERRERIE (29 habitants) de la commune de RIBEAUVILLE est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 19/05/2014 et dispose de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 5,4°f (degré français)
- pH : 7,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur mesurée : 3,8 mg/l

Cette valeur témoigne d'une ressource bien protégée des apports en nitrates

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité*

- Teneur moyenne en chlorures : 2,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,05 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le SDEA sur le secteur Grande Verrerie de RIBEAUVILLE est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2020

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) RIBEAUVILLE

#### ORIGINE DE L'EAU

La ville de RIBEAUVILLE (4685 habitants) est alimentée en eau par 8 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 12/11/1973 et 26/03/1998 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est traitée (adjonction de calcium et magnésium) afin de corriger son acidité et sa minéralisation trop faible. Elle est désinfectée par rayonnements ultraviolets (et javellisation en secours) avant distribution.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 15 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 6,3°f (degré français)
- pH : 8,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive malgré le traitement en place, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux (cuivre, nickel par exemple) des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 4,9 mg/l
- Teneur maximale : 5,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 17,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le SDEA à RIBEAUVILLE est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr) sur [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar  
03 69 49 30 41  
[ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr)



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISELiberté  
Égalité  
FraternitéAGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSEÉdition mars 2021  
CHIFFRES 2020L'agence de l'eau  
vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sort des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

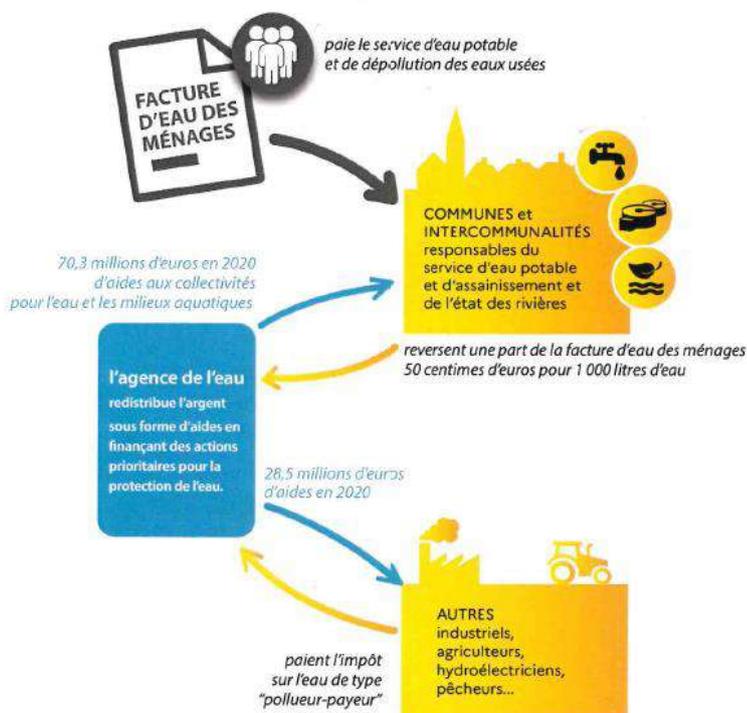
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2020...



### LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

**5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020.** Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

### EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1<sup>er</sup> concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

### PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

 Agence de l'eau  
 Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHIN-MEUSE  
*Liberté  
Égalité  
Solidarité*



COMITÉ  
DE BASSIN  
RHIN-MEUSE

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

# les inondations et le milieu marin

Donnez votre avis sur

# L'eau



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Nouveau** Découvrez les nouveaux "Podcasts"





**BARRIÈRE**

**RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE**

**EXERCICE 2019 / 2020**



**Société d'exploitation du complexe touristique  
de Ribeuuillé**

**Casino Barrière Ribeuuillé**

**Sommaire**



## Introduction

- A. Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- B. Renseignements juridiques

## PARTIE 1 Données comptables

- I. Rapport financier
- II. Patrimoine
- III. Engagements financiers

## PARTIE 2 Analyse de la qualité des ouvrages ou des services

- I. Mesures de la qualité de service
- II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers
- III. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs
- IV. Développement durable et RSE

## PARTIE 3 Annexe : Compte-rendu technique et financier

- I. Compte-rendu financier
- II. Compte-rendu technique

## PARTIE 4 Perspectives et événements post clôture

## Documents joints

# Introduction



## **A. Le rapport annuel du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :**

### **a. Article du Code de la commande publique**

Articles L3131-5, R3131-2, R3131-3 et R3131-4 du Code de la commande publique.

### **b. Articles du Cahier des Charges**

Conformément à l'article 53 : Pour permettre la vérification et le contrôle du respect des conditions techniques et financières du présent contrat, le Concessionnaire fournit, chaque année, avant le 1er juin, au Concédant, un rapport annuel, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu financier et une annexe
- un compte-rendu technique et un compte rendu d'activité.

#### **L'article 53.1 – Compte-rendu financier et annexe :**

Le compte-rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et des produits leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte d'exploitation, conformément au « business plan » joint en annexe 4. Ce compte rendu fera apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation par rapport aux prévisions établies. Les comptes sont établis conformément au Plan comptable général et au Guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

L'annexe doit permettre au Concédant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

#### **L'article 53.2 – Compte-rendu technique et compte-rendu d'activité :**

Au titre du compte-rendu technique, le Concessionnaire doit fournir, pour l'année écoulée, au moins des indications suivantes :

- Le bilan d'activité
- Les effectifs et qualification des personnels,
- Les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués pendant l'exercice écoulé
- L'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux éventuels à effectuer dans l'année en cours ainsi que la liste des biens à renouveler.

## **B. Les renseignements juridiques sur l'exploitation**

La Société d'Exploitation du Complexe Touristique de Ribeauvillé (SECTR) exploitant le casino de Ribeauvillé est une société par actions simplifiée au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 106 route départementale 68150 Ribeauvillé, inscrite au RCS de Colmar sous le n° 433 231 768.

La Société d'Exploitation du Complexe Touristique de Ribeauvillé (SECTR) est une filiale directe de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 33 rue d'Artois – 75008 Paris.

Le contrat de concession de service public a été signé le 6 avril 2001 pour une durée de 18 ans à compter du 9 décembre 2004, arrivant à son terme le 8 décembre 2022.

4 avenants ont été conclus :

Avenant n°1 conclu le 31 août 2001

Avenant n°2 conclu le 6 juin 2006

Avenant n°3 conclu le 24 janvier 2008

Avenant n°4 conclu 3 novembre 2009

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 19 septembre 2019 pour une durée de 3 ans expirant le 31 décembre 2022.

### ***Actionnariat du Groupe Barrière :***

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

L'actionnariat de Groupe Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2019/2020.

### ***Prestations de service réalisées par Groupe Barrière :***

La Société, en appartenant au Groupe Barrière, bénéficie, en renfort de ses équipes locales dédiées à ses activités, de services transverses fournis par le Siège qui lui procurent à la fois l'impulsion et la stratégie, mais aussi la cohérence et le suivi en mutualisant des ressources dont la Société ne pourrait se doter seule.

Dans ce cadre, la Société échange directement avec l'ensemble des Directions du Siège, avec qui elle entretient d'étroites relations, à savoir :

- La Direction Générale Casino composée de la Direction des Jeux et de la Direction de la Sécurité,
- La Direction Générale Commercial, Marketing et Technologie Groupe est composée des Directions Marketing & Artistique ; Qualité et Technologies,
- La Direction Générale Hôtellerie & Restauration Groupe,

- La Direction Générale des Métiers Supports & Finances Groupe est composée des Directions Financière, Ressources Humaines, Juridique & Assurances, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Technique et Rénovation & Maintenance du Patrimoine, Achats, Audit interne - Contrôle interne et Compliance Groupe, et de la Direction des Opérations Lutte Contre Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) Casinos & Hôtels,
- la Direction de la Communication Groupe.

Cette organisation permet au Groupe Barrière de mettre à disposition des sociétés de son Groupe les expertises nécessaires permettant à la Société et aux autres filiales de se concentrer sur la bonne exécution de la délégation de service public dont elle a la charge.

***Modification de la direction du Casino :***

*Monsieur Arnaud GUIVARCH directeur des jeux a été muté au casino de ROYAN, Monsieur Patrice LAIOLO le remplace depuis le mois de février 2020 au même poste.*

# PARTIE 1

## Données comptables



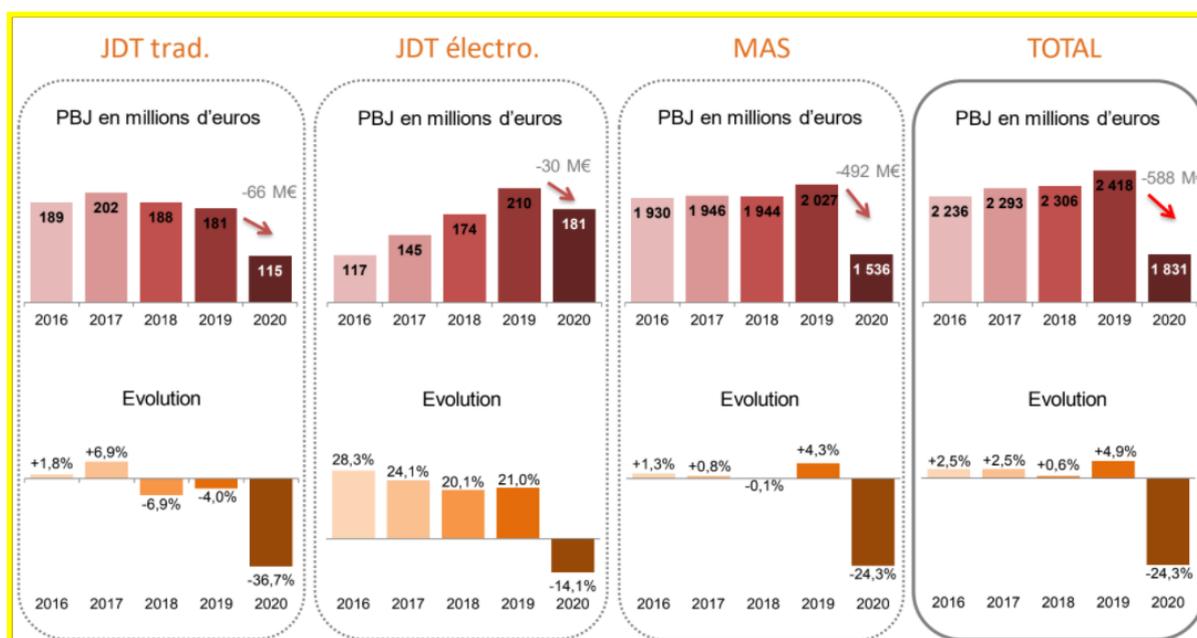
### I. Rapport financier

#### A. Faits marquants au niveau national

Au titre de l'exercice 2019/2020, le Groupe Barrière enregistre une diminution de 124 millions d'euros de son résultat net (-89,5 M€ sur la période) et notamment un déficit de 221,9 millions d'euros de produit brut des jeux par rapport à l'exercice précédent.

Outre les tensions immédiates que cela porte sur la trésorerie, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques non seulement indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette, mais aussi requis par les délégants dans le cadre des délégations confiées au Groupe.

En 2020, les 202 casinos français ont atteint un total de 1 831 milliards d'euros (-24,3% par rapport à 2018/2019) de Produit Brut des Jeux (PBJ) sur l'exercice. Le marché français déjà en baisse depuis le 1er novembre 2007, date de profonde mutation du marché français des casinos, a connu au cours du dernier exercice une baisse sans précédent de -24,3%, telle qu'illustrée par le graphique suivant:



Au titre de l'exercice 2019-2020, la totalité des régions présentent un PBJ en baisse. En effet, à un contexte économique et financier déjà délicat pour nos métiers, s'ajoute la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a brutalement frappé tous les casinos et établissements du Groupe Barrière dès le 14 mars 2020 en leur imposant de fermer leurs portes pour de nombreuses semaines et sans préavis. Le Groupe étant particulièrement implanté dans les grands centres urbains et les régions où les mesures sanitaires ont été les plus fortes, il a vu sa part de marché en France reculer de 31,5% au cours de l'exercice précédent à 29,7% en 2019-2020.

Depuis cette date, le Gouvernement a pris et imposé différentes mesures de restrictions telles que fermetures administratives partielles et totales, couvre-feux, interdictions de déplacement, de manifestations et rassemblements publics, abaissement des jauges d'accueil, protocoles sanitaires... le tout entravant drastiquement - voire empêchant totalement - l'ensemble des activités du Groupe et plus généralement tous les acteurs du tourisme et des loisirs, déjà durement fragilisés par les crises sociaux-économiques antérieures.

En outre, cette crise a sensiblement impacté la clientèle des établissements du Groupe puisque la réouverture en juin 2020 a permis d'observer une diminution de la fréquentation au niveau national qui ne s'était pas améliorée au 31 octobre 2020, date de la dernière fermeture administrative totale.

Ainsi, les établissements du Groupe éprouvent des difficultés obérant gravement et durablement les conditions d'exécution des délégations dont elles ont la charge et ce, en dépit des nombreuses actions prises pour réduire au maximum les charges fixes, notamment grâce à la mise en chômage partiel de 95% des effectifs et l'annulation et/ou la suspension des charges courantes (à l'exception de celles indispensables à la sécurité et à l'entretien du bâtiment affecté au service public délégué), d'une part et du bénéfice de certaines des aides accordées par le gouvernement français, d'autre part.

En outre, ces mesures étant largement insuffisantes pour compenser l'absence totale d'activité, nos établissements se sont rapprochés de leurs collectivités délégantes dès le mois de mars 2020 afin d'obtenir l'application notamment des dispositions de l'article 6 de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020, des articles L3135-1 et R3135-1 et suivants du Code de la commande publique et de stipulations éventuellement plus spécifiques le cas échéant incluses dans les cahiers des charges permettant de faire face aux cas de force majeure et situations d'imprévision et ainsi de négocier l'allègement de certaines obligations en vue d'atténuer les conséquences de la crise pesant trop lourdement.

Le contexte était déjà impacté par un certain nombre de décisions majeures relatives à l'activité Casinos en France :

- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 (ayant entraîné une baisse d'au moins 10% du PBJ des casinos français du Groupe) ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ) ayant entraîné une baisse complémentaire d'au moins 10% du PBJ des casinos français du Groupe - le PBJ des casinos français du

Groupe ayant reculé de 141 M€ entre 2006 et 2009, soit une baisse cumulée de 18% en 3 ans ;

- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social depuis le 1er novembre 2012;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquent le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- le 1er novembre 2013 le rabet fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes ;
- l'évolution au 31 octobre 2014 de la fiscalité des jeux et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement, impactant le taux marginal de prélèvement à la hausse ;
- l'évolution du taux de la CSG au 1er Janvier 2018, avec une conséquence pour la profession évaluée à près de 20 M€ d'impact sur l'augmentation des prélèvements sur les jeux (évaluée à 5 M€ sur le Groupe) et donc de la diminution d'autant de la rentabilité des casinos;
- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers;
- un durcissement constaté des conditions d'éligibilité pour l'obtention de la subvention liée à l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995 de finances rectificative pour 1995 modifiée et du crédit d'impôt lié aux manifestations artistiques de qualité.

## **B. Faits marquants au niveau local**

Concernant le Casino Barrière Ribeaupillé l'exercice 2019/2020 a été marqué par les événements suivants :

Augmentation du parc de machines à Sous de 3 postes et de 6 postes de Jeux Électroniques par des achats de machines neuves.

Fermeture administrative de l'établissement suite à la pandémie de la Covid-19, du 15 mars au 1er juin 2020 inclus, puis à nouveau à compter du 29 octobre 2020.

L'activité sur l'exercice 2019/2020 affiche une baisse de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en diminution de -23.22% par rapport à l'exercice précédent.

Cette décroissance de chiffre d'affaires est la conséquence directe d'une part, de la fermeture administrative de 10 semaines du Casino suite à la pandémie de Covid-19 ainsi que d'autre part, de la fermeture de la balnéo pendant 3 mois du 6 mars au 6 juin et d'une diminution de l'activité hôtelière avec un tourisme plus faible.

### **C. Présentation des méthodes et éléments de calcul (point 1°- b de l'article R3131-3)**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005, les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatif.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions :

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La Société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice selon ses meilleures estimations à la date d'arrêté des comptes dans le respect du principe de prudence.

#### Commissariat aux Comptes :

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex).

### **D. Compte d'exploitation**

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur.

Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

#### Épidémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité de la société. L'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales.

Le gouvernement français ayant autorisé la réouverture, à compter du 2 juin 2020, des restaurants et des casinos, le casino a rouvert à partir de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité des clients et du personnel. La société a donc exploité ses activités du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'à la mi-mars 2020, et du 2 juin jusqu'au 29 octobre. A la date de ce rapport, la société n'a toujours pas repris ses activités concédées, même partiellement.

Dès la fermeture des établissements, la Société a procédé à une adaptation de son organisation, avec la mise en œuvre d'un contrôle strict de ses coûts et investissements et en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en France (recours au chômage partiel, report d'échéances ou exonérations de charges sociales et fiscales...) et en travaillant avec ses partenaires sur le soutien qui pouvait être consenti.

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels a été appliquée.

#### Conséquences financières de l'épidémie de Covid-19

Au-delà des pertes opérationnelles importantes, avec une réduction de résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent d'environ 2 327.7 K€, et ce malgré les aides obtenues et comptabilisées dans le résultat pour environ 747 K€ (prise en charge d'activité partielle des collaborateurs pour 407.6 K€, exonération de charges sociales et crédits de charges sociales pour 339.4 K€), la société a constaté une baisse de son résultat net de 42.5% versus 2018/2019 passant de 3 070 K€ à 1 766 K€.

#### Financement et continuité d'exploitation:

La société a bénéficié du soutien du Groupe et était redevable au 31 octobre 2020 d'une dette de 3 631 K€ vis-à-vis de celui-ci, lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation.

Le Groupe, dans le cadre de l'épidémie de Covid décrite ci-avant, et pour permettre le financement court terme de ses filiales, a obtenu deux prêts garantis par l'Etat. Un de 50 M€ avec pour échéance initiale le 15 mai 2021 et un de 70 M€ avec pour échéance initiale le 18 décembre 2021. Ces prêts pourront être reconduits suivant un nouvel échéancier à définir sur une période de 5 ans. Le Groupe a demandé le 15 mars 2021 le report au 15 mai 2026 du remboursement du premier prêt.

#### Documents joints :

Compte annuel de résultat (point 1°- a de l'article R3131-3).

#### Modification du capital social :

*néant*

## E. Commentaires sur l'évolution du Chiffre d'affaires :

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	22 629 K€	17 948 K€	-20.68%
Produit Brut Jeux de tables	5 391 K€	3 564 K€	-33.88%
Chiffre d'Affaires Restauration	4 040 K€	2 986 K€	-26.10%
Chiffre d'Affaires Hébergement	2 988 K€	2 241 K€	-25.02%
Chiffre d'Affaires Autres	3 410 K€	2 513 K€	-26.30%
<b>Total Chiffre d'Affaires BRUT</b>	<b>38 458 K€</b>	<b>29 252 K€</b>	<b>-23.94%</b>
Prélèvement	15 798 K€	11 801 K€	-25.30%
<b>CA NET</b>	<b>22 660 K€</b>	<b>17 451 K€</b>	<b>-22.99%</b>

### Evolution du produit brut et des chiffre d'affaires

*Le Produit Brut des Machines à Sous, des Jeux et des Jeux Électroniques ont affiché une belle progression durant les premiers mois de l'exercice mais la fermeture administrative a provoqué une baisse globale de nos résultats.*

*A la réouverture en juin 2020, les mesures sanitaires mises en place afin de respecter la distanciation physique sont également la cause de la forte baisse du Chiffre d'Affaires sur l'ensemble des secteurs.*

*Les chiffres d'affaires hébergement bien qu'en croissance sur les périodes d'ouverture normales (de novembre à février et de mi juillet à octobre) souffrent d'une part des périodes de fermetures et d'autre part de la période de réouverture avec les mesures restrictives. A noter un prix moyen des chambres en hausse et une clientèle régionale plus présente.*

*Les chiffres d'affaires balnéo et spa suivent exactement la même tendance que l'hôtellerie avec un remplacement de la clientèle touristique par plus de locaux mais avec d'excellents résultats les mois d'ouvertures.*

*Les chiffres d'affaires restauration étant la résultante de la fréquentation du casino, de la balnéo et de l'hôtel, la tendance est la même. A noter cependant que l'ouverture du restaurant du café des sports a généré une croissance supplémentaire qui vient compenser sur les mois d'ouverture la perte de groupes étrangers, dîners spectacles et séminaires qui n'ont pas pu avoir lieu à la reprise estivale et à la rentrée.*

### F. Evolution du prélèvement versé à la Ville

*Il suit la progression du produit brut des jeux*

## G. Evolution des charges

En conséquence de la crise sanitaire du Covid-19, il s'observe au global une diminution des charges liées à l'activité. Toutefois, parmi ces charges, un certain nombre de charges exceptionnelles liées à la gestion de la crise ont pesé sur la Société à hauteur de 71 326€.

## II. Patrimoine

### A. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- a de l'article R3131-4)

Le bâtiment du casino est un bien de retour à la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé

Il est composé des espaces suivants :

- *un casino*
- *trois restaurants*
- *deux bars*
- *un hôtel de 56 chambres dont 2 suites*
- *une salle polyvalente spectacles et séminaires*
- *une balnéo et spa d'une surface de 3600 m2*

Description du programme d'investissement prévu au contrat y compris au regard des normes environnementales et de sécurité

Les obligations sont respectées.

### B. Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- b de l'article R3131-4):

#### ● **Travaux de renouvellement**

Le Casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Les plus importants investissements réalisés au cours de l'exercice sont les suivants:

- Acquisition de 10 nouvelles machines à sous et 6 roulettes anglaises électroniques, pour un montant total de 364K€,
- Achat de trois nouvelles bornes digitale : 16K€
- Réassort de bain de soleil pour la balnéo 20K€,

- **Autres investissements importants réalisés**

Réaménagement de l'espace Lounge sur un contexte café des sports inauguré en décembre 2019. Budget total de l'investissement 197K€

- **Travaux prévisionnels pour l'exercice prochain**

*Il n'est pas prévu en 2020/21 d'investissement important hors réassort du matériel d'exploitation, informatique et installations défectueuses.*

**C. Présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (point 1°- b de l'article R3131-4)**

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Présentation des méthodes et éléments de calcul.

**D. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (point 1°- c de l'article R3131-3)**

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

**E. Un état des autres dépenses de renouvellement (point 1°- d de l'article R3131-3)**

L'établissement emploie 6 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments. A cela, il faut ajouter la sous-traitance pour les installations balnéo, climatisation et chauffage, installations frigorifiques, etc.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 1 191K€ en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

Par ailleurs, le délégataire bénéficie du soutien de la Direction technique de Groupe Lucien Barrière pour le pilotage et la mise en œuvre des opérations de maintenance et de travaux.

#### **F. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé (point 1<sup>o</sup>- c de l'article R3131-4)**

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 35 216 437 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 22 695 437 €
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice :  
12 521 000 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 691 857 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 613 468 €
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice :  
78 389 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice : 8 196 178 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 6 735 873 €
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice :  
1 460 304 €

#### **III. Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public (point 1<sup>o</sup>- d de l'article R3131-4).**

Néant

#### **IV. Abattements pour dépenses d'équipement et d'entretien hôtelier (le cas)**

Les dispositions de l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995 de finances rectificatives pour 1995 modifiées, ont permis de réaliser d'importants travaux de rénovation dans les hôtels de la société. Grâce à ces dispositions, la société a réalisé, comme cela est exposé, des investissements qui ont eu un impact très positif sur la ville.

Le casino bénéficie d'un abattement supplémentaire de 5% de l'assiette de prélèvements sur le produit brut des jeux correspondant à 50% du montant de l'investissement. Au titre de l'exercice, le montant de l'abattement supplémentaire s'est élevé à 281 034€ pour un montant d'investissement réalisé de 21 818 362€.

## **PARTIE 2**

# **Analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire**

(point 2 de l'article R3131-3)



### **RÉGLEMENTATION DES JEUX**

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Barrière. Les procédures mises en place par le Groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelle mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

Registre de satisfaction dans les points de ventes.

Audits qualité avec MKG

plateforme de satisfaction interne : Satisfactory,

plateforme grand public : tripadvisor, booking, facebook, etc...

Visite mystère DMS

#### **I. Mesures de la qualité de service**

##### **A. Nombre d'entrées dans le casino**

<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2019/2020</b>
323 209	231 017

***soit -28.52%***

## B. Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2019/2020</b>
52418 payants et offerts	53 693 payants et offerts
48654 couverts payants	47 469 couverts payants
3764 couverts invités	6 224 couverts invités
Chiffres d'affaires Restauration 4 040K€	Chiffres d'affaires Restauration 2 986K€

Seuls les couverts du restaurant principal “ La Brasserie” et du “Café des sports” sont ici pris en considération. Le chiffre d'affaires des autres points de ventes est compris mais il n'y a pas de comptage des couverts au Belvédère ainsi que pour les petits déjeuners.

## C. Artistique et Culturel

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement.

## D. Statistiques hôtellerie

<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2019/2020</b>
Taux d'occupation annuel 78.02%	Taux d'occupation annuel 76.01%
Prix moyen chambre 191.06€	Prix moyen chambre 201.45€
Revpar 149.06€	Revpar 151.38€
Nombre de jour d'ouvertures 358	Nombre de jour d'ouvertures 265
Chiffres d'affaires 2 988 K€	Chiffres d'affaires 2 241 K€

## E. Observations significatives de clients sur le registre

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

## II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

### A. Dispositif Qualité du Groupe Barrière

Le Groupe Barrière a mis en place un dispositif qualité très complet pour mesurer la qualité de service offerte aux clients et leur satisfaction.

Le Groupe mesure d'un côté la qualité “produite” via des visites mystères, qui ont lieu sur un rythme défini en amont et qui mesure la qualité délivrée à chaque étape du parcours client, de sa demande de renseignement par téléphone avant son arrivée à son départ de l'établissement. Ces mesures qualité permettent d'identifier les points forts et axes d'amélioration de chaque établissement afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

Et de l'autre côté, le Groupe Barrière mesure en continu la satisfaction de ses clients par l'envoi par mail d'un questionnaire de satisfaction au client après sa visite dans un des établissements du Groupe. Ces retours clients font l'objet d'une attention particulière, notamment en cas d'insatisfaction exprimée, tout comme les commentaires clients laissés sur les différentes sources d'avis (e-réputation).

## **B. Accueil, informations et suivi des clients**

### **1. Accueil et informations données aux clients**

#### Qualité de service / Accueil

La qualité d'accueil et de service offerte à nos clients dans nos établissements a toujours été une priorité du Groupe Barrière.

Le Groupe a initié en 2019 une démarche d'entreprise dans le cadre de sa transformation du nom d' ENJOY! Cette démarche va permettre de servir 2 axes de la transformation du Groupe : **Enrichir l'expérience Client et l'expérience Collaborateur.**

ENJOY! capitalise sur les acquis de la démarche qualité des As de l'Accueil, initiée en 2009 dans les casinos, pour tendre aujourd'hui vers l'**excellence relationnelle** dont l'objectif premier est d'**enchanter le Client.**

ENJOY! est une démarche collaborative, qui repose sur un principe fondamental de base : la **Symétrie des Attentions**®, c'est-à-dire que la qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est égale à la qualité de la relation entre cette même entreprise et ses collaborateurs. Les collaborateurs sont ainsi traités avec les mêmes égards que les clients.

Des formations et une application dédiée ont été mises en place dans le cadre de cette démarche pour permettre l'auto-observation pour les managers et collaborateurs sur l'appropriation des bons gestes et postures et développer ainsi la culture du feedback bienveillant.

#### Animations/ Informations:

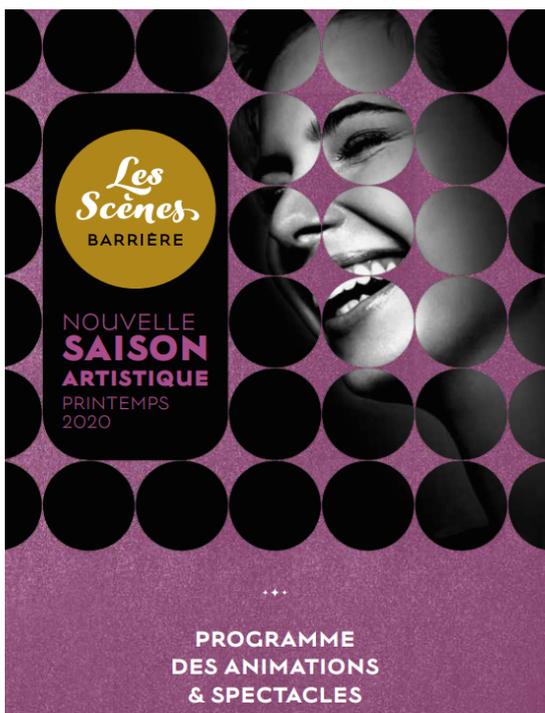
Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités, destinées au développement touristique et culturel de la commune.

Ces moyens, tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et animations. Dans ce cadre, de nouvelles opérations événementielles ont vu le jour afin d'offrir aux clients des expériences innovantes.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels : la radio, les affichages et la presse (si déployés cette année en local), les réseaux sociaux, la navigation sur Internet ou les applications mobiles.

Ci-dessous quelques communications majeures de l' exercice.

Programme du Casino diffusé dans toute la région à environ 400 000 exemplaires :



Votre Casino Barrière Ribesvillé soutient les groupes locaux. Concert gratuit en salle Étoile Gala, sans réservation et dans la limite des places disponibles.

Scènes BARRIÈRE



**VENDREDI 15 MAI 20 H 30**  
**JYZZEL**

Jyzzel déroule ses histoires déliantes au travers de sa voix chaude et ensorcelante.



**DÎNER SPECTACLE**

**SAMEDI 7 MARS 19 h 30**

**DAVID SILVER**  
**SPECTACLE DE MAGIE**

Magicien, mentaliste et hypnotiseur... laissez-vous emporter par la magie de ce brillant artiste alsacien !

Tarif unique : 55 € Le prix comprend 5€ de jetons\*



**DÎNER SPECTACLE**

**SAMEDI 14 MARS 19 h 30**

**ST PATRICK**  
**FÊTE IRLANDAISE**

Venez fêter le célèbre Saint Patron des Irlandais avec le groupe Excalembour.

Tarif unique : 55 € Le prix comprend 5€ de jetons\*



**DÎNER SPECTACLE**

**SAMEDI 28 MARS 19 h 30**

**CONTES & LÉGENDES DES**  
**PIN-UP D'ALSACE**

Le nouveau show des Pin-up d'Alsace vous emmène pour un voyage autour du monde vers les plus belles destinations.

Tarif unique : 55 € Le prix comprend 5€ de jetons\*

📞 Réservez dès maintenant au **03 89 73 43 43** Paiement par avance obligatoire. Possibilité de paiement à distance par CB.

\* Informations non contractuelles : programmation, dates et tarifs, susceptibles d'être changés à tout moment.

\* L'accès au casino est réservé aux personnes majeures, non interdites de jeu, sur présentation d'une pièce d'identité.

## **2. Respect des affichages obligatoires**

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités (hébergement, balnéothérapie) sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

## **3. Carré VIP le programme de fidélité**

Mis en place depuis le 24 janvier 2018, ce programme accessible gratuitement permet de récompenser les clients Barrière tout au long de l'année.

En cumulant des points pour chaque achat effectué (jeu & restauration), nos clients accèdent à un catalogue de récompense varié. Ce programme national offre des avantages à tous ces membres, aux jeux, aux restaurants, aux spectacles et dans les Hôtels du Groupe Barrière.

Pour information, le nombre de cartes actives liées à notre programme de fidélité s'élevait en 2020 à 36 898.

## **4. Prévention pour un Jeu Responsable**



Barrière a célébré en 2019 les 10 ans du Jeu Responsable, programme national innovant et unique dédié à l'information et à la prévention des risques de jeu excessif pour ses casinos en France.

Le Jeu Responsable est avant tout une relation de confiance entre le joueur et le casino. Cette confiance doit rester ancrée dans la transparence des règles, le plaisir du jeu et la volonté d'éviter les excès pour tous les joueurs.

Le jeu excessif et les mesures de prévention ou de soin suscitent de plus en plus l'intérêt du grand public, et de la communauté médicale et scientifique. A ce titre, le Groupe Barrière est régulièrement sollicité par des instances de recherches locales et nationales pour partager son expérience sur le sujet du Jeu Responsable et notamment l'usage et les bienfaits de la LVA (81% des joueurs qui avaient souscrit

une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure).

De par notre expérience dans le domaine du Jeu Responsable, Barrière est devenu un référent majeur auprès des institutions publiques (secteur politique, médical, autres), participe régulièrement à des colloques et accueille dans ses établissements des étudiants réalisant des recherches sur les addictions aux jeux.

Nous assistons également à des événements liés à la question des jeux de hasard et d'argent:

- Journées régionales « Jeux d'Argent et de Hasard, quel accompagnement ? quels partenariats possibles ? »
- Conférence à l'Institut Fédératif des Addictions Comportementales: "Jeu d'argent pathologique: La Thérapie Conjugale Intégrative".

En complément, les Casinos Barrière développent des partenariats avec des structures de soins locales afin de réorienter les joueurs nécessitant une aide thérapeutique. A ce jour, 18 établissements ont signé une convention de partenariat avec les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Aujourd'hui, il s'ajoute à ce programme l'intervention de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) créée le 16 juin 2020 ayant pour ambition de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Par cette régulation, notre programme se trouve renforcé à la fois dans l'encadrement au travers d'une collaboration étroite avec l'ANJ et la revue de sa stratégie de lutte contre le jeu excessif, mais aussi dans la reprise de la gestion du fichier des interdits de jeu. Un premier rapport de "*Prévention du jeu excessif et de protection des mineurs*" a ainsi été transmis en janvier 2021 par le Groupe à l'ANJ faisant état du bilan annuel des différentes actions menées dans ce cadre au titre de l'exercice 2019-2020.

### **La gouvernance :**

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et les remontées d'informations des mesures liées au Jeu Responsable, un véritable réseau d'experts s'est organisé, tant au niveau national que sur le terrain.

- **Une commission nationale** : elle élabore la politique de Jeu Responsable et assure son application, son suivi et son bon fonctionnement sur le terrain. Elle se réunit en moyenne quatre fois par an.
- **Des interlocuteurs spécialisés** : des superviseurs et correspondants Jeu Responsable sont en place dans les casinos français et suisses du Groupe. Ils sont en charge de la relation avec les clients et de la mise en place de la

politique Jeu Responsable dans leur établissement (suivi des LVA, formation des collaborateurs, ...).

- **Le Correspondant Jeu Responsable : Aurélien BRAINVILLE MCD**

### **Focus sur la LVA (la limitation volontaire d'accès)**

Dispositif phare du Groupe Barrière, la LVA permet au client de choisir un nombre de visites maximum (1 à 8), sur une durée définie (3 à 24 mois), cela sur l'ensemble des Casinos du Groupe.

Chaque engagement de LVA se conclut à l'issue d'un entretien (formalisé par un compte-rendu confidentiel) entre le joueur et le Correspondant Jeu Responsable.

C'est la garantie d'un accompagnement personnalisé et rigoureux.

Depuis 2009, début du dispositif Jeu Responsable :

- 13 781 LVA mises en place par les Correspondants Jeu Responsable
- 14 100 entretiens Jeu Responsable menés auprès des clients

Sur l'année 2019-2020, 111 contrats de Limitation Volontaire d'Accès ont été signés pour le casino, et 1 626 au niveau des casinos français du Groupe.

Plus largement, de nombreux contacts avec les clients, dédiés au Jeu Responsable, ont été menés.

Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante en 2015. L'étude menée a montré une efficacité, sur du long terme, de la mesure de Limitation Volontaire d'Accès.

En effet, 81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure. Pour plus de 6 clients sur 10, le nombre de visites était réduit de plus de 50%.

Cette recherche a permis de démontrer la pertinence de la LVA en tant qu'action de prévention ciblée.

### **Les collaborateurs Barrière et le Jeu Responsable**

Pour être en accord avec l'article 15 de la réglementation des jeux dans les casinos en France qui prévoit que *“tout employé de jeu nouvellement agréé devra, dans les 90 jours de sa prise de fonction, bénéficier d'une formation pour une détection en amont, des joueurs à risque”*, Barrière a mis en place une formation dédiée.

Sur l'exercice 2019/2020, en dépit de la crise sanitaire et des fermetures d'établissements, le Groupe a formé 666 personnes au cours de 176 sessions de formation.

Au sein du Casino de Ribeaupillé, 5 sessions de formation ont permis de former 13 nouveaux collaborateurs.

*Des sessions de recyclage seront également organisées sur l'année 2021 afin de mettre à jour les connaissances des collaborateurs en termes de Jeu Responsable.*

La formation est dispensée à l'ensemble des collaborateurs en contact avec la clientèle, au-delà de l'obligation légale de la formation des collaborateurs avec agrément ministériel.

Barrière propose une formation innovante en deux temps :

En amont, un e-learning permettant aux collaborateurs d'acquérir les connaissances relatives à la prévention pour un jeu responsable. Cet e-learning est composé de jeux ludiques et de vidéos.

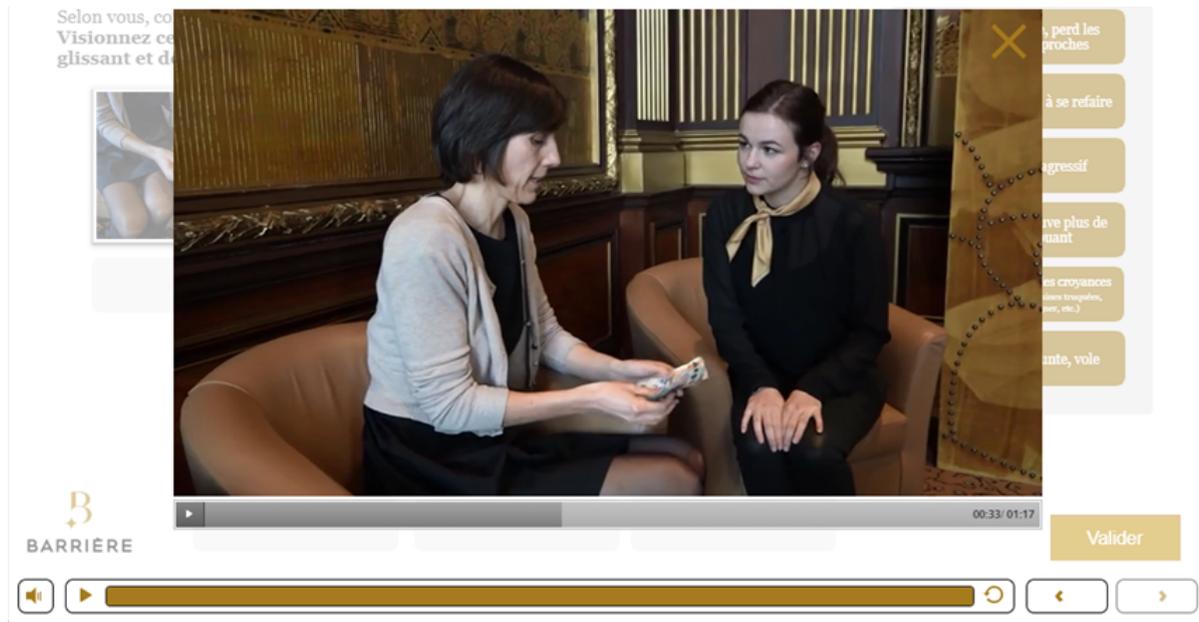
Cette formation digitale est suivie d'une partie en présentiel permettant aux collaborateurs de mobiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire de jeux de rôle.

Ce mixte de présentiel et digital permet aux collaborateurs de prendre le temps de se saisir du sujet, facilitant ainsi une meilleure assimilation des connaissances et de leur rôle.

Les objectifs de cette formation mixte sont les suivants : connaître ce qu'est le jeu pathologique, savoir détecter les signaux d'alerte, connaître la politique de prévention du Groupe, connaître son rôle et ses responsabilités dans la démarche Jeu Responsable.

Le support de formation a été revu en 2019. Le contenu a été rédigé par Gérald Gouritin (Réfèrent Jeu Responsable - Membre du Comité de Direction du Casino de Bénodet) et par Alice Tafforin (Référente Jeu Responsable - Psychologue, Groupe Barrière). La réalisation des supports de formation a été effectuée par l'entreprise Fictis Prévention.

Les correspondants JR reçoivent de plus, une formation spécifique à la conduite d'entretien et à la formation des collaborateurs. A l'issue de cette formation un guide édité par Barrière leur est confié afin de mener leur mission.



## **Centre de Soins en Addictologie**

Barrière a souhaité depuis 2012 s'adosser à des structures de soin CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de pouvoir orienter ses clients. Face à la problématique addictive de certains de nos clients et parce que les mesures que nous proposons ne se substituent jamais à une prise en charge thérapeutique, il est nécessaire de bâtir un réseau solide permettant d'aider au mieux chacun d'entre eux.

Barrière travaille à établir et entretenir des liens avec a minima une structure de soins des addictions par établissement, liens formalisés par la signature d'une convention de partenariat.

A fin octobre 2020, 15 casinos/club ont un partenariat formalisé par une convention signée auprès d'un CSAPA et 8 casinos sont en cours de création du lien avec un CSAPA (contacts, premiers RDV ou convention rédigée mais non signée)

## **Les liens avec les structures de soin**

Depuis 26 février 2019, une convention de partenariat est signée avec La maison des addictions CSAPA de Colmar 33 avenue de la Liberté 68000 COLMAR

## **La communication du Jeu Responsable**

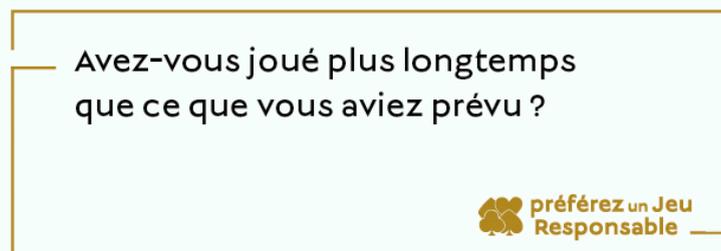
Barrière s'engage à communiquer auprès des clients des Casinos sur le Jeu Responsable afin de leur faire découvrir le programme et de les sensibiliser aux actions menées.

Barrière a développé un kit de communication, d'information et de prévention qui se compose notamment :

- d'un site Internet [www.préférezunjeuresponsable.com](http://www.préférezunjeuresponsable.com);



- d'affiches et de brochures disponibles dans l'ensemble des Casinos du Groupe, avec un quiz-test validé scientifiquement pour identifier le profil de joueur du client ;



- de messages intégrés aux écrans secondaires des Machines à Sous (I-Views) ;
- d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, dont la campagne No Tilt! Joue la cool.

### C. Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

## **1. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### **I - Le principe général**

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

## II - Organisation du dispositif au sein du Casino

Début 2017, consécutivement aux nouvelles lignes directrices établies conjointement entre le Service Central des Courses et Jeux et TRACFIN sur les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, chaque établissement du Groupe Barrière a substitué au manuel de Procédures internes existant un « Protocole interne ». Ce dernier comprend un système d'évaluation et de gestion des risques ainsi qu'un dispositif de contrôle interne adapté.

Le Protocole interne fait une évaluation des risques et propose une méthodologie pour s'en prémunir.

Afin de s'assurer de l'efficacité de son dispositif, le directeur du casino a institué un Comité LCB-FT constitué de référents chargés de s'assurer de l'application des procédures prévues par le protocole interne.

Annuellement, ce Comité réalise une auto-évaluation qui mesure le dispositif et établit le cas échéant un plan d'actions visant à remédier aux insuffisances constatées.

De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux, déclinant les points suivants:

### A) Référents de l'établissement

#### Membres du COMITÉ LCB-FT

Identité du déclarant & du correspondant			
	Nom	Prénom	Fonction
Déclarant	LEVEQUE	JACQUES	Directeur Responsable
Correspondant	LEVEQUE	JACQUES	Directeur Responsable

<b>Identité des autres membres</b>		
Nom	Prénom	Fonction
LAIOLO	PATRICE	DIRECTEUR JEUX et MACHINES à SOUS
TROUARD-RIOLLE	THIERRY	DIRECTEUR SECURITE et VIDEO
COUPE	FREDERIC	MCD
HAMEL	JEAN-FRANCOIS	DIRECTEUR FINANCIER
BRANGER	MAXIME	MCD
LEREVEREND	JEROME	MCD
BRAINVILLE	AURELIEN	MCD

### **B) Actions de formations réalisées dans le casino en 2019/2020**

Tous les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés au TRACFIN lors de la journée d'intégration. En 2019 et 2020, il y a eu 5 sessions et donc 48 collaborateurs sensibilisés.

Il y a eu également 6 sessions de formation "Lutte anti blanchiment" et 29 collaborateurs avec agrément du ministère de l'intérieur ont été formés avec le module pédagogique transmis par le groupe Lucien BARRIÈRE. En 2021, il sera organisé des sessions de recyclage pour tout le personnel déjà formé. A l'issue de ce recyclage, une évaluation des connaissances sera réalisée.

### **C) Contrôle interne & évaluation du dispositif**

Le Groupe Barrière a constitué un Comité Tracfin groupe, dont la direction est assurée par M. F. Santerre, en qualité de Directeur LCB-FT, qui guide la démarche et analyse les audits réalisés. Le Comité accompagne également les établissements qui en ont besoin.

Par ailleurs, nous communiquons à nos autorités de tutelle, via ce rapport, les statistiques relatives au nombre de déclarations de soupçons et le nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2000€.

## **2. Dispositif anticorruption**

Concernant la conformité à la Loi SAPIN II, le Groupe Barrière a :

- Actualisé sa cartographie des risques de Fraude et Corruption en novembre 2017,
- Actualisé son code éthique (renommé Code de Conduite) en janvier 2018,
- Intégré ce code de conduite au règlement intérieur de tous les établissements du Groupe
- Mise en place un dispositif d'alerte au travers la création d'une adresse mail
- Mise en place des formations des cadres aux risques de fraude et corruption.

## **D. Sécurité et sûreté**

### **1. Sécurité alimentaire**

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "*Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire*". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au Groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le Groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant (Mérieux Nutrisciences) chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du Groupe.

De plus le Groupe vient d'engager la mise en place progressive d'un système de traçabilité digitale , qui renforce l'efficacité des contrôles, et apporte une garantie supplémentaire sur la maîtrise du PMS.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

### **2. Hygiène et sécurité**

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Établissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

### **3. Sûreté de l'établissement**

L'ensemble des établissements du Groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, les années suivantes ont été marquées par un net recul de ce type d'agression.

Nous constatons, au préjudice d'autres groupes, 1 vol à main armée en 2018 et 3 en 2019.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc son plan d'actions et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Ces matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

### **III. Mesure pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs**

#### **A. Dispositif de qualité de vie au travail**

Dans l'élan de sa transformation, le Groupe Barrière s'engage pour le bien-être au quotidien en remettant les collaborateurs au centre de ses priorités. Des outils sont mis à disposition pour entendre leurs voix afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

Supermood est un prestataire extérieur mandaté par le Groupe Barrière pour permettre à ses collaborateurs de s'exprimer en tout anonymat sur des thèmes qui varient chaque mois. Par le biais de 3 ou 4 questions simples, des psychologues du travail en collaboration avec la Direction du Groupe analysent les résultats et déterminent des plans d'action internationaux, nationaux ou locaux en fonction des besoins soulevés par chaque sondage.

Toutes ces données permettent d'avoir des indicateurs précis pour mesurer l'impact des projets transformants et des grands changements au sein du Groupe. La participation à chaque sondage est primordiale afin que les données récoltées soient exploitables et que des actions concrètes puissent s'amorcer dans le but de répondre aux pistes d'améliorations mises en avant par l'ensemble des répondants.

Une fonctionnalité supplémentaire propose d'envoyer à ses collègues un "SuperLike" une fois par semaine afin de remercier, d'encourager ou simplement de rester en contact avec les collaborateurs au sein du Groupe.

Sur le terrain, un ambassadeur par établissement est également présent pour répondre aux questions et accompagner chaque personne dans l'utilisation de Supermood au quotidien. Il est généralement présenté lors des journées d'intégration.

Dans la continuité de cette initiative, le Groupe Barrière encourage ses établissements à améliorer le quotidien des collaborateurs par des actions locales qui favorisent la cohésion d'équipe et animent la vie en entreprise. Aujourd'hui des "Comités Bien-Etre" sont mis en place dans 58% des hôtels et casinos du Groupe. Tous proposent des moments de convivialité entre les collaborateurs (crêpes pour la Chandeleur, soirée du personnel, journée d'intégration...) et certains présentent leurs actions annuelles sur un planning partagé avec tous leurs collaborateurs. Des ateliers bien-être sont également proposés dans 33% des établissements du Groupe.

Ces initiatives sont vivement encouragées ainsi que le partage des bonnes pratiques entre établissements afin que les actions se multiplient pour arriver à une synergie au niveau du Groupe.

En faisant de chacun de ses collaborateurs un acteur de la Transformation, le Groupe Barrière s'engage à améliorer leur qualité de vie au travail en décentralisant la politique bien-être pour être au plus proche du collaborateur.

## **B. Campus Barrière, hub de formations et révélateurs de talents**

Engagé dans un large processus de transformation, Barrière a lancé Campus Barrière, un programme destiné à la formation, l'excellence et au rayonnement du Groupe et des métiers de demain.

Conscient des mutations constantes des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de casino, et de la nécessité de placer ses collaborateurs au cœur de sa démarche pour assurer un service sans faille, le Groupe Barrière a à cœur de leur offrir une offre de formation optimale pour anticiper les évolutions du secteur, favoriser la mobilité interne et faire rayonner le savoir-faire et les valeurs du Groupe à l'international.

Axé à la fois sur le savoir-faire et le savoir-être, Campus Barrière met ainsi l'épanouissement de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations afin de favoriser leur engagement comme leur productivité, libérer leur potentiel et leur créativité et renforcer la marque employeur du Groupe Barrière sur le marché.

Campus Barrière propose un catalogue de formations accessibles à toutes et à tous pour assurer le maintien des compétences grâce à un socle de connaissances commun. En complément, les collaborateurs peuvent bénéficier de formations plus spécifiques offrant à chacun la possibilité de suivre un parcours adapté à ses aspirations.

Ainsi, les parcours passerelles développés dès 2020 favoriseront la mobilité des salariés tandis que les parcours qualifiants ou de développement, prévus pour 2021, assureront la professionnalisation, l'employabilité et la succession sur les postes clés.

A terme, un programme de développement personnalisé pourrait également encourager la rétention de hauts potentiels au sein du Groupe.

Aujourd'hui, Campus Barrière compte 98 formations et a déjà généré 402 sessions pour un total de 3 646 stagiaires avec, à chaque fois, la même vision : favoriser la prise de hauteur, le temps pour soi et les moments d'échanges entre collaborateurs de différents établissements pour créer un esprit « promotion » au sein de l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, chaque année le Casino Barrière de Ribeauvillé fait réaliser des formations pour son personnel (voir partie G Effectif).

## C. Handicap

**Parce que le talent est plus fort que le handicap, le Groupe Barrière a signé son quatrième accord handicap, qui vise à favoriser l'employabilité des personnes handicapées. Cet accord marque les dix ans d'engagement du Groupe en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, et par conséquent continue à favoriser la diversité des profils de ses collaborateurs.**

Convaincu que la vie en entreprise implique la valorisation des compétences, des savoirs-être mais aussi des différences, Barrière et ses partenaires sociaux ont signé, à l'unanimité (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGC, FO), le 4<sup>ème</sup> accord handicap du Groupe depuis sa première initiative en 2009. Cet accord, qui sera effectif sur une période de trois ans à partir de 2020, marque les dix ans d'engagement de l'entreprise pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cette démarche repose sur trois objectifs majeurs : d'une part favoriser l'embauche des personnes handicapées en facilitant l'intégration dans l'environnement de travail et l'accès aux locaux ; d'autre part garantir l'employabilité des collaborateurs en assurant la poursuite de leur activité au sein du Groupe ; enfin, développer des partenariats avec des entreprises protégées et adaptées et recourir à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de services.

Pour pérenniser et mener à bien son engagement, le Groupe prévoit diverses actions, parmi lesquelles l'embauche de 50 travailleurs handicapés sur la période de l'accord, dont au moins 60% en CDI. Barrière accompagnera également ses collaborateurs dans leurs démarches professionnelles et administratives et leur assurera des formations professionnelles en fonction de leurs besoins. Parallèlement, le Groupe continuera de sensibiliser l'ensemble de ses 7 000 collaborateurs et managers aux problématiques du handicap, afin de garantir la bonne intégration de ses travailleurs handicapés. Enfin, afin de favoriser les liens entre le milieu protégé et adapté, et le milieu ordinaire de travail, Barrière prévoit de développer davantage le recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA), contribuant ainsi à l'emploi indirect des travailleurs handicapés.

Le Groupe a su tirer de ses trois précédents accords une expérience de terrain permettant de proposer un collectif et un environnement de travail propices à l'intégration de travailleurs handicapés.

Au Casino Barrière 8,82 ETP sont des travailleurs en situation de handicap.

Le Casino a mis en œuvre les actions suivantes afin d'améliorer les conditions de travail de ces personnels :

- *Adaptation des postes de travail (matériel ergonomique adapté à la situation de la personne)*
- *Mise en place d'un système de climatisation à l'accueil de la Balnéo*
- *Prise en charge de frais de taxi*

- *Prise en charge financière d'un appareil auditif*
- *Mise à disposition d'un téléphone spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes*

## **IV. Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale**

### **Planète Barrière : une vision, une démarche**

Planète Barrière est la démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe. Initiée en 2010 par le prisme de l'environnement et l'ISO 14 001 (certifiée de 2011 à 2015), Planète Barrière est aujourd'hui une démarche RSE globale ayant pour guide l'ISO 26 000.

Barrière s'engage autour de cinq thématiques :

- Gouvernance & Dialogue
- Relation clients
- Employeur responsable
- Environnement
- Développement local

Fort de ses engagements à travers Planète Barrière, le Groupe souhaite inscrire ses collaborateurs et ses établissements dans une dynamique de prévention et de limitation de ses impacts sur la société.

Le Groupe fait évaluer chaque année sa politique RSE au regard de l'ISO 26 000 par AFNOR Certification et a obtenu 84% à l'évaluation *e-engagé RSE* en octobre 2019.

### **Les engagements RSE de Barrière**

Pour un dialogue constructif et transparent, Barrière s'efforce de répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes. Sur le terrain, l'ensemble des Directrices et Directeurs d'établissements travaillent avec les Responsables Développement Durable afin d'impulser et d'animer Planète Barrière.

En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette démarche responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continue, en faveur de nos clients, de nos salariés, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le Groupe Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements et à la sensibilisation de tous ses collaborateurs. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

# Une démarche long terme

## Gouvernance & Dialogue

- ◆ Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes
- ◆ Assurer la transparence et la loyauté dans les affaires
- ◆ Développer une bonne gouvernance



## Relation Clients



- ◆ Développer une expérience client durable
- ◆ Veiller à l'accessibilité de nos établissements pour les personnes en situation de handicap
- ◆ Développer le programme de Jeu Responsable
- ◆ Impliquer nos clients dans notre démarche

## Employeur Responsable

- ◆ Développer le capital humain
  - ◆ Faire de la diversité une richesse
- ◆ Sensibiliser nos collaborateurs
- ◆ Déployer le programme de mieux vivre au travail



## Environnement



- ◆ Faire progresser le bâtiment durable
- ◆ Préserver la biodiversité
- ◆ Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets
- ◆ Promouvoir une alimentation responsable, lutter contre le gaspillage alimentaire
- ◆ Développer l'usage des produits éco-labélisés pour l'entretien de nos établissements

## Développement local

- ◆ Avoir un rôle moteur dans la culture et le patrimoine des territoires
- ◆ Développer l'économie locale
- ◆ Valoriser les achats de proximité



Pour le Casino Barrière de Ribeaupillé les actions sont les suivantes :

- Partenariat avec l'association "Les Papillons blancs" qui soutient les personnes en situation de handicap mental
- Mise à disposition de vélos
- Handi moov' Balnéo pour PMR
- Détecteur douche balnéo
- Deux bornes TESLA universelles et point de recharge triphasé pour recharger les véhicules électriques.
- Les besoins en chaleur de la balnéo et de l'hôtel sont assurés grâce à un partenariat innovant entre le groupe Lucien Barrière et le réseau Agrivalor Energie. Agrivalor Energie exploite une unité de biométhanisation sur le site de la ferme voisine l'hirondelle.
- La sauvegarde des abeilles. Installation de 10 ruches. Le miel produit est proposé au buffet des petits-déjeuners de l'hôtel et utilisé en cuisine de nos restaurants.
- Le complexe trie et valorise tous ses déchets.
- "Osterputz" : Nettoyage de l'environnement extérieur du Resort
- Programme "Instant Bien-être" : Atelier de découverte à destination des collaborateurs (sophrologie, naturopathie, digital detox, massages Amma-Assis, barbier...)
- Collecte de bouchons pour l'association "Bouchons d'amour"
- Partenariat avec le CRM (Centre de réadaptation de Mulhouse) avec l'accueil de stagiaires dans nos services
- Utilisation, par la cuisine, d'herbes aromatiques du potager du Resort
- Signature d'une convention de partenariat avec le CASPA de Colmar pour orienter les joueurs en addiction.

## PARTIE 3

### Annexe : compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service (point 2 de l'article R3131-4)



#### I. Compte-rendu financier

<b>RAPPEL PBJ</b>	N-1	N	Valeur	%
	28 020	21 513	-6 507	- 23.22%

#### Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct ( <i>cahier des charges</i> ) <i>(Tx = x% ou indiquer les taux et les tranches)</i>	2 770	2 117	-653	-23.57%
	15%	15%		
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat <i>(dans un max. de 5% du budget de la ville)</i>	950.7	951.2	0.5	0.05%
<b>TOTAL PLVT</b>	3 394	3 068.2	325.8	-9.6%

	N-1	N	Valeur	%
Contribution spécifique au cahier des charges				
- artistique "Le Parc"	42	30	-12	-28.57%
<b>TOTAL CONTRIBUTION</b>	42	30	-12	

	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation				

<i>(lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs)</i>				
• redevance fixe	84.6	67.5	-17.1	-20.21 %
• redevance variable	36.6	29.1	-7.5	-20.5 %
<b>TOTAL redevance domaniale</b>	<b>121.2</b>	<b>96.6</b>	<b>-24.6</b>	<b>-20.3 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3884.2</b>	<b>3194.8</b>	<b>289.2</b>	<b>7.45%</b>

### A. Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
<b>Chiffre d'Affaires brut</b>	29 199	38 431	35 427	35 070	34 720	172 847
Etat Commune (1)	13 215	18 411	16 170	16 363	16 111	80 270
Frais de personnel (2)	5 828	7 484	7 013	7 174	6 989	34 488
Autres	8 393	9 465	9 667	8 516	8 966	45 007
<b>Résultat net</b>	<b>1766</b>	<b>3 071</b>	<b>2 577</b>	<b>3 017</b>	<b>2 654</b>	<b>13 085</b>

Détail (1)

Prélèvement	11 801	15 798	14 182	13 844	14 012
Loyers versés à la ville	97	207	126	114	115
Impôts et Taxes (LF)	686	743	696	750	676
Cahier des charges	-37	90	36	28	42
Impôt société	668	1 573	1 130	1 627	1266
Total	13 215	18 411	16 170	16 363	16 111

(2) : y compris participation

Le compte rendu financier met en évidence que même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation malgré le maintien des investissements à un niveau significatif.

## **B. Activités exercées (point 2 de l'article R3131-4)**

Dans le cadre de la concession, le délégataire perçoit les recettes suivantes :

- jeux
- animation
- restauration et bar
- hébergement
- balnéothérapie
- spa bien-être
- boutique

## **C. Tarifs pratiqués au cours de l'exercice (point 2 de l'article R3131-4)**

Les tarifs (et leurs évolutions) appliqués au cours de l'exercice figurent en pièce jointe.

Voir en annexe

## **II. Compte-rendu technique**

### **A. Contribution du délégataire dans le cadre du contrat de concession**

#### **1. Artistique / culturel**

##### a) Rappel des obligations contractuelles

Dépense de 2% du CA net en Artistique, sauf en année exceptionnelle, telle que 2020 durant laquelle les rassemblements et spectacles étaient interdits.

##### b) Programmation dans le casino :

Dans le Café des Sports :

De nombreux concerts gratuits se sont déroulés sur la scène du bar lounge et sont à **entrée libre**.

Ces concerts ont repris dès le mois de mai et jusqu'en octobre dans le respect des règles sanitaires.



### NOVEMBRE 2019

Ven 1 John & the Steeds  
Soul Music **LIVE**  
+++++  
Sam 2 The Bro Pop Rock **LIVE**  
+++++  
Ven 8 Children of the Sky  
Pop **LIVE**  
+++++  
Sam 9 Jazz' n' Caf Jazz **LIVE**  
+++++  
Ven 15 Party Time Variérés **LIVE**  
+++++  
Sam 16 Pop one Pop Rock **LIVE**  
+++++  
Ven 22 & Sam 23 After show  
Children of the Sky Pop **LIVE**  
+++++  
Ven 29 & Sam 30 After show  
Children of the Sky Pop **LIVE**

### DÉCEMBRE 2019

Ven 6  
Sam 7  
+++++  
Jeu 12  
Ven 13  
Sam 14 After show  
Children of the Sky  
Ven 20 Pop **LIVE**  
Sam 21  
+++++  
Ven 27  
Sam 28

### JANVIER 2020

Ven 3 John & the Steeds  
Soul Music **LIVE**  
+++++  
Sam 4 The Bro Pop Rock **LIVE**  
+++++  
Ven 10 After show  
Children of the Sky Pop **LIVE**  
+++++  
Sam 11 Styl Paradise  
Variérés **LIVE**  
+++++  
Ven 17 After show  
Children of the Sky Pop **LIVE**  
+++++  
Sam 18 Party Time Variérés **LIVE**  
+++++  
Ven 24 Michel Grimaldi  
Crooner **LIVE**  
+++++  
Sam 25 Pop one Pop Rock **LIVE**  
+++++  
Ven 31 Jazz' n' Caf Jazz **LIVE**

Dans la salle de spectacle Etoile Gala :

Le Casino Barrière Ribeaupillé a décidé de soutenir les groupes locaux de qualité en leur donnant la possibilité de se produire dans la salle Etoile Gala et en leur offrant également une participation financière( Concerts gratuits).

Ainsi deux concerts tremplins ont eu lieu : John & the Steed et OSH

CONCERT GRATUIT

VENREDI  
**1<sup>er</sup>**  
NOVEMBRE  
20 h 30



**JOHN AND THE STEEDS**

Le Casino Barrère Ribeauvillé soutient les groupes locaux de qualité à travers des concerts gratuits dans la salle de spectacle Étoile Gala. Ce groupe Haut-Rhinois va vous transporter et vous faire bouger pour une soirée inoubliable.

*Les Scènes*  
BARRÈRE



CONCERT GRATUIT

SAMEDI  
**18**  
JANVIER  
20 h 30

**OSH**

Le Casino Barrère Ribeauvillé soutient les groupes locaux de qualité à travers des concerts gratuits dans la salle de spectacle Étoile Gala. Le groupe Osh est le groupe de rock qui monte en Alsace, à découvrir absolument.

*Les Scènes*  
BARRÈRE

Jusqu'à fin janvier, la programmation a suivi son cours avec notamment la revue de fin d'année qui a donné lieu à 12 représentations et une représentation pour la saint Sylvestre.



**Live 80**  
CHRISTMAS SHOW

**LE NOUVEAU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

23, 29 & 30 NOVEMBRE 2019  
6, 7, 12, 13, 14, 20 & 21 DÉCEMBRE 2019  
10 & 17 JANVIER 2020 • 19 H 30

Ambiance garantie pour ce spectacle qui réunit les plus grands tubes des années 80's des variétés françaises et internationales. Composé de 2 danseuses, un barreur, un guitariste, une chanteuse et un chanteur, il est entièrement interprété en LIVE.

Une soirée animée qui ravira à coup sûr les convives.

**À RÉSERVER DÈS MAINTENANT !**  
**79 €** | Le prix comprend 5 € DE JETONS

Post COVID : La quasi totalité des spectacles ont dû être annulés en 2020. Le Casino Barrière Ribeauvillé a cependant réussi à organiser deux spectacles de bonne qualité et de bonne notoriété dans le respect scrupuleux du protocole sanitaire.

Ainsi ,nous avons pu accueillir le spectacle D'Antoinette de Knackwiller dans le cadre du partenariat avec le Festival d'humour de Colmar.



**SPECTACLE HUMORISTIQUE**

**MARDI 20 OCTOBRE 20 h 30**

**ANTOINETTE DE KNACKWILLER**

Elle, c'est Antoinette, employée communale de Knackwiller, elle rêve de devenir une star grâce à son talent bien sûr mais aussi grâce à son accent qui, d'après elle, n'est pas représenté dans la grande famille du show biz.

★ **Tarif unique : 24 €** spectacle assis, places non numérotées

**RÉSERVEZ VOS PLACES**  
festival-humour-colmar.fr | Au Parc Expo de Colmar | Par téléphone au 03 90 50 50 50

Le vendredi 23 octobre a eu lieu un événement exceptionnel avec le concert de Cock Robin , groupe international pop.

Cet événement a eu un fort retentissement dans la région et a réjoui tous les spectateurs

Les Scènes  
BARRIÈRE

COCK ROBIN

MONTAGIE

LE CONCERT ÉVÈNEMENT  
VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 + 20H 30

**COCK ROBIN**  
Au Casino Barrière Ribeuville

RÉSERVEZ VOS PLACES SUR  
TICKETMASTER.FR | AUCHAN | CORA | CULTURA | ELECLERC

**35 €**  
+ 2,50 €  
de location

Le prix comprend  
5 € DE JETONS\*  
- Placement libre  
non numéroté

La dépense totale artistique dans le Casino pour la saison 2020 s'élève à 246 785 € HT, hors frais et publicité.

## 2. Autres contributions au développement touristique

### a) Rappel des obligations contractuelles

Financement de l'office du tourisme lors du dépassement du Produit Net des jeux et la version initiale du business plan d'ouverture. Nous versons 0,3% de ce dépassement.

### b) Sponsoring, Partenariat

En 2020, nombre d'événements sportifs n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID-19.

Le Casino a souhaité cependant maintenir un certain nombre d'aides et de partenariats accordés à ces événements, et notamment avec le centre équestre de Ribeaupillé au travers de soutien en lots et d'un don de 1500€



## **B. Contribution du délégataire au delà du contrat de concession**

Au delà de ses obligations contractuelles, le délégataire a contribué au développement de l'établissement et de la ville au titre de l'exercice :

### **1. Artistique / culturel**

L'effort financier du Casino de Ribeaupillé consenti à la programmation de l'Espace Culturel Le Parc s'élève à 30 000€ pour la saison 2020 et ce depuis 2005, soit 576 000€ versés à la salle de spectacle de la Ville depuis 2005.



### **2. Autres contributions au développement touristique**

- Le 31 décembre 2019 , le Casino Barrière Ribeaupillé a produit un grand feu d'artifice, émerveillant non seulement les clients du Resort mais également les habitants des communes alentour.

Cet événement est devenu un rendez-vous incontournable.

## C. Restaurant(s) / Bar(s) et Balnéo

1. L'offre restauration se décline de la façon suivante :(menus en annexe)

	<b>Horaires</b>	<b>Jours</b>	<b>Capacité (places)</b>
<b>Restaurant «La Brasserie »</b>	19h – 22h30 (23h Vendredi et samedi)	7/7	100
<b>Terrasse</b>	Idem La Brasserie (de mai à sept.)	7/7	60
<b>Salle de Gala</b>	Sur demande	Sur demande	200
<b>Le Belvédère</b>	11h00 – 21h00 (22h30 WE)	7/7	90
<b>le café des sports</b>	11h – 2h30 (3h30 WE) restauration en continue	7/7	80
<b>Bar du casino</b>	12h – 3h00 (4h00 WE)	7/7	20

L'activité de nos établissements peut se détailler de la manière suivante :

- La Brasserie est ouverte à l'heure du dîner afin de capter la clientèle d'affaires ainsi que celle de l'hôtel et du Casino. Le soir l'offre est haut de gamme avec la proposition d'un menu 7 plats type « dégustation » qui correspond au niveau de qualité de l'hôtel et les attentes de nos clients pour le dîner.
- Le bar a calqué ses horaires sur ceux de l'établissement (en continu de 11h-2h30 et 3h30 le week-end).
- le Café des sports : L'offre en continue vise à satisfaire l'ensemble des clientèles de l'établissement en proposant un menu du jour au rapport qualité/prix très attractif ainsi qu'une carte type brasserie à tous (casino, balnéo et hôtel) avec diffusion d'événements et concerts.

Compte tenu du type de prestations proposées (boissons seules, "snacking", repas, ...), le "nombre de couverts" n'est pas suivi au Belvédère et les chiffres d'affaires sont répartis comme suit :

<b>Points de vente</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>N /n-1</b>
<b>La Brasserie</b>	1 501 000	890 000	-40,71%
<b>Banquets</b>	495 000	332 000	-32,93%
<b>Bars et café des sports</b>	675 000	699 000	+3,55%
<b>Le Belvédère et petit déjeuner</b>	1 455 000	1 110 000	-23,71%
<b>TOTAL</b>	4 127 000	3 031 000	-26,5%

## **2. Balnéo et spa**

### **Balnéo**

Nbre total d'entrées : 113 207

soit pour 264 jours d'ouverture : 429 personnes/jour

### **Spa**

Nbre total de soins : 6 930

répartis en 468 soins visage et 6 462 soins corps

### **D. Effectif**

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 180 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 643,5 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

## 1. Tableau des effectifs par secteur d'activité

DEPARTEMENT	EFFECTIF MOYEN TEMPS PLEIN
Jeux de table	21
Machines à sous	25,72
Hébergement	18,14
Restauration	47,57
Artistique	1
Balnéo et Spa	24,6
Accueil sécurité vidéo surveillance	16,68
Entretien maintenance	4,28
Marketing	1
Commercial	2
Finance	3
Ressources humaines	2,2
Direction	2,68
TOTAL équivalents temps plein	169,87

## 2. Organigramme de l'établissement

***Organigramme complet joint en annexe***

### 3. Formations réalisées

Intitulé de la formation	Montant	Durée en heures
HABILITATION ÉLECTRIQUE PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN BS/BE MANOEUVRE	349,80 €	14
SSIAP1 RECYCLAGE	341,00 €	14
PRÉVENTION ET GESTION DES INCIVILITÉS ET DES AGRESSIONS AU TRAVAIL - COLLABORATEURS	176 €	14
CAEP MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR	158,40 €	18
SSIAP1 REMISE À NIVEAU	418,00 €	21
RECYCLAGE - CACES CATÉGORIE 3B PEMP	481,00 €	14
SOCIAL MEDIA	0,00 €	14
PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT EN ENTREPRISE - PROGRAMME RH	231,00 €	7
OBJECTIF MANAGER	1 741,58 €	65
ANGLAIS	11 536,80 €	180
HACCP - INTRA-ÉTABLISSEMENT	160,84 €	7
ACCOMPAGNEMENT VAE		
MAC - SST	123 €	7
EPI EQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION		3
GESTES ET POSTURES	126,50 €	7
HABILITATION ELECTRIQUE PERSONNEL ELECTRICIEN BT (B1(V) B2(V) BR BC BE + ATTRIBUT)	291,50 €	14
JEU RESPONSABLE		7
PERF ECHO	2 054,80 €	22
PERMIS DE FORMATION INITIALE	462,00 €	14
PERMIS DE FORMATION RECYCLAGE	231,00 €	7
RECYCLAGE - PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIV 1	284,90 €	11

## **PARTIE 4**

# **Perspectives et événements post clôture**



### **Partie nationale**

A la date de rédaction du présent rapport, nos perspectives sont nulles voire fortement négatives puisque les Casinos sont portes closes depuis le début de l'exercice fiscal sans qu'aucune date de réouverture ne soit connue, ni même envisagée.

Pour cette raison, les difficultés du Groupe ne se bornent pas à l'exercice 2019-2020, la crise sanitaire continuant de produire ses effets et s'aggravant même sur l'exercice 2020-2021. En effet, une ré-ouverture progressive à compter de la mi-mai des différents établissements du Groupe permettrait tout juste à celui-ci d'atteindre un Excédent Brut d'Exploitation proche de l'équilibre au 31 octobre 2021 à condition du maintien des aides de chômage partiel et de l'obtention de 10 M€ de prise en charge de ses coûts fixes. Dans cette hypothèse, le résultat net annuel du Groupe devrait être négatif de l'ordre de -80 M€ et son endettement atteindre les 500 M€, obérant pour les prochaines années sa capacité d'investissement et de développement.

Face à cette incertitude et aux difficultés d'exécution des délégations, nous poursuivons nos efforts auprès des collectivités afin d'envisager toutes les mesures possibles en vue du rééquilibrage du contrat de délégation, totalement bouleversé par la crise sanitaire.

Comme nous avons pu commencer à l'observer lors de la première réouverture en juin, il est également à craindre que cette crise impacte durablement notre principale clientèle (désaffectation de la clientèle senior, perte d'habitude, absence de clientèle internationale et d'affaires, difficultés économiques rencontrées par les restaurateurs et commerçants) et bouleverse ses habitudes et ses attentes. Les effets de la crise sur le pouvoir d'achats des ménages risque également de peser sur la reprise.

Le Groupe doit donc se montrer attentif à cette possible évolution qui ne manquera pas de frapper le secteur du tourisme et des loisirs et des casinotiers et restaurateurs. Une partie de nos métiers devra certainement être réinventée pour reconquérir notre clientèle habituelle et en attirer une nouvelle.

Dans un autre registre que la crise sanitaire n'aura pas manqué d'impacter non plus, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France et constitue une

menace grandissante face au changement de comportements des consommateurs qui ont pu se tourner largement vers ces sites alors que les casinos étaient fermés, sans que nous puissions dire s'ils reviendront.

L'article 34 de la loi n°2017-257 en date du 28 février 2017 *relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain*, a mis en place une expérimentation sur les clubs de jeux à Paris pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018, prolongée de 2 ans. Le Groupe accuse une nouvelle fois une réglementation qui évolue défavorablement sur son activité qui subira ainsi une nouvelle baisse. Par ailleurs, bien que la loi limite cette expérimentation à Paris, il n'est pas exclu que des évolutions puissent être envisagées dans un second temps, sur une extension géographique ou sur l'offre de jeux. Le Groupe se montre très vigilant sur les risques d'extension de cette expérimentation qui aura des répercussions fortes pouvant engendrer des déséquilibres économiques majeurs pour les casinos.

Enfin, le Groupe porte une attention de chaque instant à toute évolution réglementaire ou fiscale qui pourrait une nouvelle fois aggraver la situation financière de ses casinos.

Notamment, les dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

### Partie locale

Il semble nécessaire de prendre en considération les indicateurs de rentabilité qui rendent pérenne une entreprise et de mesurer l'impact déjà significatif de la fermeture de notre casino depuis plusieurs mois déjà. L'activité totale de l'établissement est stoppée depuis le 29 octobre 2020 minuit.

A la date de rédaction du présent rapport, les pertes générées du fait de la crise sanitaire sont importantes.. A titre illustratif, nous vous présentons le résultat net sur 12 mois glissants

<b>Compte de Résultat Synthétique</b>	<b>01.02.au 30.04.</b>	<b>01.05.au 31.07</b>	<b>01.08.au 31.10.</b>	<b>1.11.2020 au 31.01.2021</b>	<b>Total 12 mois glissant</b>
<i>Total PBJ</i>	3 310	4 067	6 049	0	13 426
<b>CA BRUT</b>	4 466	5 075	8 683	0	18 224
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-659</b>	<b>-273</b>	<b>1 090</b>	<b>-2 180</b>	<b>-2 022</b>

Et notre perspective de résultat au 31 octobre 2021, sous l'hypothèse d'une réouverture courant juin :

<b>Compte de Résultat Synthétique Prév</b>	<b>1.11.2020 au 31.01.2021</b>	<b>01.02.au 30.04.</b>	<b>01.05.au 31.07</b>	<b>01.08.au 31.10.</b>	<b>Total estimé au 31.10.2021</b>
<i>Total PBJ</i>	0	0	4 067	6 049	10 116
<b>CA BRUT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 075</b>	<b>8 683</b>	<b>13 758</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-2 180</b>	<b>-1 178</b>	<b>-273</b>	<b>1 090</b>	<b>-2 541</b>

Enfin, nous avons engagé les discussions suivantes portant sur l'exercice 2020/2021 :

1-Demande de proratisation des charges récurrentes du cahier des charges selon les mois d'ouverture du Casino comme il avait été appliqué pour l'année 2019/2020, il s'agit essentiellement de la redevance d'occupation du domaine public par le Resort et la participation financière à la salle de spectacles "Le Parc Scène de Ribeaupillé".

2-Demande de report de la date de fin de la convention de délégation d'exploitation du Resort du 8 décembre 2022 au 31 octobre 2023.

Nous espérons être confortés dans ces demandes qui nous paraissent aller dans l'intérêt et l'équilibre de la délégation.

## DOCUMENTS JOINTS



Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale  
Liste des tarifs pratiqués  
Organigramme de l'établissement



## **BILAN ANNUEL**

**Sur le système d'assainissement  
(Système de collecte et système de traitement)**

**Année : 2020**

**Station d'épuration : Ribeauvillé**

**- A -**

**INFORMATIONS GENERALES**

## A.1 – Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement				
Nom :	RIBEAUVILLE		Code Sandre :	
Taille en EH (= CBPO) :				
Système de collecte				
Nom :	SYST COLL SE RIBEAUVILLE		Code Sandre :	S26826900454
Type(s) de réseau :	Unitaire			
Industries raccordées :	0			
Exploitant :	SDEA			
Personne à contacter :	BARBARA BAILLY			
Système de traitement des eaux usées				
Nom :	SE RIBEAUVILLE		Code Sandre :	026826900454
Lieu d'implantation :	RIBEAUVILLE			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	COMMISSION LOCALE DE RIBEAUVILLE			
Capacité nominale :	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	DBO5 kg/jour	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /heure	habitants
Temps sec				12000
Temps pluie				
Débit de référence :	13488 m <sup>3</sup> /j			
Filières EAU :	BOUES ACTIVEES EN AERATION PROLONGEE AVEC TRAITEMENT DE L'AZOTE ET DU PHOSPHORE			
Filières BOUE :	DESHYDRATATION PAR FILTRE-PRESSE A BANDES			
Exploitant :	SDEA			
Personne à contacter :	MICHEL KORMANN			
Milieu récepteur				
Nom :	LE STRENGBACH			
Masse d'eau :	CR104			
Type :	Cours d'eau			
Débit d'étiage :	0,063 m <sup>3</sup> /s			

## **A.2 – Études générales et documents administratifs relatifs au système de collecte**

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
<b>RIBEAUVILLE</b>					20/05/2019

*Les communes ayant connu une évolution de ces études générales au cours de l'année de ce bilan :*

<b>Commune : RIBEAUVILLE</b>				
Schéma directeur d'assainissement : Année				
Etude diagnostic : Année				
Conclusions de l'étude diagnostic :				
Echéancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic :				
Natures des travaux à réaliser	année de réalisation prévue	durée des travaux	Niveau d'avancement (1)	Précision (si travaux repoussés ou annulés)
AMO réalisation des réseaux d'assainissement - Lotissement ROTENBERG	2019		Réalisé	
Collecteur camping Coubertin Curage et fraisage racines	2019		Réalisé	
Rue de l'abattoir, DO6001	2020		Programmés	
Camping Coubertin : Rénovation du réseau d'assainissement par chemisage : 500 ml collecteur DN300 traversant l'emprise du camping Coubertin	2020		Réalisé	
Equipement en télégestion de 2 stations de pompage	2019		Programmés	
Route de Bergheim - Rénovation du réseau d'assainissement par chemisage : 155 ml collecteur DN800	2021		En cours	
Rue Henri Kugler - Rénovation du réseau d'assainissement par chemisage : 95 ml collecteur DN400	2020		Réalisé	

Rue Beysser - Extension réseau eaux usées - Raccordement 3 maisons d'habitation	2020		Réalisé	
Rue du Lutzelbach - Diagnostic réseau (ITV)	2021	1	Programmés	Diagnostic réseau préalablement aux travaux de voirie programmés en 2022
Rue du Cimetière et du Parc - Rénovation du réseau d'assainissement par chemisage 380 ml collecteur DN300 (priorité 2)	2021	1	Programmés	
Diagnostic amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants	2020	2	En cours	Exigence réglementaire de l'arrêté du 21 juillet 2015
Rue de l'Industrie - Diagnostic réseau (OTV) - Rénovation réseau assainissement	2021		Programmés	
Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : date				
Zonage Eaux pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) :				
Conclusions du zonage Eaux pluviales intégrées dans le P.L.U. : OUI				
Date du P.L.U. : 20/05/2019				

**- B -**

---

**BILAN ANNUEL**

**Sur le système de collecte**

## **B.1 – Les raccordements**

### **B.1.1 – Les raccordements domestiques :**

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
RIBEAUVILLE	68269	4893		1599		%
<b>Total</b>		<b>4893</b>		<b>1599</b>		

### **B.1.2 – Les raccordements non domestiques (liste des établissements) :**

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
MIE BEAUVILLE	RIBEAUVILLE	- Autre	conv.	- MES (16 kg/j) - Pt (1 kg/j) - Débit journalier (300 m <sup>3</sup> /j) - DCO (162 kg/j) - NTK (9 kg/j)		du 31/05/2010 au 31/12/2018
SA DES EAUX MINERALES DE RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	- Agro-alimentaire	conv.	- MES (22 kg/j) - Pt (,5 kg/j) - Débit journalier (300 m <sup>3</sup> /j) - DCO (45 kg/j) - NTK (2,5 kg/j)		du 01/11/2019 au 01/11/2029

## **B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte**

Commune	Nature des travaux	Date de l'intervention	Linéaire (m)
RIBEAUVILLE	POSE COLLECTEUR	01/01/2020	650
RIBEAUVILLE	REPLACEMENT TAMPON REGARD	27/01/2020	Ponctuel
RIBEAUVILLE	REPARATION CONDUITE BOUCHE ÉGOUT	27/01/2020	Ponctuel
RIBEAUVILLE	REPLACEMENT BOUCHE ÉGOUT	27/01/2020	Ponctuel
RIBEAUVILLE	POSE COLLECTEUR	05/06/2020	80
RIBEAUVILLE	RENOVATION COLLECTEUR	30/07/2020	590
RIBEAUVILLE	REPLACEMENT TAMPON REGARD	31/10/2020	Ponctuel
RIBEAUVILLE	REPLACEMENT TAMPON REGARD	04/11/2020	Ponctuel
<b>Total</b>			<b>1320</b>

## **B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte**

### **1) Pour les installations neuves :**

Le SDEA vérifie, avant tout raccordement au réseau public et à tranchée ouverte, que les installations privatives d'assainissement remplissent bien les conditions requises. À ce titre, le technicien du SDEA assiste et conseille les particuliers et les intervenants extérieurs. Il instruit et contrôle les dossiers de demande d'assainissement ou de branchement et délivre des conseils techniques sur l'implantation et la conception des ouvrages

Afin de permettre ce contrôle, le SDEA doit être avisé au moins deux jours ouvrables avant le commencement des travaux. Le propriétaire ne peut faire remblayer la tranchée tant que le contrôle de bonne exécution n'a pas été réalisé.

L'objectif de cette démarche est à la fois de protéger les usagers du service de l'assainissement de désagréments (refoulements d'eaux usées dans les sous-sols, difficultés d'écoulement, mauvaises odeurs) résultant d'installations privatives mal conçues ou mal réalisées et d'utiliser de façon optimale les installations publiques de collecte et de dépollution des eaux usées.

### **2) Pour les installations existantes :**

Diverses enquêtes peuvent être réalisées chez les particuliers à leur initiative ou à la demande de la collectivité. Ces enquêtes ont pour objectif de vérifier la conformité du raccordement au réseau public d'assainissement des immeubles désignés ou l'origine des difficultés d'écoulement, de refoulements ou de mauvaises odeurs subies par les particuliers.

Néanmoins, toutes modifications ultérieures des installations devront être signalées au SDEA, afin de lui permettre de tenir à jour la base de données y relative. À cette occasion, les installations privatives devront, le cas échéant, faire l'objet d'une mise en conformité aux prescriptions du règlement d'assainissement.

### **3) Lors de la vente des biens immobiliers :**

En partenariat avec les Chambres des Notaires du Bas-Rhin, un travail commun a été réalisé afin de permettre aux abonnés de bénéficier d'un service de contrôle de l'assainissement lors de la vente des biens immobiliers.

### **4) Les stations de pompage d'eaux usées et bassins d'orage**

Ces ouvrages ont fait l'objet de visites de maintenance préventive :

Visites simples avec relève des indicateurs électriques des installations, vérification des caractéristiques électriques, du bon fonctionnement des ouvrages et nettoyage des bâches,

selon une fréquence adaptée aux caractéristiques des stations (débits, sensibilité du milieu récepteur et de l'environnement...);

Visites approfondies avec examen des pompes et vérification de leur bon fonctionnement.

En complément des interventions préventives, la maintenance des stations de pompage a nécessité des interventions spécifiques concernant le dépannage, la réparation ou le remplacement d'équipements électriques, électromécaniques ou de tuyauterie.

Commune	Postes de relèvement / refoulement visités	Bassins d'orage visités	Inspections caméra (m)	Contrôles branchements
<b>RIBEAUVILLE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **B.4 – L'entretien du système de collecte**

### **B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien**

Le SDEA assure la surveillance et le maintien en bon état des ouvrages de collecte et de transport d'eaux usées et pluviales. Il effectue à ce titre les interventions suivantes : vérification du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, vidange périodique de l'ensemble des bouches d'égout, nettoyage préventif des conduites et ouvrages selon un objectif fixé annuellement, débouchage de la partie publique des branchements.

À partir de la vérification par le chef de secteur de l'état d'envasement des réseaux et de la surveillance du bon fonctionnement des ouvrages, les travaux d'entretien principaux présentés dans les tableaux ci-dessous ont été réalisés sur les réseaux d'assainissement et sont suivis via une application spécifique dédiée.

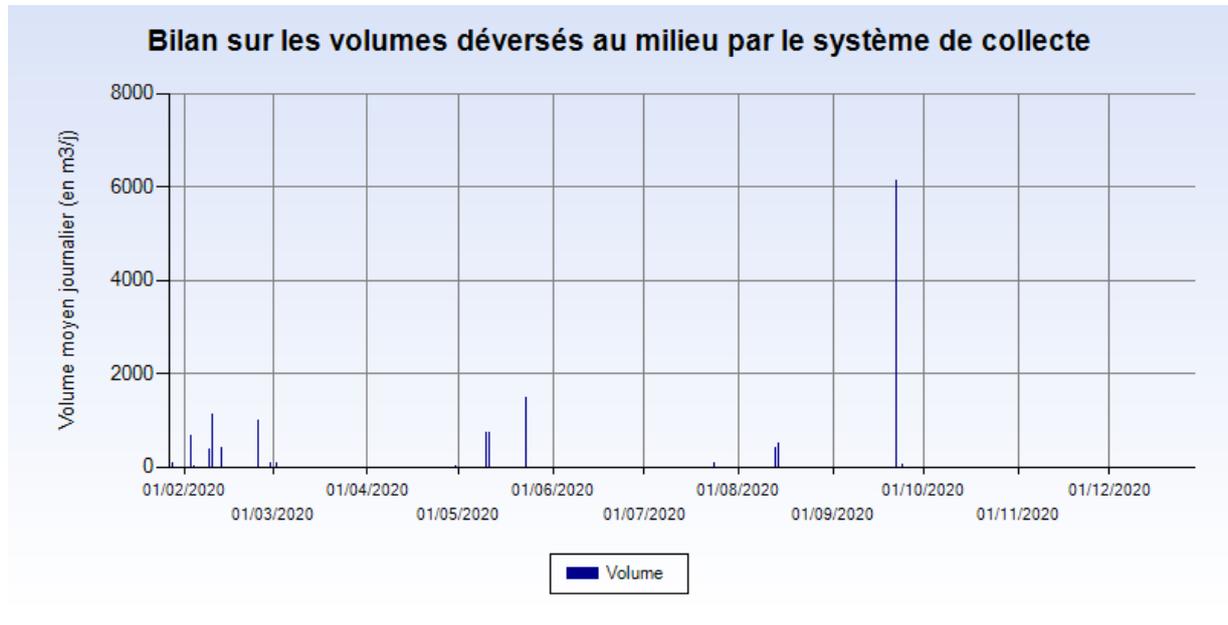
Commune	Linéaire curé (m)	Postes de relèvement / refoulement nettoyés	Bassins d'orage nettoyés	Bouches d'égouts nettoyés
<b>RIBEAUVILLE</b>	<b>3426</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>967</b>
<b>Totaux</b>	<b>3426</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>967</b>

### **B.4.2 – Quantité et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année**

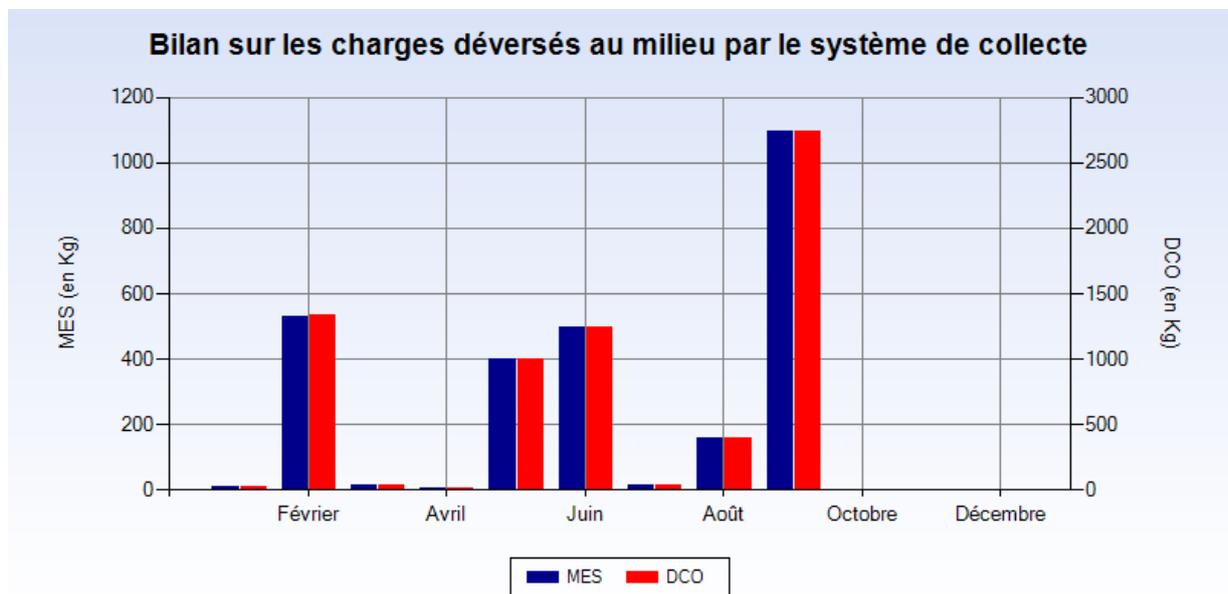
Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
<b>Refus de dégrillage</b>	<b>0</b>	
<b>Sables</b>	<b>0</b>	
<b>Huiles / Graisses</b>	<b>0</b>	
<b>Matières de curage</b>	<b>34,30 tonnes</b>	<b>plate-forme de valorisation de Lingenheld Environnement à Oberschaeffolsheim : 34,3</b>

## B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

### B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte



### B.5.2 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte



### B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Répartition des déversements	Déversements temps sec				Déversements temps de pluie			
	Nb jrs	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nb jrs	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)
<b>RIBEAUVILLE - DO 5001 - Rue de l'Abattoir</b>	0	0	0	0	25	6 207,00	825,53	2 066,93
<b>RIBEAUVILLE - DO 6001 - Rue de l'Abattoir</b>	0	0	0	0	22	5 170,00	687,61	1 721,61
<b>RIBEAUVILLE - DO 7001 - Grand rue</b>	0	0	0	0	34	9 506,00	1 264,30	3 165,50
<b>Totaux surverses DO A1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>20 883,00</b>	<b>2 777,44</b>	<b>6 954,04</b>

Taux de déversement (en %)		
2018	2019	2020
	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>

#### Commentaires

Taux de déversement inférieur au seuil de 5 % des volumes générés par l'agglomération, autorisé par la réglementation.

Le manuel d'autosurveillance a été réalisé en 2020 et transmis à la Police de l'eau. La méthodologie de prise en compte des rejets viticoles dans les flux caractéristiques des DO reste à valider par la Police de l'eau.

## **B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

### **Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance**

#### **Équipements de mesure**

Différentes opérations permettant d'assurer la fiabilité des équipements et des données sont réparties au sein de deux services : Exploitation, mis en œuvre par le Chef de secteur réseaux eaux usées (REU) et Métrologie.

- **nettoyages et contrôles périodiques** : Ils sont planifiés par le Chef de secteur REU selon un objectif annuel défini par le Responsable Pilotage REU en fonction de la sensibilité du site et de leur contexte environnemental ;
- **maintenance préventive** : Mise en œuvre par le service Métrologie, elle consiste en la vérification de l'étalonnage des sondes, de l'implantation des équipements et des conditions hydrauliques au sein de l'ouvrage ;
- **maintenance curative** : Elle est réalisée par le service Métrologie, sur signalement de dysfonctionnement par le Chef de secteur REU ou le Technicien Exploit. des données d'autosurveillance REU.

Les interventions sont enregistrées dans une base de données spécifiquement consacrée aux déversoirs d'orage, ce qui permet de retracer l'historique des interventions sur les différents sites. Ces **cahiers de vie** participent à l'analyse des données et aux diagnostics des dispositifs de mesure.

#### **Préleveurs**

Aucun déversoir d'orage n'est équipé de préleveurs d'échantillons. Les modalités d'estimation des concentrations et charges déversées sont décrites dans le manuel d'autosurveillance.

### **Synthèse du fonctionnement métrologique des équipements d'autosurveillance REU**

Sans objet.

## **B.7 – Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte**

#### **Points forts :**

Taux de déversement des A1 inférieur aux 5 % tolérés dans la réglementation.

#### **Points sensibles :**

Le réseau d'assainissement est vieillissant, sensible à l'introduction d'eaux claires parasites.

#### **Dysfonctionnements :**

Sans objet.

#### **Programme d'amélioration :**

Beaucoup de travaux de rénovation ont été entrepris depuis 2019 et se poursuivent.

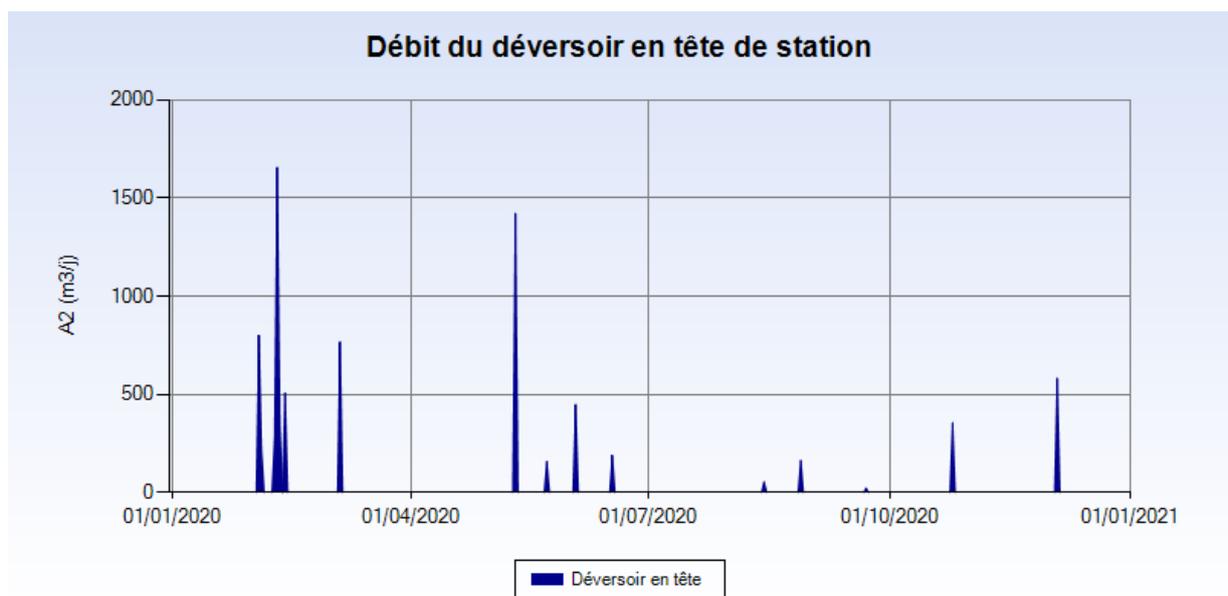
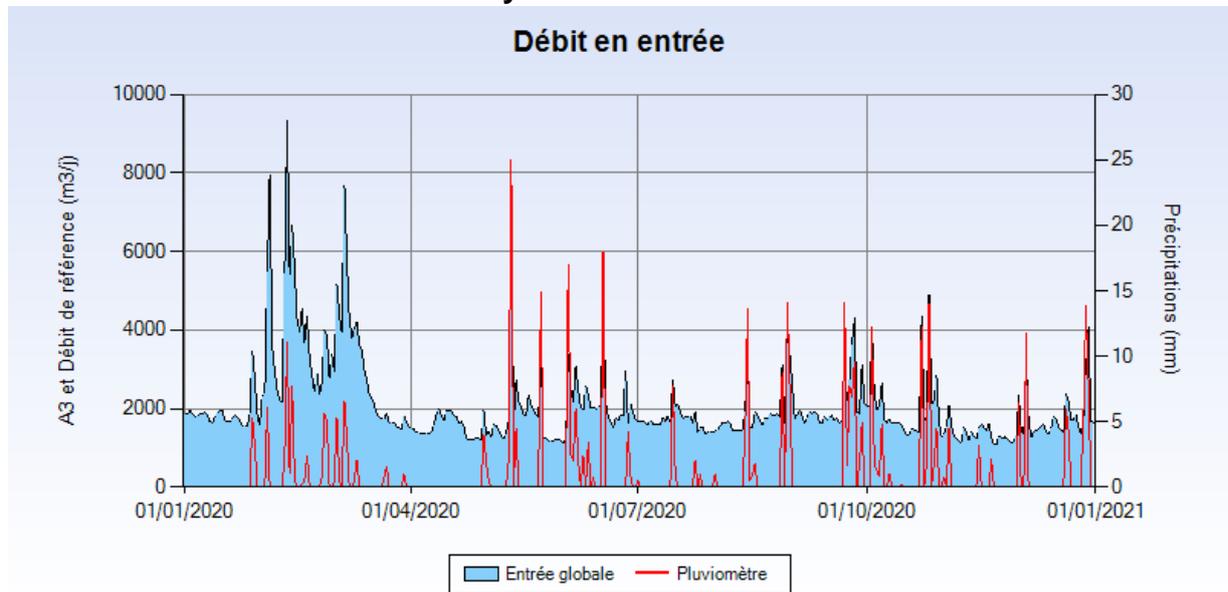
**- C -**

**BILAN ANNUEL**

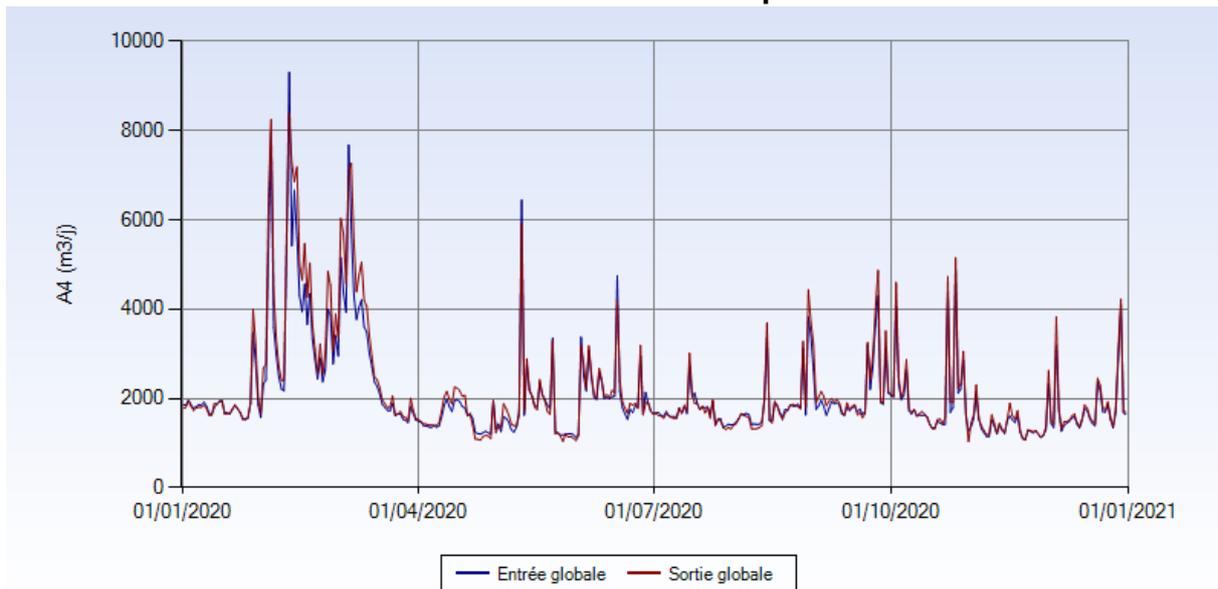
**Sur le système de traitement**

## C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

### C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement



### C.1.2 – Volume entrant et sortant de la station d'épuration

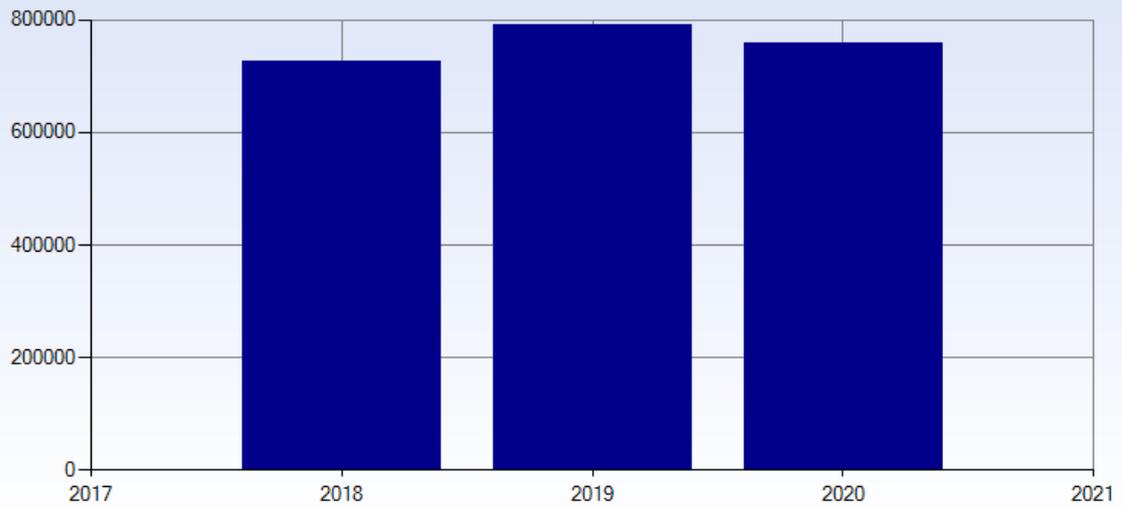


### C.1.3 – Évolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

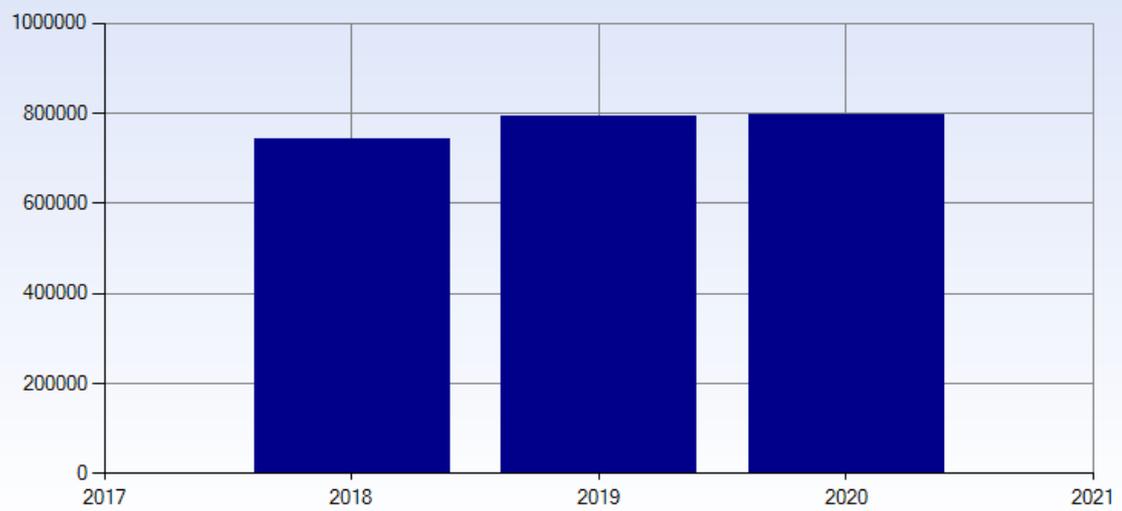
Années	A2 (m3)	A3 (m3)	A4 (m3)	A5 (m3)
2018		727 676	745 157	Sans objet
2019	0	793 950	796 250	Sans objet
2020	7 963	761 561	801 039	Sans objet



**Evolution du volume annuel en entrée (A3) en m3**



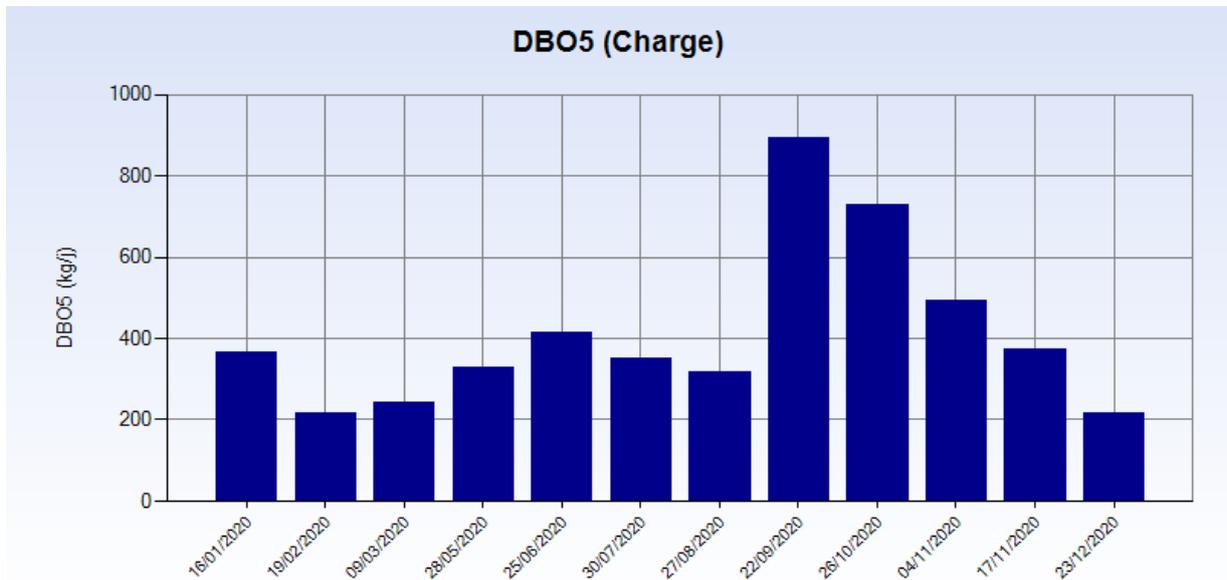
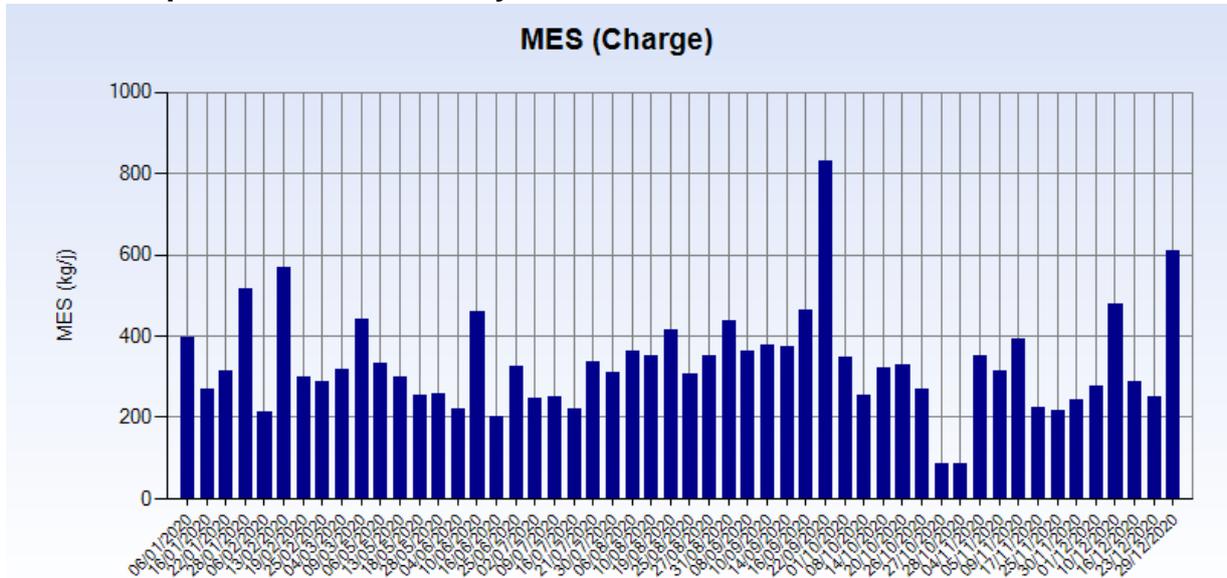
**Evolution du volume annuel en sortie (A4) en m3**

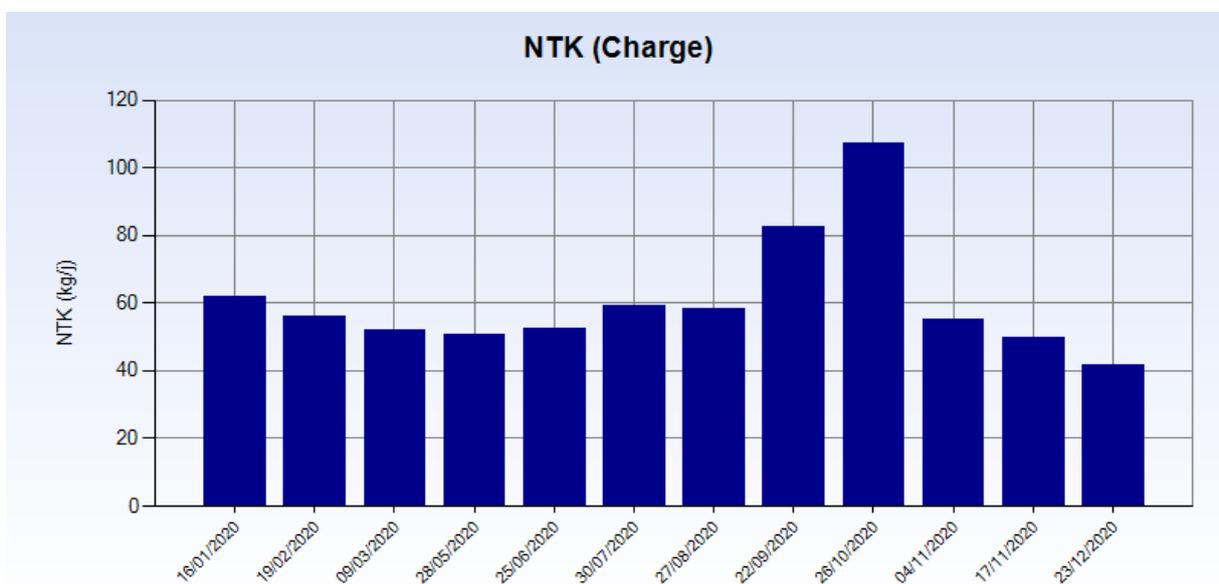
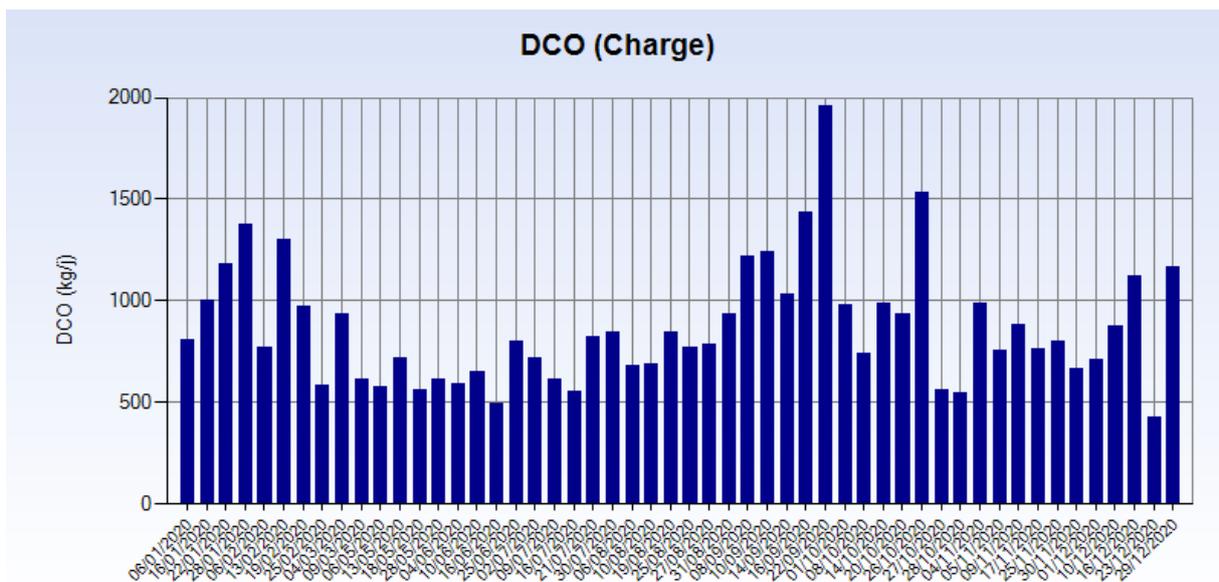


## C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

### C.2.1 – Évolutions des charges entrantes totales annuelles

### C.2.2 – La pollution entrant du système de traitement

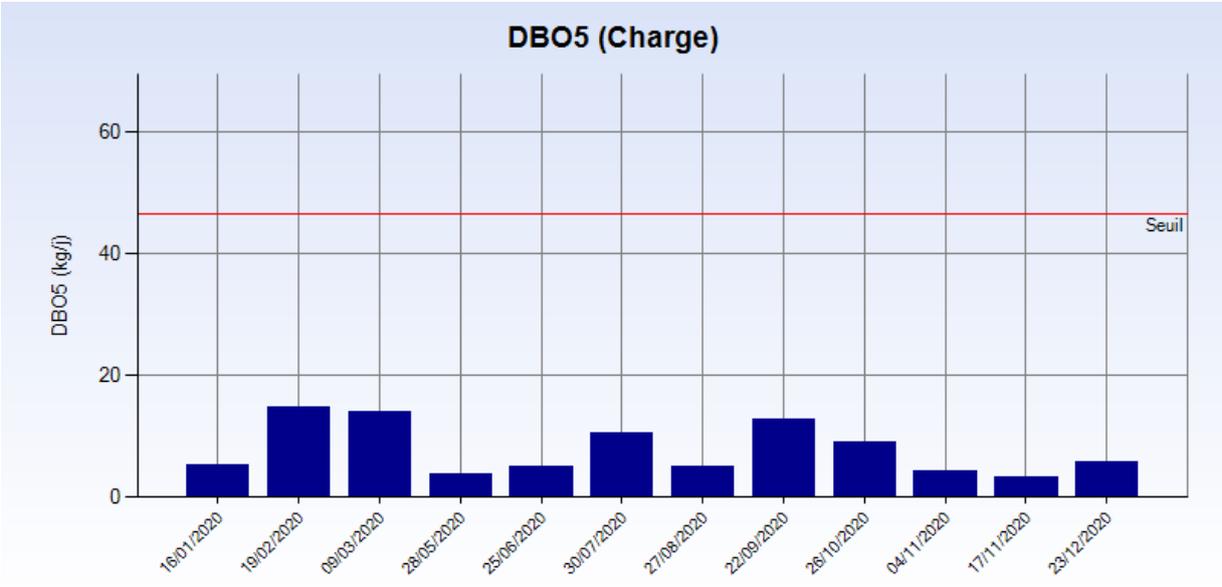
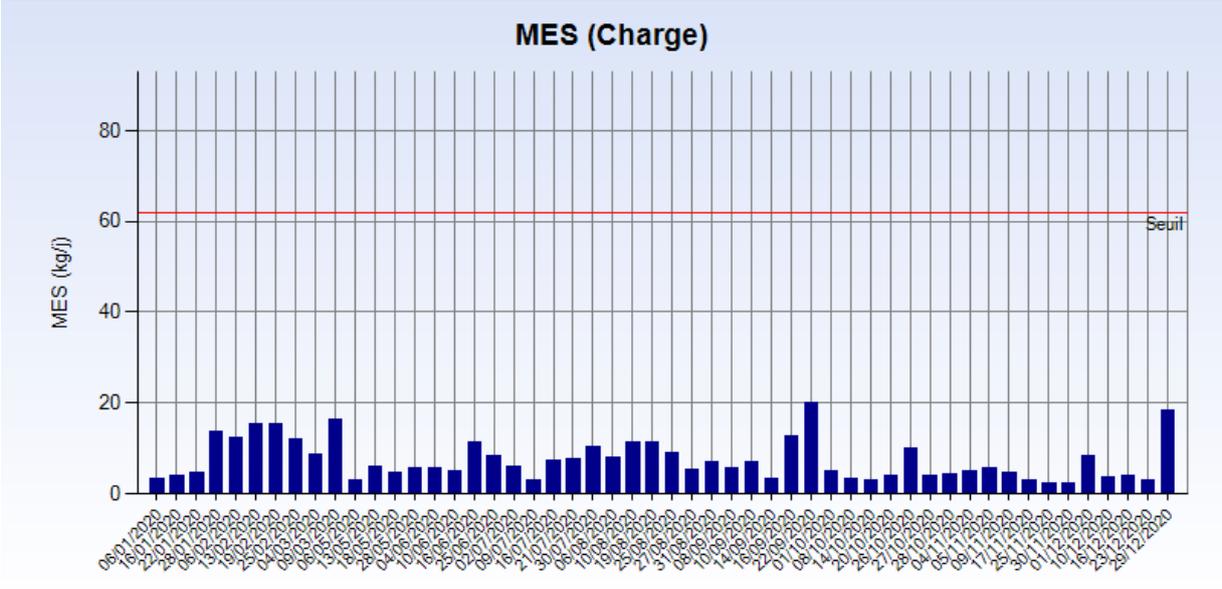


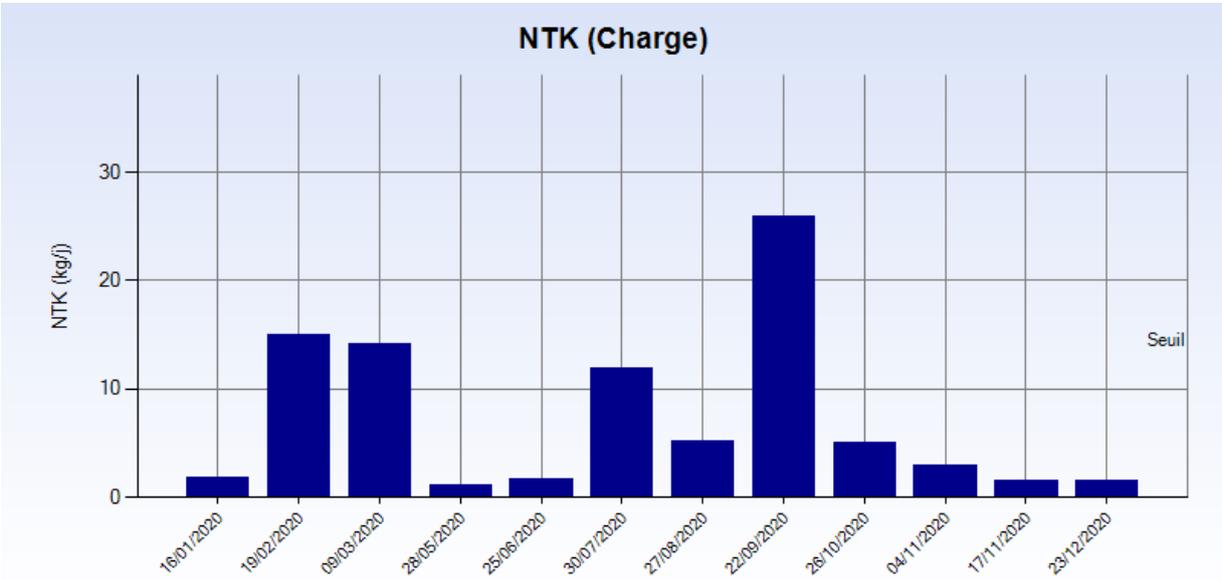
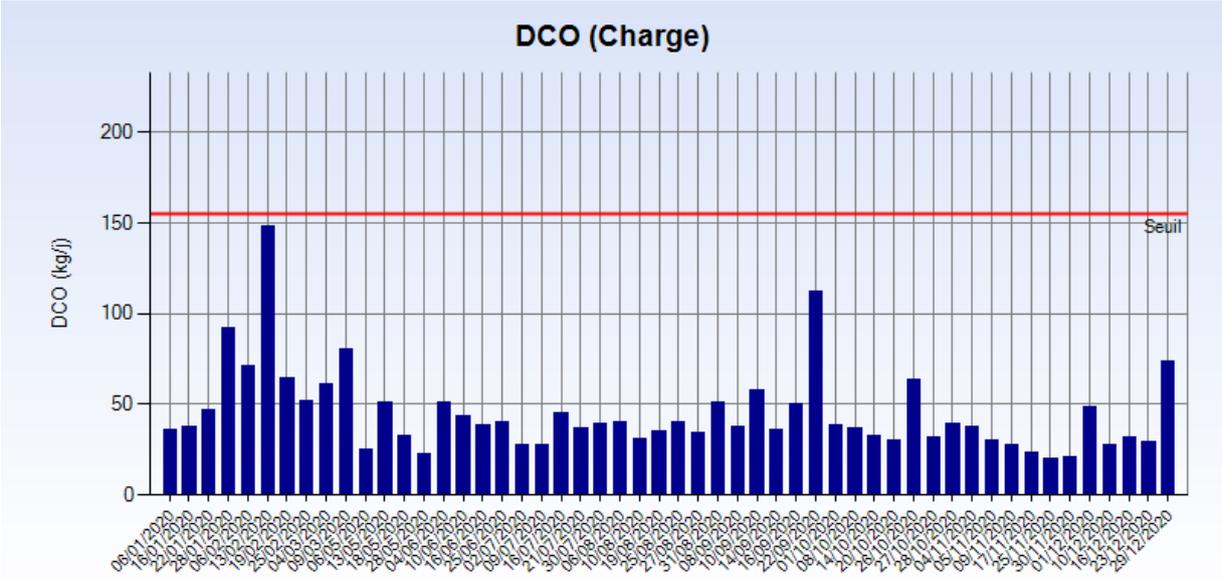


## C.2.3 – La pollution déversée en tête de station

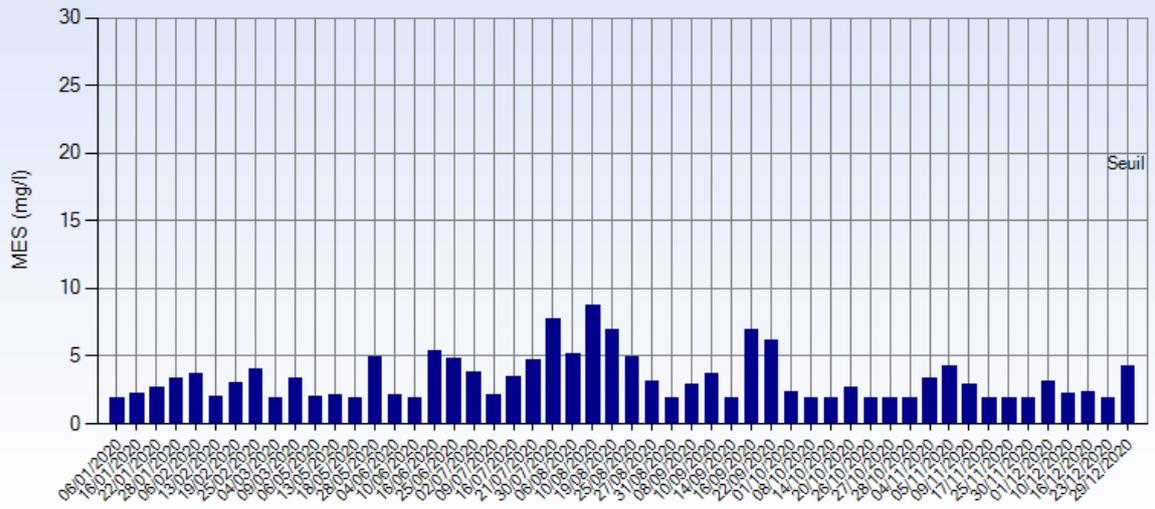
Sans objet

**C.2.4 – La pollution sortante du système de traitement**

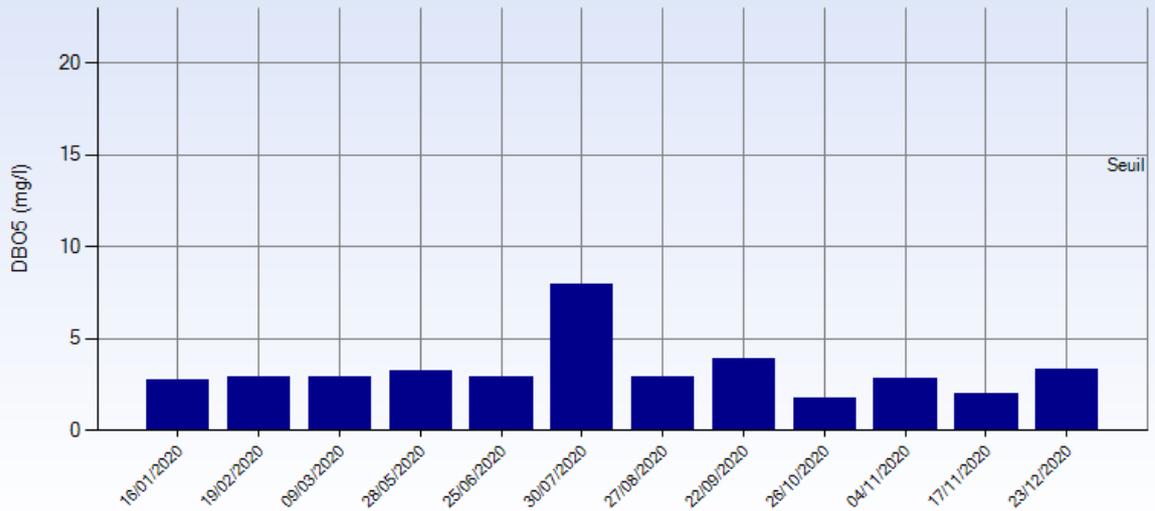


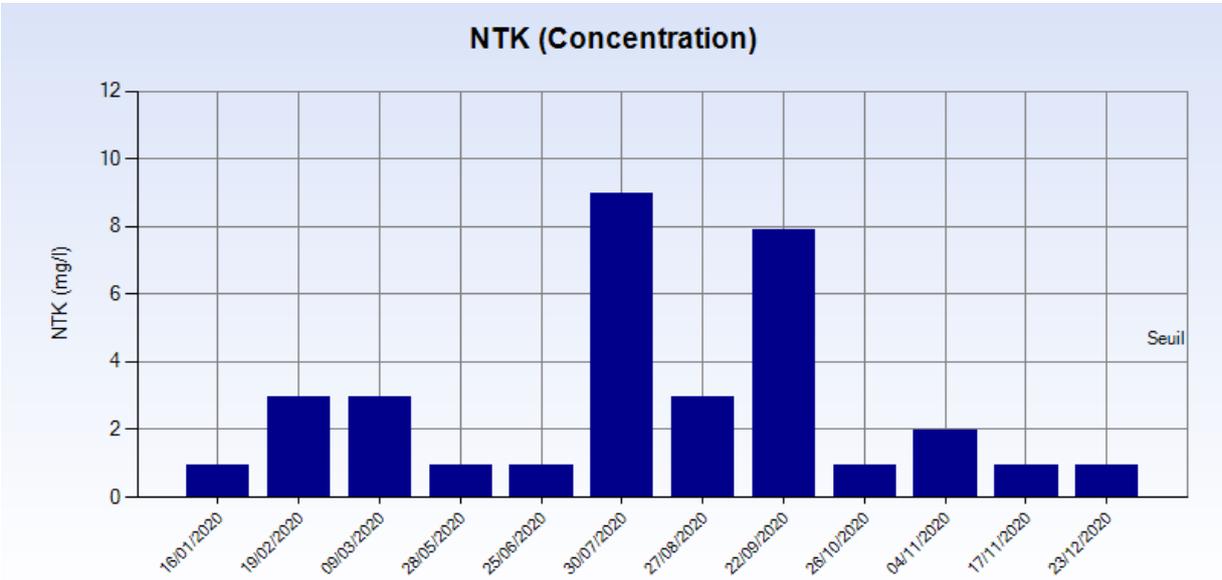
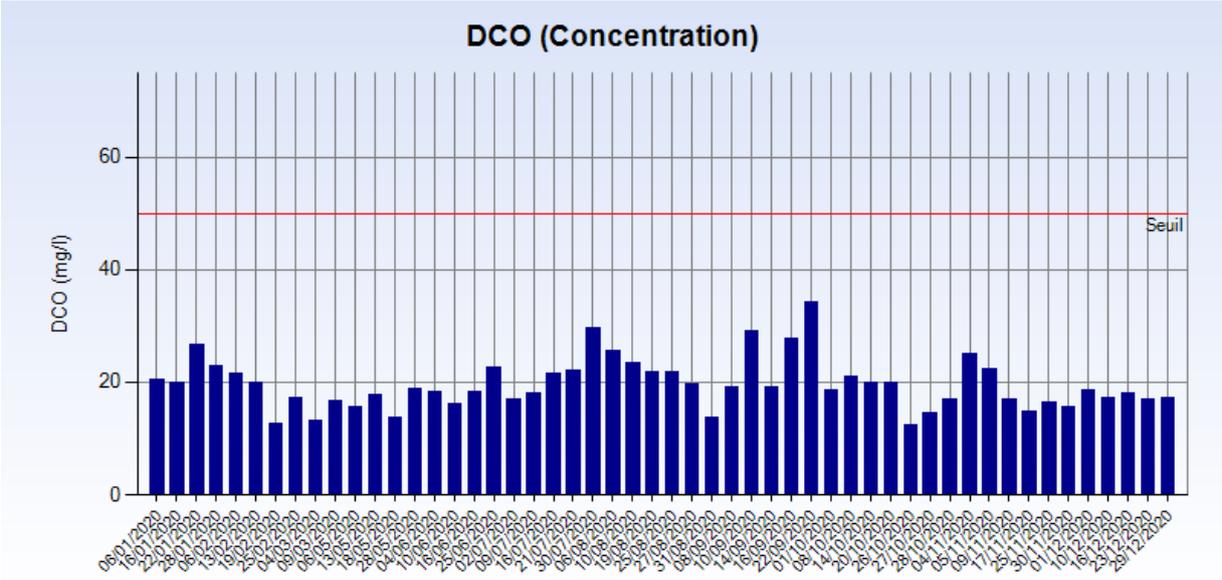


### MES (Concentration)



### DBO5 (Concentration)





**C.2.5 – Le calcul des rendements**  
 Sans objet

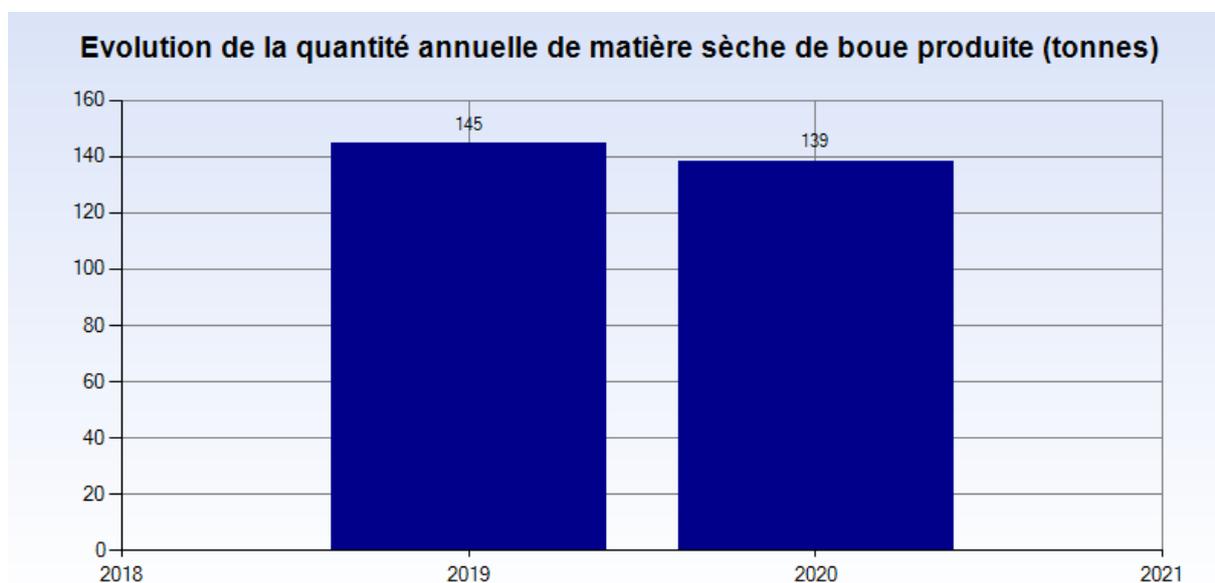
## C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

### C.3.1 – Les boues

#### Quantité annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année

Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
<b>Boues produites (point S4)</b>			<b>138,91</b>
<b>Boues apportées (point S5)</b>	Origine		
	Total		
<b>Boues évacuées (points S6 et S17)</b>		<b>1021</b>	<b>138,91</b>

#### Répartition de la quantité annuelles de boues produites et son évolution (point S4)



### Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destinations (liste SANDRE)	Destination initiale		Observations
	Tonnes de MS	% MS totale	
Épandage agricole			
Usine d'incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage « produit »			
Compostage « Déchet »	138,91	13,6	<b>Compostage externalisé et retour sur plan d'épandage de la step AGRIVALOR - Bergheim</b>
Station d'épuration			
Transit			
Centre de séchage (hors STEP)			
Unité de traitement de sous-produits (hors STEP)			
Unité de méthanisation			

### C.3.2 – Les autres sous-produits

#### Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en masse ou volume	Destination(s)
<b>Refus de dégrillage (S11)</b>	2100 (kg)	U.I.O.M. de Colmar : 2100
<b>Sables (S10)</b>	7 (t)	SITA Ste Croix en Plaine : 7
<b>Huiles / Graisses (S9)</b>	1100 (kg)	U.I.O.M. de Colmar : 1100

#### Quantités des sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuel brute en masse ou volume	Précisions : origine des apports, traitement éventuel... etc.
<b>Sables</b>		

### C.3.3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

#### Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute en masse ou volume	Quantité de pollution (DBO5, DCO, autres...)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matière de vidange (S12)			
Matière de curage (S13)			

### C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

#### C.4.1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	341 291,00

#### C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année

Réactifs utilisés	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Chlorure ferrique	5052 kg	
Polymères liquides		925 kg

## **C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance**

### **C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement**

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
----	---------------	-------------	---------------	----------------------------------	--	--	--

### **C.5.2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement**

N°	Type d'évènement	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NTK (kg)	NGL (kg)	PT (kg)	Observations / Commentaires
	Total								

## C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

		DBO5			DCO			MES			NGL			N-NH4			N-NO2		N-NO3		NTK			Pt		
Débit journalier de référence (m3/j)	13488	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	Cconcentration (mg/l)	Rendement (%)	Flux (kg/j)	
		Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	802																							
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesure par an (1)	12			24			24						12			12		12		12			12		
	Nombre de mesures réalisées	12			52			52			12			12			12		12		12			12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	3,5	98	8	20,0	95	46	3,5	98	8	3,8	84	10	1,4	91	3	0,1	0	0,8	2	2,9	88	8	0,4	85	1
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans les conditions normales d'exploitation	12			52			52			5			5			5		5		5			12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans les conditions normales d'exploitation	3,5	98	8	20,0	95	46	3,5	98	8	3,6	90	7	1,8	93	3	0,1	0	0,7	2	2,8	93	5	0,4	85	1
	Valeur réductrice (1)	50			250			85																		
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0			0			0			0			0			0		0		0			0		
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	15	(V...	46	50	(Vi...	155	20	(...	62	(Vi...	(V...	(Vi...	(Vi...	(...	(Vi...	(Vi...	(V...	(Vi...	(V...	5	(...	16	(Vi...	(V...	(Vid...
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2			5			5			2			2			2		2		2			2		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0			0			0			0			0			0		0		1			0		
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	(Vi...	(Vi...	(Vid...	(Vi...	(...	(Vi...	(Vi...	(V...	(Vi...	(Vi...	(Vi...	(Vi...	(Vi...	(V...	(Vi...	(Vi...	(...	(Vid...	(V...	(Vi...	(Vi...	(Vi...	(Vi...	(V...	(Vid...	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre		O			O			O			O			O			O		O		O			O		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N)		O																								

Nombre de jour de surverse	16	Taux de surverse (%) (vol A2/vol A3+A2)	1%
----------------------------	----	---	----

## **C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

Le suivi métrologique concerne l'ensemble des ouvrages, instruments et appareils du dispositif d'autosurveillance. Il consiste à réaliser l'ensemble des opérations permettant d'assurer la fiabilité des données générées par le dispositif d'autosurveillance :

- entretien, vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit ;

Un contrôle d'écart de mesure des équipements est effectué mensuellement et suivi dans le cahier d'exploitation disponible sur le site de la station d'épuration.

Un étalonnage est effectué semestriellement par le service métrologie et suivi dans la GMAO (logiciel SAP pour le SDEA).

De plus une comparaison est effectuée par l'Organisme Indépendant mandaté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de valider l'autosurveillance.

- entretien et maintenance des préleveurs et vérification des critères de représentativité de l'échantillonnage.

Un contrôle des équipements est effectué mensuellement et suivi dans le cahier d'exploitation disponible sur le site de la station d'épuration.

Une vérification est effectuée semestriellement par le service métrologie et suivi dans la GMAO (logiciel SAP pour le SDEA).

- entretien, maintenance et vérification des appareils du laboratoire (pour les analyses internes sur step) :

Toutes les analyses d'autosurveillance sont réalisées au niveau du siège du SDEA par le laboratoire accrédité COFRAC.

- Vérification de la bonne conservation des échantillons pendant le transport et vérification des délais de transport et de mise en analyse (pour les analyses externes) :

Dans le cadre de l'accréditation du laboratoire COFRAC un suivi du délai de transport, de la température et de mise en analyse de l'échantillon est effectué et saisi dans le logiciel (LIMS pour le SDEA).

Equipement	Paramètre contrôlé	Nombre d'écart	Action correctives
Débitmètre entrée	Débit	0	
Débitmètre sortie	Débit	0	
Préleveur entrée	Température	0	
Préleveur entrée	Volume prélèvement	0	
Préleveur sortie	Température	0	
Préleveur sortie	Volume prélèvement	0	

Aucune action corrective en l'absence d'écart.

## **C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement**

### **Points forts :**

Traitement conforme aux exigences réglementaires DERU, arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et à l'arrêté préfectoral.

### **Points sensibles :**

Sans objet.

### **Dysfonctionnements :**

Sans objet.

### **Programme d'amélioration :**

Diagnostic vers l'amont en cours.